Document émis électroniquement

Registre de Commerce et des Sociétés
B30775 - L150058746
déposé le 03/04/2015

MENTION

Dénomination / Raison sociale de la Société :
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg

Siège social :
1, Place de Metz L-2954 Luxembourg

Numéro d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés :
B30775

Les **comptes annuels au 31 décembre 2014**
ont été enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Document émis électroniquement

Registre de Commerce et des Sociétés
B30775 - L150058746
enregistré et déposé le 03/04/2015



BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Siège Central:
Luxembourg, 1, Place de Metz

R.C. Luxembourg No B 30775

Etablissement public autonome, institué par la loi du 21 février 1856 (Mémorial 1, No 6, du 10 mars 1856) et régi par la loi du 24 mars 1989 (Mémorial A, No 16 du 28 mars 1989)

Comptes annuels audités 2014

TABLE DES MATIERES PAGES

Document émis électroniquement

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

DECLARATION SUR LA CONFORMITE DES ETATS FINANCIERS

31 décembre 2014

Document émis électroniquement

Luxembourg, le 25 mars 2015

Concerne : **Déclaration sur la conformité des états financiers et du rapport de gestion conformément aux dispositions de l'article 3 de la « Loi Transparence »**

Par la présente, nous vous informons qu'à notre connaissance les comptes annuels de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, au 31 décembre 2014, établis conformément au corps de normes comptables applicable, donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des résultats, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Pour le Comité de direction

Michel Birel
Directeur Général adjoint

Jean-Claude Finck
Directeur Général

Document émis électroniquement

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

RAPPORT DE GESTION
31 décembre 2014

Document émis électroniquement

RAPPORT DE GESTION DE LA BCEE

La croissance économique mondiale est restée faible en 2014 et la reprise ne se poursuit que lentement et à un rythme inégal selon les pays. Cette atonie de l'activité mondiale s'explique par l'absence de dynamique vigoureuse dans les pays développés ainsi que dans certains grands pays émergents. La fin d'année 2014 aura surtout mis en exergue le contraste qui existe entre le dynamisme de l'activité américaine et la mollesse de l'activité dans le reste du monde. Ce sont avant tout les tensions géopolitiques qui ont émergé au courant de l'année 2014, ainsi que la croissance très modeste en zone euro qui risquent de limiter les perspectives de croissance actuelles.

Dans la zone euro, la croissance s'est poursuivie à un rythme modeste et est principalement soutenue par la consommation tandis que le niveau de l'investissement demeure faible. Tout comme aux Etats-Unis, les consommateurs européens ont bénéficié de la faiblesse des prix du pétrole. Le manque d'investissements en zone euro pourrait être inversé en partie par le lancement, au courant de l'année 2015, du nouveau plan d'investissement de la Commission européenne, connu sous le nom de « Plan Juncker », d'un montant de 315 milliards d'euros.

Au sein de la zone euro, le Luxembourg continue à évoluer sur un sentier de croissance modérée. L'activité économique au Luxembourg reste très dépendante de l'activité européenne, avec 80% des biens et services produits au Luxembourg destinés à l'exportation et près de 70% de ces exportations absorbées par les échanges dans la zone euro. Au niveau local, ce sont surtout le changement de fiscalité en matière de commerce électronique, la hausse de 2% de la TVA à partir du 1er janvier 2015, et les économies que le gouvernement souhaite entreprendre dans le cadre du paquet d'avenir « Zukunftspak ». Il y a également lieu de mentionner le renforcement des pressions en matière d'harmonisation fiscale du traitement des bénéfices des sociétés entre les Etats membres de l'Union européenne susceptibles d'aboutir à terme à des mesures contraignantes.

En 2014, la BCEE a fait partie des quelque 130 groupes bancaires retenus par les régulateurs européens pour l'exercice d'évaluation bancaire « Comprehensive Assessment ». Cet exercice s'inscrit dans le cadre du mécanisme de supervision unique (MSU) de la Banque centrale européenne (BCE) qui est en charge de la supervision bancaire directe des banques systémiques au niveau européen depuis le 4 novembre 2014.

L'exercice d'évaluation bancaire, réalisé conjointement par la BCE, la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) et l'Autorité bancaire européenne (ABE), s'est fondé sur l'examen de la qualité des actifs et sur un test de résistance visant à évaluer le niveau des fonds propres des banques.

A l'issue de cet exercice, la qualité des actifs et la solidité financière de la BCEE ont une nouvelle fois pu être confirmées et aucun besoin de provisionnement additionnel d'actifs n'a été constaté[1].

Pour l'exercice 2014, la BCEE affiche un résultat net de 218,5 millions d'euros, soit un accroissement de 4,9% par rapport à l'exercice précédent. L'ensemble des activités de la Banque a contribué à cette création de valeur.

La Banque présente ses activités suivant quatre grands segments : Banque des Particuliers, des Professionnels, des Entreprises et du Secteur Public ; Banque des Marchés ; Banque des Fonds d'Investissement ; et Autres.

[1] *Le résultat de l'exercice d'évaluation bancaire par la BCEE peut être consulté sous https://www.bankingsupervision.europa.eu/banking/comprehensive/html index.en.html.*

POURSUITE DE LA DYNAMIQUE COMMERCIALE DU SEGMENT « BANQUE DES PARTICULIERS, DES PROFESSIONNELS, DES ENTREPRISES ET DU SECTEUR PUBLIC »

Particuliers et Professionnels

Le développement de cette clientèle traditionnelle de la BCEE est particulièrement encourageant. Des investissements importants visant à améliorer continuellement la qualité de la relation avec la clientèle sont réalisés chaque année.

En 2014, la Banque a continué à investir dans son réseau des agences. Ainsi, différents sites BCEE ont fait l'objet de travaux d'aménagement et d'équipement afin de les aligner aux plus hauts standards de qualité, de confort et de sécurité.

La BCEE a poursuivi son engagement en faveur des jeunes par le biais du KNAX-Club (6-12 ans), par les programmes axxess START (12-22 ans), axxess UNIF et axxess JOB (18-30 ans) ainsi que par le concours annuel « Planspiel Börse ».

Elle a lancé au courant de l'année une nouvelle offre à destination des jeunes, englobant une multitude d'avantages bancaires et extra-bancaires pour ses clients étudiants et débutants dans la vie professionnelle. De nouveaux produits comme la « Réserve Personnelle » et la nouvelle application mobile « ZEBRA » sont deux autres exemples de l'approche innovante pour la clientèle.

Les excellents résultats commerciaux montrent que le réseau des agences continue à fidéliser la clientèle, à renforcer la relation de confiance à long terme et à offrir des solutions bancaires pour tous les besoins. De nombreuses formations assurent un niveau de connaissances élevé de notre force de vente. Une attention particulière a d'ailleurs été consacrée à la formation des Conseillers Private Banking, des Conseillers en placement et des Conseillers Jeunes.

Par le biais d'un encadrement personnalisé, de conférences-clients et de publications financières régulières, la BCEE a mis à disposition de ses clients les moyens leur permettant de suivre de près les stratégies de la Banque en matière de placements et la possibilité d'en tenir compte lors de leurs décisions d'investissement.

En dépit de la hausse des prix du logement résidentiel, la BCEE a su développer son activité de financement des logements. En effet une hausse de plus de 16% par rapport à 2013 fut enregistrée sur le montant des prêts liquidés.

La collecte de l'épargne a continué à progresser en raison des incertitudes sur les marchés financiers, incitant les clients à rechercher la sécurité. En revanche, les encours sur comptes à terme classiques ont diminué, suite aux taux d'intérêt historiquement bas.

En 2014, la Banque a lancé un nouveau compartiment obligataire LUXBOND EURO FIX TERM 2019, investissant principalement dans des obligations « corporate » et permettant de tirer profit des opportunités de taux d'intérêt relativement élevés pour ce type d'émetteurs.

Malgré le fléchissement des rémunérations des placements monétaires, la BCEE a réussi à proposer à sa clientèle des alternatives de placements intéressantes au sein de sa gamme de fonds d'investissement, ainsi que par le biais d'autres produits plus complexes comme des obligations « reverse convertibles », ou encore des solutions dédiées en matière de gestion de fortune discrétionnaire.

La BCEE s'est dotée en 2014 des infrastructures nécessaires pour faire face aux nouvelles réglementations fiscales et de reporting, notamment dans le contexte de l'échange automatique d'informations des avoirs financiers pour ses clients étrangers résidant dans un pays de l'Union européenne. Tout au long de l'exercice, le réseau des agences et surtout les conseillers en placement étaient fortement impactés par les préparations à l'échange d'informations fiscales de notre clientèle non résidente. Cet effort de support de la part de la Banque, pour instaurer la transparence complète et la communication réglementaire, a été fortement apprécié par l'ensemble de la clientèle concernée.

Dans le domaine des services bancaires électroniques, S-net a connu à nouveau une utilisation croissante au cours de l'année 2014, et ce surtout via « smartphones » et « tablettes ». La solution internet banking de la BCEE a

continué à bénéficier des dernières avancées technologiques, tant sur le plan des fonctionnalités qu'au niveau des plates-formes supportées.

Dans le domaine des paiements mobiles bancaires, S-Digicash, une application qui permet de payer directement à partir d'un compte courant BCEE via « smartphone », a rencontré les faveurs d'un nombre croissant de clients. Pour activer un paiement mobile bancaire, il suffit de scanner le Code QR spécifique figurant au point de vente ou imprimé sur une facture, respectivement un courrier, et de valider le paiement par la saisie d'un code PIN personnel.

Enfin, la fréquentation des sites internet de la BCEE est en très forte hausse avec plus de 1.000.000 de visites mensuelles en 2014.

Entreprises et Secteur Public

A l'instar des autres pays de la zone euro, la croissance reste modeste au Luxembourg. Les dépenses des entreprises stagnent à un niveau faible et le climat reste peu propice aux investissements en 2015.

Néanmoins, les demandes de financements de la clientèle professionnelle ont évolué favorablement en 2014, largement animées par un quatrième trimestre très dynamique. Tout au long de l'année, les spécialistes ont su conseiller la clientèle professionnelle et structurer des financements d'envergure témoignant de l'expertise de la Banque en la matière. Nonobstant le fait que la composante qualitative d'une demande de financement continue à gagner en importance et nécessite une documentation plus exhaustive, le taux d'accord des financements sollicités fut très élevé pour se situer bien au-delà de 90%, témoignant ainsi de la volonté ferme de la BCEE de soutenir l'entrepreneuriat luxembourgeois à la recherche de financements.

Le secteur de la construction et de la promotion immobilière ont connu une dynamique particulière en raison de la hausse de la TVA applicable à partir de 2015. La demande s'est fortement accélérée à partir du mois d'octobre et fut soutenue jusque fin décembre 2014.

En ce qui concerne les financements sollicités par le secteur public, bien qu'en retrait, l'année 2014 fut marquée par un taux d'attribution très élevé, confirmant la position de « leader » de la BCEE dans ce secteur, pourtant très convoité.

Toujours désireuse d'offrir à sa clientèle des services innovants, la BCEE a lancé en 2014 une nouvelle solution de placement pour sa clientèle professionnelle, le compte d'épargne à préavis 35 jours « business ». Face à des taux d'intérêt de marché historiquement bas, le nouveau produit d'épargne, offrant un rendement plus élevé que le compte d'épargne « business » normal, a connu un franc succès et a permis de récolter des sommes conséquentes.

En matière de gestion de trésorerie, la Banque offre à sa clientèle une large gamme de solutions de gestion de liquidités tant sur le plan national qu'international.

L'année 2014 fut marquée par la revue des actifs bancaires dans le cadre de l'exercice d'évaluation bancaire de la part de la BCE. Dans le cadre de cet exercice, qui a mobilisé d'importantes ressources, des milliers de dossiers crédits ont été passés en revue. La qualité des actifs bancaires de la BCEE a été confirmée, apportant ainsi la preuve de l'efficacité de sa politique de gestion prudente des risques.

Alors que les marges commerciales sur les produits de placement de la clientèle professionnelle ont affiché une baisse en 2014, la qualité du service et la proactivité des équipes de la BCEE ont permis de maintenir les encours à un niveau élevé.

EVOLUTION DES REVENUS DE LA « BANQUE DES MARCHES » ET DES « FONDS D'INVESTISSEMENT »

Banque des Marchés

Le volume des activités de trésorerie a été soutenu en 2014. Les dépôts de la clientèle ont affiché une bonne tenue et la Banque a augmenté le volume de ses programmes de refinancement internationaux en raison de la confiance et de l'intérêt de la clientèle institutionnelle.

Du côté des réemplois, une part importante des fonds a été dirigée vers les effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès de la BCE, dont notamment un portefeuille obligataire à faible risque et à bonne liquidité qui a atteint 9,8 milliards d'euros. Les prêts et avances aux établissements de crédit sont en baisse

de 25,6% pour atteindre 5,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

Dans le but d'améliorer le rendement des opérations de trésorerie et d'en réduire le risque de crédit, la BCEE a largement eu recours aux instruments financiers dérivés. Fin 2014, l'encours des swaps de change et de change à terme s'est élevé à plus de 10,3 milliards d'euros. A la même date, l'encours des « interest rate swaps » (IRS) et « cross currency interest rate swaps » (CIRS) s'élevait à 13 milliards d'euros. A noter qu'un montant de 2,0 milliards d'euros de prêts est garanti par des titres de la dette publique de la zone euro dans le cadre d'opérations de cession/rétrocession (« repurchase agreements »).

Les politiques monétaires sont restées très expansionnistes en 2014 dans les pays développés avec le maintien des politiques à taux zéro et la poursuite de politiques non conventionnelles. Conséquence de l'augmentation de la base monétaire, notamment aux Etats-Unis et au Japon, la liquidité mondiale a continué de progresser à un rythme élevé. La troisième vague de politique quantitative (QE3), initiée fin 2012 aux USA, s'est poursuivie jusqu'en octobre 2014. Toutefois, la « Federal Reserve » (Fed) a progressivement réduit le montant de ses achats au fil des mois.

L'année 2014 aura été particulièrement chargée pour la BCE. Faisant face à un risque croissant de déflation en zone euro, la BCE a essayé, dans un premier temps, d'éviter la mise en place d'une politique de « quantitative easing » (QE), mais a finalement annoncé des achats ciblés d'actifs privés. Elle a, par ailleurs, entretenu les anticipations d'achats de titres souverains pour le début d'année 2015.

Le 5 juin 2014, la BCE est finalement passée à l'acte en annonçant une série de mesures lors de son Conseil des gouverneurs, dont l'objectif était de rendre les conditions monétaires plus accommodantes et d'atténuer le risque de déflation. La BCE a ainsi baissé les taux directeurs de 10 points de base sur le taux de refinancement (à 0,15%) et le taux de dépôt (ce dernier étant porté en territoire négatif à -0,10%) ; elle a également mis en place une série de TLTRO (« targeted longer-term refinancing operations ») permettant aux banques de venir chercher la liquidité sur des maturités plus longues.

En septembre 2014, en réaction à la baisse des anticipations d'inflation, la BCE a réduit à nouveau ses taux directeurs de 10 points de base (taux de refinancement à 0,05% et taux de dépôt à -0,20%) et a annoncé un programme d'achats de titres privés « asset-backed securities » (ABS) et « covered bonds » dès le mois d'octobre. Le rendement du « Bund 10 ans » avait commencé l'année 2014 légèrement en dessous de 2% pour clôturer à 0,6% à la fin de l'année, son niveau historique le plus bas. Cette baisse s'est faite de manière quasi linéaire. La faiblesse de la conjoncture, le comportement de la BCE, et en toute fin de période, les inquiétudes sur la Grèce et l'effondrement des marchés et de la devise russe ont constitué les autres supports importants du « Bund » en 2014.

L'année 2014 aura été synonyme de retour sur les marchés des capitaux pour le Portugal, la Grèce, Chypre ainsi que l'Irlande, pays ayant tous bénéficié auparavant d'un plan de sauvetage international dans le cadre de la crise de la dette souveraine.

A noter également qu'un certain nombre de mesures réglementaires, comme par exemple le nouveau « Liquidity Coverage Ratio » (LCR), ont entraîné une demande accrue de la part des investisseurs financiers envers des obligations de qualité élevée (dette souveraine, obligations foncières, entités supranationales etc.), entraînant ainsi un resserrement notable des rendements obligataires, tous secteurs confondus.

Dans un marché caractérisé par des taux d'intérêt historiquement bas, des marges de crédit en net recul et une liquidité abondante, il va sans dire que bon nombre d'investisseurs ont recherché des actifs plus risqués afin de doper momentanément la performance de leur portefeuille d'investissement.

Conformément à la politique d'investissement prudente appliquée par la BCEE et dans la continuité de son approche de marché depuis le début de la crise, elle a maintenu ses critères d'investissement et n'a pas suivi les mouvements de marché vers des couples rendement-risques économiquement moins défendables. La Banque a investi sélectivement dans des actifs de qualité afin d'assurer une certaine stabilisation de son portefeuille d'investissement, tout en assurant une rentabilité satisfaisante de son portefeuille d'actifs.

En 2014, le résultat sur instruments financiers a diminué par rapport à son niveau fin 2013, qui, lui, était marqué par des éléments exceptionnels. La Banque a limité la baisse de la marge d'intérêt grâce aux positions historiques de son portefeuille d'investissement obligataire et à la politique prudente de transformation d'échéances pratiquée par le Comité « Asset Liability Management » (ALM). Toutefois, il s'est avéré de plus en plus difficile de trouver des

conditions de replacement avec des marges intéressantes et présentant un niveau de risque conforme à la politique d'investissement de la BCEE pour les investissements arrivés à échéance.

Fonds d'Investissement

La gamme des sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) maison a compté en date du 31 décembre 2014 treize SICAV, composées de 36 compartiments, représentant des actifs totaux de 3,0 milliards d'euros, en hausse de 9,8% par rapport au 31 décembre 2013. S-PENSION, le produit de prévoyance-vieillesse de la BCEE, dont les sous-jacents sont les compartiments de la SICAV LUX-PENSION, a continué à rencontrer la faveur d'une clientèle désireuse de disposer de revenus complémentaires pour la retraite tout en bénéficiant dès à présent des avantages fiscaux accordés par le législateur.

Bénéficiant de la solidité financière confirmée de la BCEE et de l'excellente qualité des services à l'égard des Professionnels du Secteur Financier (PSF), l'activité de banque dépositaire a connu une croissance très dynamique. Avec un total de quelque 18,8 milliards d'euros d'actifs sous administration, la BCEE a figuré à nouveau parmi les prestataires de services de référence pour les véhicules d'investissement luxembourgeois. L'encours des fonds de promoteurs tiers, pour lesquels la BCEE assure la gestion administrative et la fonction de banque dépositaire, s'est élevé à quelque 15,8 milliards d'euros fin 2014, en augmentation de 23,7% par rapport à 2013.

Les revenus du métier affichent néanmoins une diminution par rapport à l'année dernière en raison de la perception d'un dividende exceptionnel en 2013 qui rend difficile une comparaison annuelle. Abstraction faite de cet élément exceptionnel, les revenus sont en légère progression.

AUTRES ACTIVITES

Les autres activités regroupent les activités de « back office » et de support qui jouent un rôle essentiel dans le soutien des objectifs stratégiques et de développement de la Banque. Les activités de « back office » permettent de traiter les volumes croissants d'opérations de paiement, d'opérations de crédit et d'opérations sur titres en provenance des services commerciaux et assurent le contrôle et la sécurité du traitement de ces opérations, conformément aux législations en vigueur. La BCEE poursuit ses efforts d'amélioration de la productivité afin de s'adapter à l'évolution des marchés.

Les activités de support couvrent des domaines très variés tels que les finances de la Banque, le domaine juridique et réglementaire, l'organisation, le marketing, la logistique et l'informatique. L'année 2014 a été marquée par une activité très soutenue liée à l'exercice d'évaluation bancaire dans le cadre de la mise en place du MSU et par les différents projets réglementaires en cours tels que CRD IV / CRR, FATCA, échange et reporting d'informations fiscales et plan de redressement suivant la directive BRRD.

Les participations

Répondant à l'une de ses missions légales qui consiste, outre la promotion de l'épargne, à contribuer par ses activités de financement au développement économique et social du pays dans tous les domaines, la BCEE continue à détenir, directement ou indirectement, des participations dans des secteurs clés de l'économie luxembourgeoise. Elle continue par ailleurs à appuyer la création et le développement d'entreprises ayant un intérêt national.

Depuis 1989, la BCEE est actionnaire à hauteur de 40% de La Luxembourgeoise S.A. d'Assurances et de La Luxembourgeoise Vie S.A. d'Assurances. La Compagnie Financière La Luxembourgeoise S.A. et la BCEE, par voie indirecte, sont actionnaires de la société PECOMA International S.A. qui est active dans la gestion de régimes de pension complémentaire.

Les médias et les télécommunications représentent des secteurs importants pour l'économie luxembourgeoise. La Banque est actionnaire fondateur de la société SES Global S.A. qui est le « leader » mondial dans le domaine de la communication globale par satellite. La Banque y détient une participation de 10,88%.

Depuis plusieurs décennies, la BCEE détient dans le secteur des transports aériens des participations au capital de Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., qui est active dans les domaines de la navigation aérienne, tour opérateur, manutention du cargo, « catering » et boutiques d'aéroport, et de Cargolux Airlines International S.A., qui est l'une des plus grandes compagnies aériennes tout-cargo du monde.

La Banque détient 22,7% du capital de la Société de la Bourse de Luxembourg S.A., dont elle est par ailleurs membre fondateur et le plus important actionnaire.

Par le biais de sa participation dans Paul Wurth S.A., la Banque continue à appuyer les activités de conception et d'ingénierie industrielle.

Via sa participation de 11% dans le capital de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A. (S.N.H.B.M.), spécialisée dans la conception et la construction de maisons unifamiliales et d'immeubles à appartements à prix abordable et par bail emphytéotique, la BCEE remplit pleinement sa mission sociale de facilitateur de l'accession à la propriété immobilière d'un logement pour besoin personnel.

Outre ces principales participations, la BCEE possède des intérêts dans d'autres sociétés actives dans le développement de la vie économique.

Ressources humaines

52 nouveaux collaborateurs ont été engagés au courant de l'année 2014.

Pour attirer les candidats prometteurs et en vue de se présenter en tant qu'employeur attractif, la BCEE intensifie sa présence aux événements de recrutement phares, tels que la REEL, la Rencontre Entreprises-Etudiants de l'ANESEC ou la Foire de l'étudiant. La Banque dispose par ailleurs d'excellentes relations avec la communauté estudiantine du pays, notamment à travers son partenariat avec l'Association des cercles d'étudiants luxembourgeois (ACEL) et le soutien de divers cercles d'étudiants luxembourgeois à l'étranger. De même, la Banque poursuit l'organisation de sa « Journée découverte des métiers commerciaux » et continue à accueillir des lycéens pour leur faire découvrir les différents métiers de la banque. En 2014, la BCEE a innové en organisant l'après-midi « Mylittlebigstep » s'adressant aux futurs diplômés et réunissant le volet informationnel à l'aspect convivial. Le site internet www.mylittlebigstep.lu reste le point de chute naturel des candidatures.

Grâce à des parcours d'insertion individuels et adaptés aux différents profils des nouvelles recrues, la BCEE offre un programme de formation complet tenant compte des métiers et des besoins de la Banque. Outre l'insertion des nouveaux engagés, le Service Gestion du Personnel mise sur le développement professionnel de chaque agent et propose un grand nombre de formations. De ce fait, la Banque a su tenir compte des besoins professionnels des agents tout en soutenant leurs compétences personnelles.

D'année en année, la mobilité interne reste un facteur important de la gestion des ressources humaines. Là aussi, le Service Gestion du Personnel joue un rôle indispensable pour la mise à niveau des compétences nécessaires aux nouveaux métiers et conseille activement les agents dans leurs plans de carrière.

Gouvernance d'entreprise et Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Les principes d'une bonne gouvernance d'entreprise ont été discutés et mis en place par les organes de direction de la BCEE bien avant la publication d'une réglementation en la matière.
La culture de gestion et de contrôle en place a permis à la Banque de passer la crise financière récente sans incident majeur.

Dans de nombreuses activités, la BCEE entend être la référence sur la place financière de Luxembourg en matière de RSE, en mettant notamment l'accent sur le réseau des agences de proximité, la promotion de l'épargne scolaire, les prêts au logement, l'épargne alternative, l'attribution de crédits d'après des critères sociaux et écologiques, la participation dans de grandes entreprises luxembourgeoises, le service bancaire aux PME, le financement d'équipements et de collectivités publiques et paraétatiques.

Dans le cadre du « Green Business Summit 2014 », la BCEE a été honorée, moyennant la remise du « Green Finance Award », pour ses efforts particuliers pour orienter sa politique et ses affaires vers une économie verte et éthique. C'est dans ce cadre que s'inscrit sa coopération avec ETIKA. Déjà en 2013, la BCEE s'est vu décerner

dans le cadre de ce concours renommé le « Green Facility Management Award », en reconnaissance de ses efforts pour réduire la consommation d'énergie au niveau de ses bâtiments.

Pour marquer sa présence, la BCEE soutient différentes organisations et événements, visant à sensibiliser aux enjeux du développement durable.

Activités culturelles, sponsoring et mécénat

La BCEE soutient des actions en faveur de la culture, des sports, de l'environnement et du domaine social. Ensemble avec ses partenaires, la Banque s'engage de manière soutenue dans des actions et événements pour autant qu'ils soient en accord avec l'éthique ainsi qu'avec les valeurs de proximité et de professionnalisme.

La galerie d'art contemporain « Am Tunnel & Espace Edward Steichen » de la BCEE témoigne de l'engagement culturel de la doyenne des institutions financières du pays.

Durant l'année écoulée, le Musée de la Banque, situé au siège emblématique de la BCEE du 1, Place de Metz, a accueilli bon nombre de classes d'écoles et lycées, tant luxembourgeois qu'étrangers.

Comme chaque année, la BCEE a prêté son concours à différents rendez-vous clés de musique et de sport, et a également soutenu un grand nombre d'initiatives culturelles et sportives locales à travers le pays.

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Dans le contexte économique actuel, la gestion des risques de crédit reste au centre des préoccupations de la Banque. La BCEE a continué en 2014 ses travaux de mise en conformité avec le nouvel accord de Bâle III qui a été transposé en droit européen par la réglementation CRD IV / CRR et qui prévoit, outre des fonds propres substantiels, le respect de nouveaux ratios de liquidité et le calcul d'un ratio de levier.

La gestion des risques est décrite en détail dans la note 6 des comptes annuels au 31 décembre 2014. Le présent chapitre est subdivisé en plusieurs grandes catégories de risque.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte de valeur économique des créances de la Banque suite à la détérioration de la qualité des débiteurs pouvant aller jusqu'au défaut d'un débiteur ou la non-restitution des avoirs déposés auprès de tiers. Le risque de crédit touche à la fois les créances existantes et potentielles.

Chaque engagement de la Banque donnant lieu à un risque de crédit fait l'objet d'une analyse préalable de la qualité du débiteur par le service Analyse et Suivi Risque. De cette manière, la qualité du débiteur est reflétée par une note de crédit. Les notations internes de la Banque entrent directement dans le dispositif de gestion du risque de crédit dans la mesure où elles constituent un des paramètres clés pour la mise en place de limites.

Les décisions relatives aux dossiers de crédit et/ou aux limites sont prises sur base d'une analyse préalable par les analystes crédit du service Analyse et Suivi Risque et en fonction des montants engagés.

Dans le domaine des crédits à l'économie nationale, les décisions sont prises par différents comités de crédit, hiérarchisés en fonction de l'encours global du client. Les prêts hypothécaires au logement représentent plus de la moitié du portefeuille. Le risque de crédit est couvert, à côté de la solvabilité générale des clients, par le processus d'évaluation de leur capacité de remboursement, respectivement l'existence de garanties réelles.

Pour le secteur des crédits aux entreprises ainsi que le secteur public, la Banque s'est fixé des procédures adéquates pour l'analyse des dossiers et la prise de garanties. Pour l'analyse des financements de projets, la Banque s'est dotée de modèles de notation spécifiques tenant compte des caractéristiques particulières de chaque projet.

La majorité des contreparties dans le portefeuille international sont constituées d'établissements bancaires et financiers. L'attribution d'une notation interne à une contrepartie bancaire se fait à partir d'une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives. L'élément quantitatif se base sur des ratios financiers décrivant au mieux la profitabilité, l'importance des fonds propres, la liquidité et la qualité des actifs de la contrepartie, tandis que l'élément qualitatif émane de l'analyste lui-même qui tient compte d'éléments non financiers tels que la part de marché, la

gouvernance et le support éventuel dont bénéficie une contrepartie. L'investissement initial n'a lieu qu'auprès de contreparties classées pour le moins « investment grade ».

En ce qui concerne les engagements internationaux sur des entités non financières, la priorité est également accordée aux contreparties classées pour le moins « investment grade » dans des pays de l'OCDE, essentiellement Europe et Amérique du Nord. Ces contreparties, comme toutes les autres contreparties de la Banque, reçoivent une notation interne, basée sur des règles similaires à celles appliquées aux établissements bancaires et financiers.

Les encours de crédit font l'objet d'un suivi du risque de contrepartie, d'un suivi du risque sectoriel et d'un contrôle régulier sur base d'analyses financières actualisées et de propositions d'ajustement des limites par contrepartie. La Banque applique également un système de limite-pays pour tous les pays où elle est active. Ces limites font l'objet d'une révision périodique.

Suite à l'obligation d'effectuer des transactions sur produits dérivés via une contrepartie centrale (« central-counterparty clearing, CCP ») d'après la réglementation « European Markets Infrastructure Regulation, EMIR » qui vise à diminuer le risque de contrepartie bilatéral, la Banque a choisi de travailler pour ce volet non pas en accès direct à une contrepartie centrale, mais via des membres directs, appelés « clearing broker ».

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant d'une variation défavorable de différents paramètres financiers, dont principalement les taux d'intérêt, les prix des actions et les cours de change.

Dans sa politique de gestion du risque de marché, la Banque distingue le risque de transformation, résultant de la différence structurelle entre les maturités des ressources et celles de leurs réinvestissements au bilan de la Banque, du risque lié à la gestion de la trésorerie et aux opérations de négociation.

Le risque de transformation est pris en charge par le Comité ALM, qui, d'une part, assure l'adéquation de la gestion des fonds propres et des fonds placés et, d'autre part, assure le refinancement des portefeuilles des crédits ainsi que des portefeuilles obligataires et actions propres de la Banque dans le but de minimiser les implications négatives des mouvements des courbes de taux sur les performances de la Banque. Le Comité ALM se compose des membres du Comité de direction de la Banque et d'un certain nombre de chefs de département.

Risque de liquidité et nouveaux ratios LCR et NSFR

Le risque de liquidité résulte du problème de réconciliation des flux financiers entrants et sortants à une date précise. Le risque pour un établissement de crédit est celui de ne plus pouvoir, à un moment donné, assurer ses obligations de paiement pour cause de manque d'actifs liquides par rapport aux passifs devenus exigibles. De par sa structure financière, la Banque se trouve normalement dans une situation d'excédents de liquidités.

La Banque opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie et une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement.

En préparation à la nouvelle réglementation Bâle III, transposée au niveau européen par le règlement UE no. 575/2013 (règlement CRR), et au règlement délégué de la Commission européenne du 10 octobre 2014, la BCEE a continué en 2014 ses travaux pour la mise en place des 2 nouveaux ratios de liquidité. Le LCR (« Liquidity Coverage Ratio »), visant à assurer une liquidité suffisante à 30 jours, sera applicable à partir de 2015 et le NSFR (« Net Stable Funding Ratio »), visant à assurer une liquidité suffisante à 1 an, entrera en vigueur en 2018.

Risque opérationnel

D'une manière générale, le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, d'erreurs humaines ou informatiques ou d'événements externes. La maîtrise du risque opérationnel est assurée par des règles et procédures détaillées ainsi que par un système de contrôle interne implémenté à tous les niveaux et dont le suivi est assuré par la direction de la Banque.

Dans le but de centraliser la gestion du risque opérationnel, la Banque exploite un outil permettant la gestion des incidents internes selon les méthodologies proposées par Bâle III. Ainsi, la Banque dispose d'une base de données qui recense tous les incidents qui ont un impact sur le résultat de la Banque et qui sont relatifs à une défaillance humaine ou informatique. Les incidents font par ailleurs l'objet d'une analyse récurrente au niveau d'un certain

nombre de comités de la Banque.

La Banque vise à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles.

Risque financier et comptabilité de couverture

Les comptes annuels sont préparés en conformité avec les obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg pour les établissements de crédit. A l'exception des principes comptables relatifs à la comptabilisation de la provision Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg (AGDL), de la provision forfaitaire et des postes spéciaux avec une quote-part de réserves, les comptes annuels sont basés sur les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

La Banque a recours aux instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change, et de prix fixe (indices boursiers, prix d'actions). Les instruments financiers dérivés couramment utilisés sont les IRS et les CIRS dans le cadre d'opérations de couverture standard « plain vanilla ». Parallèlement à ces contrats standardisés, la Banque couvre spécifiquement les émissions structurées et les acquisitions d'obligations structurées incluses dans le portefeuille des actifs disponibles à la vente et contenant des dérivés incorporés par des swaps à composantes structurées.

Un instrument financier dérivé est considéré comme détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en tant qu'instrument de couverture. Lors de la conclusion d'un contrat, la Banque peut désigner certains instruments financiers en tant qu'instruments de couverture lorsque ces opérations respectent les critères définis par la norme IAS 39. La Banque a principalement recours à la couverture de juste valeur.

Gestion et suivi des risques inhérents à l'établissement de l'information financière

La Banque s'est dotée des procédures et des systèmes de contrôle nécessaires à l'établissement et au suivi de l'information financière. Afin d'assurer la qualité et l'exhaustivité de l'information financière, la Banque procède quotidiennement au suivi des mouvements sur comptes internes, surveille les principales composantes du compte de résultat incluant la marge d'intérêt, les commissions et les frais généraux et vérifie l'exhaustivité des informations reçues des différentes applications informatiques qui se trouvent en amont du système d'information comptable. Mensuellement, la Banque procède à des réconciliations de soldes sur comptes d'attente, sur comptes de proratisation des intérêts et autres comptes internes.

Parmi les systèmes de contrôle figure le bilan journalier qui est établi afin de permettre à diverses entités de la Banque, notamment à la salle des marchés, de procéder à un suivi de l'impact des opérations initiées.

En ce qui concerne les exercices d'évaluation des positions détenues en portefeuille ou de détermination des corrections de valeur sur actifs présentant des indications de dépréciation, une collaboration étroite entre les équipes comptables et les services de gestion des risques a été définie.

Au-delà des contrôles purement comptables, la Banque assure un suivi régulier de la rentabilité commerciale par client, par produit et par métier et procède à une analyse mensuelle du budget des dépenses. Le Comité de direction prend connaissance des performances des différents métiers de la Banque via un « Management Information System » (MIS). De même, il analyse et valide sur base mensuelle la situation financière ainsi que le suivi du budget des dépenses.

PERFORMANCE FINANCIERE SOLIDE DANS UN CONTEXTE REGLEMENTAIRE EN PLEINE EVOLUTION

Le résultat net de la Banque au 31 décembre 2014 est en hausse de 4,9% par rapport à l'exercice 2013.

Le produit bancaire affiche un repli de 1,5% à 598,8 millions d'euros au 31 décembre 2014.

La marge nette d'intérêt est en diminution de 2,9% en raison de la baisse généralisée des taux d'intérêt. Cette baisse impacte directement les opportunités de placement et de transformation d'échéances.

Le résultat sur commissions est en hausse de 4,0%, hausse principalement liée au bon développement des activités bancaires « classiques » de la clientèle non bancaire dans le domaine des crédits et des activités d'administration et de gestion des organismes de placement collectif (OPC).

Les revenus de valeurs mobilières à revenu variable ont diminué de 24,3%, suite à la cession de positions du portefeuille des actifs disponibles à la vente avant perception du dividende de l'exercice 2014 et de la perception d'un dividende exceptionnel en 2013, rendant difficile la comparaison annuelle.

Le résultat sur instruments financiers passe de 56,4 millions d'euros fin 2013 à 70,5 millions d'euros au 31 décembre 2014. Par nature plus volatile, cette rubrique inclut le résultat de l'activité négoce de valeurs mobilières et d'instruments dérivés, le résultat de réalisations d'actifs financiers disponibles à la vente, le résultat sur opérations de couverture de juste valeur ainsi que le résultat sur opérations de change. La progression des revenus de cette catégorie provient principalement du résultat réalisé sur la vente de titres et du résultat sur opérations de couverture qui est lié en grande partie à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats d'évaluation des valeurs mobilières à revenu fixe, qui font partie des actifs financiers disponibles à la vente, sont renseignés au poste « réserve de réévaluation » des capitaux propres. Il en est de même des résultats d'évaluation relatifs aux valeurs mobilières à revenu variable du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente. La hausse des valorisations des titres au cours de l'année a influencé très positivement l'évolution de la réserve de réévaluation qui s'élève à 1.151,7 millions d'euros fin 2014, en progression de 237,0 millions d'euros, soit 25,9% par rapport au 31 décembre 2013.

Les autres produits et charges d'exploitation sont en baisse et passent de 9,6 millions d'euros fin 2013 à 8,8 millions d'euros fin 2014.

Grâce à une politique rigoureuse de suivi des coûts, la Banque a pu limiter la croissance de ses frais généraux totaux, y inclus les corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles, à 1,7%. D'importants projets de réingénierie et d'automatisation des processus contribuent à améliorer constamment la productivité. Ces éléments ont permis d'atténuer l'effet de la croissance structurelle des frais de personnel tout en préservant la qualité du service rendu.

Suite au contexte économique général qui reste difficile, la Banque a réalisé des corrections de valeur nettes pour risques de crédit individuels et collectifs de 2,4 millions d'euros en 2014. Elle a par ailleurs continué à pratiquer une politique de gestion prudente en augmentant son stock de provisions prudentielles de 59,0 millions d'euros afin de se prémunir contre d'éventuelles pertes futures induites par des turbulences sur les marchés financiers.

Compte tenu des éléments qui précèdent, la Banque affiche pour l'exercice 2014 un bénéfice net de 218,5 millions d'euros par rapport à un bénéfice net de 208,4 millions d'euros un an plus tôt, c. à d. une hausse de 10,1 millions d'euros, soit 4,9%.

Après distribution d'une partie du bénéfice net à l'Etat luxembourgeois, le résultat restant permettra à la Banque de renforcer ses fonds propres, dont le niveau est largement suffisant pour répondre aux normes communautaires en matière de solvabilité.

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

La somme bilantaire s'élève à 41.156,3 millions d'euros au 31 décembre 2014, en hausse de 492,7 millions par rapport à fin 2013. Cette augmentation provient principalement de la hausse des émissions de titres et des dépôts du secteur public.

A l'actif du bilan, le poste « Caisse et avoirs auprès des banques centrales » augmente de 316,4 millions d'euros à 901,4 millions d'euros au 31 décembre 2014 en raison essentiellement de la hausse des avoirs déposés auprès de la Banque centrale du Luxembourg (BCL).

L'encours des valeurs mobilières à revenu fixe s'élève à 9.750,2 millions d'euros, en hausse de 464,1 millions d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2013, ceci en raison de la baisse des taux d'intérêt qui s'est poursuivie sur les marchés en 2014 et qui a entraîné une hausse de la juste valeur des valeurs mobilières à revenu fixe qui figurent à la rubrique des titres disponibles à la vente à l'actif du bilan.

L'encours des prêts aux établissements de crédit diminue de 1.850,0 millions d'euros à 5.377,8 millions d'euros. Cette rubrique reprend également les dépôts de la Banque auprès d'autres banques, collatéralisés ou non par des titres.

L'encours des prêts à la clientèle progresse de 1.307,3 millions d'euros à 18.311,3 millions d'euros. La hausse est portée par le développement des activités des prêts au logement et des prêts d'investissement. Ceci illustre la volonté constante de la BCEE de soutenir les projets des particuliers et des entreprises.

Au passif du bilan, les émissions de titres augmentent de 1.098,4 millions d'euros à 6.276,2 millions d'euros. Cette hausse s'explique par les opportunités de refinancement disponibles sur les marchés à des conditions avantageuses.

Les dépôts des établissements de crédit affichent une baisse de 1.236,5 millions d'euros à 4.144,7 millions d'euros. Cette rubrique reprend également les emprunts de la Banque auprès d'autres banques, collatéralisés ou non par des titres. A l'instar de la rubrique des émissions de titres, les opportunités de marché influencent l'évolution de la présente rubrique.

Les dépôts de la clientèle privée diminuent de 462,1 millions d'euros à 20.838,5 millions d'euros dans un contexte fiscal marqué par l'introduction de l'échange automatique d'informations à partir de 2015.

Les dépôts du secteur public augmentent de 468,1 millions d'euros à 4.280,0 millions d'euros. Cette rubrique est plus volatile et évolue en fonction des besoins de trésorerie du secteur public.

EVOLUTION DES FONDS PROPRES

Le total des capitaux propres de la BCEE s'élève à 3.687,6 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 3.306,2 millions d'euros fin 2013, soit une augmentation de 11,5% ce qui témoigne de la solidité financière croissante de la Banque.

Cette hausse de 381,4 millions d'euros s'explique principalement par la mise en réserve du bénéfice de l'année 2013, soit 168,4 millions d'euros après distribution à l'Etat luxembourgeois d'un montant de 40 millions d'euros, par le résultat net d'évaluation des opérations sur instruments financiers disponibles à la vente, par le résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie ainsi que par l'écart actuariel sur le fonds de pension.

Les fonds propres réglementaires de base se situent au 31 décembre 2014 à 2.323,4 millions d'euros, contre 2.067,0 millions d'euros fin 2013.

Les exigences de fonds propres réglementaires s'élèvent à 1.015,3 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 993,5 millions d'euros fin 2013 en raison de la hausse des encours pondérés sur titres suite à la hausse des cours de bourse.

Le ratio de fonds propres de base CET1 s'élève à 18,3% au 31 décembre 2014, contre 16,6% au 31 décembre 2013 sous la réglementation Bâle II, témoignant ainsi du renforcement continu des fonds propres de la BCEE et de son niveau de solvabilité très élevé. Le ratio comprend également l'exigence réglementaire transitoire. La diminution du ratio de solvabilité total de 24,8% en décembre 2013 à 19,2% au 31 décembre 2014 trouve son origine dans les changements méthodologiques prévus dans la réglementation CRR.

Document émis électroniquement

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2015

Après avoir épuisé son potentiel de baisse des taux directeurs, la BCE procédera tout au long des années 2015 et 2016 à l'achat massif d'obligations d'Etat de la zone euro.

Alors que les effets de ces mesures sur la relance de l'économie et sur l'inflation sont encore discutés, les taux du marché des capitaux ont baissé à des niveaux impactant fortement les revenus des investisseurs.

En conséquence, la BCEE s'attend à une pression continue sur sa marge d'intérêt au fur et à mesure que des actifs viennent à échéance et sont replacés à des conditions moins favorables. En revanche, et sauf retour d'une crise économique aiguë en Europe, le coût du risque de crédit ne devrait pas connaître d'évolution négative significative. A moyen terme, la politique prolongée des taux extrêmement bas risque de créer des bulles au niveau de certaines catégories d'actifs.

La Banque va suivre de près les évolutions et assumera son rôle d'acteur responsable au service de ses clients et de l'économie du pays, conformément aux missions lui confiées par la loi du 24 mars 1989 sur la BCEE et en continuité avec les développements du passé.

L'entrée en vigueur du MSU à partir du 4 novembre 2014 renforcera l'harmonisation dans les domaines clés de la supervision et de la réglementation des banques à travers la zone euro en vue d'assurer une stabilité financière accrue en Europe. En tant que banque systémique, la BCEE est maintenant soumise à la surveillance prudentielle directe de la BCE.

A l'instar des années précédentes, l'exercice 2015 sera marqué par la pléthore des changements réglementaires induits par le règlement CRR, la directive CRD IV, la 4ème directive AML, la directive crédit hypothécaire, la directive sur le redressement et la résolution bancaire, la directive sur la garantie des dépôts, la directive MIFID II et MIFIR et d'autres projets qu'il s'agira de transposer dans le fonctionnement interne de la BCEE en 2015 et au-delà.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En janvier 2015, la Banque a élargi son parc immobilier par l'acquisition de l'ancien siège social de la société ArcelorMittal S.A., situé au numéro 19, avenue de la Liberté. La Banque utilisera les surfaces de bureau additionnelles à sa disposition pour relocaliser certains services dans un but d'optimiser les flux de travail.

Aucun événement important, mettant en cause la marche normale des affaires de la Banque, ne s'est produit après la clôture de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 25 mars 2015

Pour le Comité de direction

Michel Birel	Jean-Claude Finck
Directeur Général adjoint	Directeur Général

Document émis électroniquement

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE
31 décembre 2014

Document émis électroniquement



Rapport d'audit

Au Conseil d'Administration de
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, sur proposition du Conseil d'Administration de Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de résultat et l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Comité de Direction et du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

L'établissement et la présentation sincère de ces comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, relèvent de la responsabilité du Comité de Direction et font l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration conformément à la loi organique du 24 mars 1989. Le Comité de Direction est également responsable de la mise en place d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

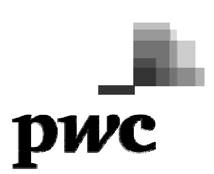
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites sous la responsabilité du Comité de Direction et approuvées par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T: +352 494848 1, F:+352 494848 2900, www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518

Document émis électroniquement



Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière de Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Comité de Direction et fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, 25 mars 2015

Pierre Krier

Document émis électroniquement

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

COMPTES ANNUELS AUDITES
31 décembre 2014

Bilan au 31 décembre 2014

ACTIF du Bilan	Notes	31/12/2013	31/12/2014
en euros			
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	4.1.	585.014.333	901.368.001
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	4.9.	7.227.843.403	5.377.819.431
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	4.10.	17.003.930.051	18.311.255.394
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	4.2. 4.7.	79.976.733	322.571.774
Instruments dérivés de couverture	4.7.	132.425.965	99.240.017
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	4.2.	9.286.093.904	9.750.181.015
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	4.2.	965.638.463	1.104.456.133
Titres détenus jusqu'à échéance	4.4.	4.785.557.990	4.699.397.776
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	4.3.	236.172.210	279.437.175
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	4.8.	-	76.670.572
Immobilisations corporelles à usage propre	4.11.	171.489.816	171.848.663
Immobilisations corporelles de placement	4.13.	16.699.095	16.114.382
Immobilisations incorporelles	4.12.	12.259.092	12.744.140
Impôts différés	4.15.	33.010.138	30.265.726
Autres actifs	4.14.	127.495.089	2.952.709
TOTAL de l'ACTIF		**40.663.606.282**	**41.156.322.908**

PASSIF du Bilan	Notes	31/12/2013	31/12/2014
en euros			
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.17.	5.381.166.797	4.144.695.863
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle privée	4.18.	21.300.643.306	20.838.539.790
Dépôts évalués au coût amorti - Secteur public	4.18.	3.811.866.505	4.280.007.310
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	4.2. 4.7.	230.835.089	199.899.794
Instruments dérivés de couverture	4.7.	798.822.107	991.242.634
Emissions de titres	4.16.	5.177.826.072	6.276.226.429
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	4.8.	4.621.034	-
Provisions	4.20.	440.545.909	497.987.553
Autres passifs	4.21.	68.467.695	39.493.500
Impôts courants	4.15.	51.064.656	61.347.574
Fonds de pension	4.19.	91.548.527	139.320.951
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)		**37.357.407.697**	**37.468.761.398**

Les notes figurant en annexe aux pages 31 à 121 font partie intégrante des comptes annuels.

Bilan au 31 décembre 2014 (suite)

CAPITAUX PROPRES du Bilan		
	31/12/2013	**31/12/2014**
en euros		
Report sous-total PASSIF avant capitaux propres	**37.357.407.697**	**37.468.761.398**
Capital souscrit	173.525.467	173.525.467
Réserve de réévaluation	914.644.551	1.151.682.864
dont actifs disponibles à la vente	*910.428.948*	*1.146.032.346*
Réserves - Résultats non distribués	2.009.631.512	2.143.829.015
Résultat de l'exercice	208.397.055	218.524.164
Total capitaux propres	**3.306.198.585**	**3.687.561.510**
TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES	**40.663.606.282**	**41.156.322.908**

Les notes figurant en annexe aux pages 31 à 121 font partie intégrante des comptes annuels

Compte de résultat au 31 décembre 2014

en euros	Notes	31/12/2013	31/12/2014
Résultat d'intérêts	5.1.	390.862.645	379.646.055
Revenu de valeurs mobilières	5.2.	61.027.376	46.171.279
Commissions	5.3.	90.046.711	93.664.650
RESULTAT SUR INTERETS, DIVIDENDES ET COMMISSIONS		**541.936.732**	**519.481.984**
Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat	5.4.	874.181	32.366.880
Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	5.5.	49.941.333	23.814.198
Résultat sur opérations de couverture	5.6.	-1.860.601	4.485.051
Différences de change		7.476.783	9.873.410
Autres produits d'exploitation	5.7.	12.412.845	10.118.809
Autres charges d'exploitation	5.7.	-2.778.053	-1.302.902
PRODUIT BANCAIRE		**608.003.220**	**598.837.430**
Frais du personnel	5.8.	-183.888.765	-187.568.834
Autres frais généraux administratifs	5.9.	-72.024.667	-73.814.442
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	5.10. 5.11 5.12	-25.215.415	-24.639.789
RESULTAT APRES FRAIS GENERAUX		**326.874.373**	**312.814.365**
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs	5.13.	-38.065.643	-2.421.797
Provisions	5.14.	-23.347.801	-59.246.827
RESULTAT AVANT IMPOTS ET ACTIFS NON COURANTS		**265.460.929**	**251.145.741**
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	5.15.	-57.063.873	-32.621.577
RESULTAT DE L'EXERCICE		**208.397.055**	**218.524.164**

Les notes figurant en annexe aux pages 31 à 121 font partie intégrante des comptes annuels

Etat du résultat global au 31 décembre 2014
en euros

	31/12/2013	31/12/2014
RESULTAT DE L'EXERCICE	**208.397.055**	**218.524.164**
Eléments non reclassés ultérieurement en résultat net	**-5.928.452**	**-34.199.552**
Ecarts actuariels sur régime de pension à prestation définie	-8.375.886	-48.318.101
Impact impôts différés	2.447.434	14.118.549
Eléments à reclasser ultérieurement en résultat net	**142.201.200**	**237.038.313**
Actifs disponibles à la vente	181.905.337	251.873.986
° *Variation des résultats d'évaluation*	*182.544.088*	*284.014.078*
° *Résultats de vente réalisés via le compte de résultat*	*-638.751*	*-32.140.092*
Couverture de flux de trésorerie	-2.803.795	2.027.288
Impact impôts différés	-36.900.342	-16.862.961
Total éléments du résultat global pour l'exercice - nets d'impôts	**136.272.747**	**202.838.761**
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE	**344.669.803**	**421.362.925**

Les notes figurant en annexe aux pages 31 à 121 font partie intégrante des comptes annuels

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2014
en euros

Au cours de l'exercice 2014, la Banque a affecté EUR 40.000.000 (EUR 40.000.000 en 2013) de son résultat de l'exercice 2013 à l'Etat.

	Capital souscrit	Réserves	Réserve de réévaluation	Résultat net	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2014	**173.525.467**	**2.009.631.512**	**914.644.551**	**208.397.055**	**3.306.198.585**
Affectation du résultat 2013	-	208.397.055	-	-208.397.055	-
Résultat net de l'exercice 2014	-	-	-	218.524.164	218.524.164
Distribution pour l'exercice 2013	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	-34.199.552	-	-	-34.199.552
Résultat net d'évaluation des opérations sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-	235.603.398	-	235.603.398
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	1.434.915	-	1.434.915
Au 31 décembre 2014	**173.525.467**	**2.143.829.015**	**1.151.682.864**	**218.524.164**	**3.687.561.510**

	Capital souscrit	Réserves	Réserve de réévaluation	Résultat net	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2013	**173.525.467**	**1.857.408.893**	**772.443.352**	**198.151.065**	**3.001.528.777**
Affectation du résultat 2012	-	198.151.065	-	-198.151.065	-
Résultat net de l'exercice 2013	-	-	-	208.397.055	208.397.055
Distribution pour l'exercice 2012	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	-5.928.446	-	-	-5.928.446
Résultat net d'évaluation des opérations sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-	144.185.725	-	144.185.725
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	-1.984.526	-	-1.984.526
Au 31 décembre 2013	**173.525.467**	**2.009.631.512**	**914.644.551**	**208.397.055**	**3.306.198.585**

Document émis électroniquement

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2014

en euros

en euros	31/12/2013	31/12/2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	585.014.208	901.367.877
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	4.364.471.697	2.382.677.272
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	1.340.924.347	1.527.016.608
Titres détenus jusqu'à échéance	-	5.137.757
	6.290.410.253	**4.816.199.514**

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure ou égale à 90 jours.

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement.

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

- Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels :

en euros	31/12/2013	31/12/2014
Intérêts reçus	945.982.278	958.728.794
Intérêts payés	-544.013.485	-554.344.744
Revenus de valeurs mobilières	61.027.376	46.171.279
Commissions reçues	120.887.106	132.931.433
Commissions payées	-30.840.395	-39.266.783
Autres produits d'exploitation	12.412.845	10.118.809
Impôts courants	-57.063.873	-23.520.499
Autres frais généraux administratifs	-247.310.796	-261.383.276
Autres charges d'exploitation	-2.764.156	-1.296.012
Sous-total	**258.316.900**	**268.139.000**

Document émis électroniquement

- Flux de trésorerie provenant des variations d'actifs opérationnels :

Variations nettes en euros	31/12/2013	31/12/2014
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	-9.663.768	5.500.239
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	-796.225.105	-308.652.792
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	-11.419.986	14.950.585
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	1.816.937.445	-129.393.389
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	-505.744.932	-1.102.068.779
Instruments dérivés de couverture	-694.174	1.078.046
Autres actifs	-52.225.982	126.446.120
Sous-total	**440.963.498**	**-1.392.139.969**

- Flux de trésorerie provenant des variations des passifs opérationnels :

Variations nettes en euros	31/12/2013	31/12/2014
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	11.818.283	-12.057.564
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	1.595.234.401	-1.236.771.047
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	610.769.735	5.914.799
Instruments dérivés de couverture	41.048.528	-8.903.268
Autres passifs	11.386.321	-24.040.997
Emissions de titres	-2.177.351.345	1.119.987.931
Sous-total	**92.905.922**	**-155.870.147**

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	**792.186.320**	**-1.279.871.116**

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

en euros	31/12/2013	31/12/2014
Acquisition de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	-	-19.040.659
Cession de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	861.169	32.662.617
Acquisition de valeurs mobilières à revenu variable - Filiales	-	-5.574
Cession de valeurs mobilières à revenu variable - Filiales	418.176	-
Acquisition de valeurs mobilières à revenu variable - Sociétés mises en équivalence	-18.874	-4.125.000
Cession de valeurs mobilières à revenu variable - Sociétés mises en équivalence	33.004	-
Acquisition de titres détenus jusqu'à échéance	-1.721.885.368	-1.461.994.816
Remboursement de titres détenus jusqu'à échéance	2.175.143.764	1.530.194.650
Acquisitions/cessions d'actifs incorporels et corporels	1.104.774	-7.110.091
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	**455.656.645**	**70.581.126**

Document émis électroniquement

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

en euros	31/12/2013	31/12/2014
Produits de l'émission de passifs subordonnés	-43.974.595	-19.892.000
Distribution du résultat	-40.000.000	-40.000.000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**-83.974.595**	**-59.892.000**

Variation nette	**1.163.868.371**	**-1.269.181.990**

Variation des comptes de trésorerie et des équivalents de trésorerie

	2013	2014
Situation au 1er janvier	**5.277.601.341**	**6.290.410.253**
Variation nette de trésorerie	1.163.868.371	-1.269.181.990
Effet de la variation du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-151.059.458	-205.028.749
Situation au 31 décembre	**6.290.410.253**	**4.816.199.514**

Document émis électroniquement

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

NOTES AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2014

Document émis électroniquement

1 INFORMATION GENERALE

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (ci- après « La Banque »), instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Le siège de la Banque est situé 1, place de Metz à L-2954 Luxembourg.

Dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux établissements de crédit, la Banque a pour objet de faire toutes opérations bancaires et financières ainsi que toutes opérations analogues, connexes ou accessoires à celles-ci.

L'effectif moyen de la Banque pour le courant de l'exercice 2014 était de 1.781 personnes (1.783 personnes en 2013), y compris les contrats d'insertion à l'emploi.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 25 mars 2015.

2 PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS

2.1 Respect des principes comptables

Les comptes annuels pour l'exercice 2014 ont été préparés en conformité avec les obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg pour les établissements de crédit tels que décrits ci-après. A l'exception des principes comptables relatifs à la comptabilisation de la provision « AGDL » (« Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg »), de la provision forfaitaire et des postes spéciaux avec une quote-part de réserves (ci-après « les provisions prudentielles ») qui sont décrits à la note 3.7 « Provisions », les principes comptables sont basés sur les IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne.

Document émis électroniquement

a) Normes nouvelles ou révisées adoptées par la Banque

Les normes suivantes, dont l'application est obligatoire à partir du 1er janvier 2014, ont été adoptées par la Banque mais n'ont pas eu d'impact matériel sur les comptes annuels. Il s'agit en l'occurrence des normes :

- IFRS 10 : « Etats financiers consolidés »,
- IFRS 11 : « Partenariats »,
- IFRS 12 : « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »,
- IAS 27 : « Etats financiers individuels »,
- IAS 28 : « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».
- IAS 32 (amendement) : « Instruments financiers, présentation-compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ».
- IAS 36 (amendement) : « Informations à fournir relative à la valeur recouvrable des actifs non financiers »
- IAS 39 (amendement) : « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »

b) Les normes suivantes, dont l'application n'est pas obligatoire à partir du 1er janvier 2014, n'ont pas encore été adoptées par la Banque. Il s'agit des normes :

- Interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique »,
- « Améliorations aux IFRS, cycle 2011-2013 » qui sont une série d'amendements aux normes existantes.

c) Normes nouvelles, révisées ou interprétations, pertinentes pour la Banque qui ne sont pas encore d'application et qui n'ont pas été adoptées par l'Union européenne :

- IFRS 9 : « Instruments Financiers »,
- IFRS 14 : « Comptes de report réglementaire »,
- IFRS 15 : « Produits provenant de contrats avec les clients»,
- IFRS 10, IFRS 12, IAS 28 (amendement) : « Exemption de consolidation applicable aux entités d'investissement »,
- IAS 1 (amendement) : « initiative Informations à fournir»,
- « Améliorations aux IFRS, cycle 2012-2014 » qui sont une série d'amendements aux normes existantes,
- IFRS 10 et IAS 28 (amendement) : « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise»,

Document émis électroniquement

- IAS 27 (amendement) : « La mise en équivalence dans les états financiers individuels»,
- IAS 16 et IAS 38 (amendement) : «Clarification sur les modes d'amortissement acceptable »,
- IFRS 11 (amendement) : « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune»,
- IAS 19 (amendement) : « Régimes à prestations définies : contribution des membres du personnel »,
- « Améliorations aux IFRS, cycle 2010-2012 » qui sont une série d'amendements aux normes existantes.

Les comptes annuels sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la Banque, suivant le principe de l'enregistrement au coût historique, respectivement au coût amorti, ajusté à la juste valeur pour l'enregistrement des investissements disponibles à la vente, des actifs financiers détenus à des fins de transaction, des instruments dérivés et des actifs du fonds de pension.

Les informations sectorielles requises par l'application de la norme IFRS 8 sont fournies dans la publication des comptes consolidés du groupe.

2.2 Transactions en monnaies étrangères

Les effets des variations des cours des monnaies étrangères sur les postes du compte de résultat sont exposés ci-dessous. La monnaie fonctionnelle de la BCEE est l'euro (« EUR »).

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de transaction.

A chaque date de clôture, les éléments monétaires en monnaie étrangère sont convertis au cours du dernier jour de l'exercice.

Les éléments non monétaires enregistrés au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction tandis que les éléments non monétaires, enregistrés à la juste valeur, sont convertis en appliquant le cours de change en vigueur à la date où ces justes valeurs ont été déterminées.

Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en compte de résultat, sauf si l'opération de transaction a été classée en couverture de flux de trésorerie (« cash flow hedge »).

Document émis électroniquement

Pour les actifs monétaires classés en « actifs disponibles à la vente », les différences de change résultant de l'écart entre la juste valeur à la date de clôture de ces instruments et leur coût d'acquisition sont comptabilisées en réserve de réévaluation, tandis que les différences de change relatives à l'ajustement du coût amorti par rapport à la valeur d'acquisition sont comptabilisées au compte de résultat.

Les différences de change relatives à des ajustements de la juste valeur d'éléments non monétaires suivent la comptabilisation de ces changements de juste valeur.

Pour les devises principales, les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion des comptes annuels, un euro étant égal à :

	31/12/2013	31/12/2014
CHF	1,2269	1,2025
GBP	0,8331	0,7796
JPY	144,5600	145,1200
SEK	8,8311	9,3747
USD	1,3764	1,2156

2.3 Opérations bancaires

2.3.1 Comptabilisation et évaluation initiales

Les achats et les ventes d'actifs et de passifs financiers dont la livraison, respectivement le règlement, sont effectués à une date ultérieure à la date de transaction, sont comptabilisés au bilan à la date de livraison, respectivement de règlement.

Tous les instruments financiers sont enregistrés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, augmentée des frais directement attribuables lorsque ces instruments financiers ne sont pas renseignés à la juste valeur au compte de résultat.

Les instruments dérivés sont enregistrés à la date de transaction au bilan à leur juste valeur. La classification des instruments dérivés lors de leur comptabilisation initiale dépend de l'intention et des caractéristiques de leur détention. Ainsi, une classification en « instruments financiers détenus à des fins de transaction » ou en « instruments de couverture » est possible.

Les instruments dérivés sont enregistrés à l'actif lorsque la juste valeur est positive, respectivement au passif lorsqu'elle est négative. La juste valeur s'entend ici comme le « dirty price » de ces instruments, c'est-à-dire intérêts courus compris.

Les instruments dérivés suivant la définition de la norme IAS 39, incorporés dans d'autres instruments financiers, sont séparés du contrat hôte et enregistrés à la juste valeur si leurs caractéristiques économiques et les risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et si l'instrument financier global n'est pas classé comme détenu à des fins de transaction, respectivement n'a pas été désigné comme étant évalué à la juste valeur par le compte de résultat. Les instruments dérivés incorporés qui ont été séparés du contrat hôte sont comptabilisés à leur juste valeur dans le portefeuille détenu à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les plus ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers qui ne font pas l'objet d'une réévaluation par le biais du compte de résultat sont calculées par différence entre le montant reçu net de frais de transaction et le coût d'acquisition, respectivement le coût amorti de l'actif financier.

2.3.2 Evaluation ultérieure

L'évaluation des instruments financiers se fera en fonction des caractéristiques des instruments financiers ainsi que de leur appartenance à une catégorie d'évaluation. Les catégories d'évaluation retenues sont les suivantes : instruments financiers détenus à des fins de transaction ou de couverture, actifs financiers détenus jusqu'à échéance, actifs financiers disponibles à la vente et prêts et avances.

2.3.2.1 Le coût historique

Pour les actifs et passifs financiers renseignés au coût historique, leur évaluation correspond au montant initial enregistré.

2.3.2.2 Le coût amorti

Le coût amorti correspond au montant initial enregistré, diminué des amortissements en capital, ajusté des primes et décotes calculées par différence entre le montant initial et le montant de remboursement à l'échéance et étalées sur la durée de l'actif, moins les dépréciations constatées via des corrections de valeur dans le cas où il y a indication objective de perte de valeur de l'actif considéré.

Document émis électroniquement

2.3.2.3 La juste valeur

La juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée peut normalement être déterminée par référence à un marché actif ou à partir de techniques d'évaluation basées principalement sur des observations de marché.
Ainsi, pour déterminer une valorisation cohérente des différents instruments financiers évalués à la juste valeur, la Banque a recours aux méthodes et modèles suivants :

- instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture : la Banque applique la méthode des flux de trésorerie actualisés pour les contrats « Plain-Vanilla », respectivement la méthode de « Black & Scholes » pour les contrats structurés. En plus de ces évaluations à la juste valeur, la Banque calcule, après application des conventions ISDA-CSA, un ajustement pour risque de contrepartie « Credit Value Adjustment » ou « CVA », visant à tenir compte de la qualité de crédit de la contrepartie pour les instruments financiers dérivés renseignés à l'actif. Le modèle de valorisation se base sur les expositions issues des calculs réglementaires tout en utilisant les mêmes concepts :
  - « Exposure at Default » (« EaD »),
  - « Loss Given Default » (« LGD »),
  - « Probability of Default» (« PD »).

- actifs financiers :
  - valeurs mobilières à revenu fixe :
    - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle,
    - pour les valeurs cotées sur un marché jugé inactif, détermination d'une valeur d'évaluation via l'application du modèle d'évaluation interne.

  - valeurs mobilières à revenu variable :
    - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle,
    - pour les valeurs non cotées, respectivement cotées sur un marché jugé inactif, détermination par la Banque d'une valeur d'évaluation par une analyse détaillée des derniers comptes annuels et par la prise en compte des prix d'éventuelles transactions récentes.
- passifs financiers :
  - les émissions d'EMTN de la Banque sont comptabilisées à l'origine au coût amorti. Par la suite, en vue d'éviter un impact au compte de résultat lié à la couverture de ces émissions par des instruments dérivés, ces opérations sont désignées comme « fair value hedge ». Ainsi, la

Document émis électroniquement

méthode d'évaluation à la juste valeur appliquée à l'émission et l'évaluation de sa couverture sont identiques : méthode des flux de trésorerie actualisés, respectivement méthode « Black & Scholes ».

2.3.3 Jugements et estimations comptables

Dans le cadre de la mise en place des principes comptables sous IFRS, la Banque a dû faire appel, dans certains cas, à des jugements ainsi qu'à des estimations dans la détermination des montants renseignés dans les comptes annuels.

Les cas les plus significatifs pour lesquels des jugements, respectivement des estimations, ont dû être appliqués sont :

2.3.3.1 La juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier renseigné au bilan ne peut être déterminée à partir d'un marché actif, elle est calculée à partir de techniques d'évaluation basées le plus souvent sur des modèles mathématiques. Dans la mesure du possible, les variables qui sont fournies aux modèles mathématiques sont issues d'observations de marché.

Marché actif et inactif

La Banque détermine l'activité, respectivement l'inactivité, d'un marché de valeurs mobilières à revenu fixe à partir des 5 critères suivants:

- pourcentage de détention inférieur à 10% du volume de l'émission ;
- cotation fournie par un minimum de 2 acteurs dans le marché;
- « minimum bid size » global observé supérieur ou égal à EUR 2 millions ;
- écart observé entre les prix « bid » et « ask » observés inférieur à 200 points de base ;
- écart entre le prix « bid » et « ask » pour le prix représentatif (p.ex. Bloomberg Generic Price) inférieur à 250 points de base.

Lorsque le marché est considéré comme étant actif, c. à d. si au moins 4 des 5 critères sont respectés, la Banque utilise les prix d'une source de cotation officielle. Dans le cas d'une émission pour laquelle les critères mis en place par la Banque permettent de conclure que le marché est inactif (à partir de 3 critères non respectés), la Banque calcule d'abord un prix par application de la méthode des flux de trésorerie actualisés (« Discounted Cash flow method ») à partir de courbes de taux d'intérêt et de « spread » déterminés en fonction de la qualité de l'émetteur. Le prix ainsi calculé est ensuite pondéré

avec une indication de prix fourni par une source de cotation, même si l'indication de prix est issue d'un marché pour lequel la Banque a, compte tenu de son analyse marché actif/inactif, émis un doute sur son caractère actif.

Hiérarchie de juste valeur

La Banque utilise, pour la détermination des justes valeurs, des techniques d'évaluations basées sur des données de marchés observables et non observables :

- les données observables reflètent les variations de marché obtenues de sources indépendantes et reflétant des transactions réelles (p.ex. un taux swap de 3 ans) ;
- les données non observables reflètent les estimations et les hypothèses internes relatives aux variations de marché adoptées par la Banque, comme par exemple une estimation de l'échéancier de remboursement d'un titre « Mortgaged-backed Securities » (MBS).

Suivant la nature des données observables et non observables, une hiérarchisation des justes valeurs a été mise en place :

- Juste valeur de niveau 1 : essentiellement des cotations issues de marchés actifs d'instruments financiers identiques. Ce niveau renseigne des titres de participations et des instruments de dettes cotés sur des bourses, ainsi que des instruments dérivés échangés sur des marchés organisés.
- Juste valeur de niveau 2 : données entrantes, autres que des cotations du niveau 1, directement observables pour les instruments financiers, tel un prix, ou indirectement observables, c. à d. déduites de prix observables, telle la volatilité implicite d'une action déduite du prix observé de contrats d'option sur cette même action. Ce niveau comprend la majeure partie des instruments dérivés échangés de gré à gré et des instruments de dettes structurés émis. A l'origine de ces données entrantes, comme par exemple les courbes de taux « EURIBOR » ou les « spreads » de crédit, se trouvent des fournisseurs spécialisés dans le domaine des informations financières.
- Juste valeur de niveau 3 : les données en entrée des modèles de détermination de la juste valeur de niveau 3 sont principalement des données qui ne sont pas directement observables sur un marché. Ce niveau comprend certains instruments de capitaux propres ou de titres de dette pour lesquels la plupart des paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation sont basés sur des estimations et hypothèses internes.

Document émis électroniquement

Pour déterminer cette hiérarchisation, la Banque a passé en revue l'ensemble des instruments financiers évalués à la juste valeur, afin d'évaluer l'importance des données observables, soit directement, soit indirectement sur les marchés.

Parmi les données de marché observables figurent :

- courbes de « credit spreads » déterminées à partir des prix des contrats « Credit default swaps » (CDS),
- taux d'intérêts interbancaires ou taux swap,
- cours de change des devises,
- indices boursiers,
- « credit spreads » des différentes contreparties.

2.3.3.2 Dépréciations des actifs financiers (« impairment ») évalués au coût amorti

La Banque déprécie un actif financier lorsqu'il y a indication objective de dépréciation de cet actif, conformément aux instructions de la norme IAS 39.

Pour les dossiers de la banque de détail (« retail banking »), l'estimation du montant irrécouvrable sur des dossiers spécifiques est effectuée à partir d'observations de pertes historiques, alors qu'un jugement effectué dossier par dossier permet de déterminer le montant irrécouvrable de la clientèle professionnelle (« wholesale banking »). Une correction de valeur spécifique est enregistrée en conséquence.

En ce qui concerne les « indications objectives de dépréciation » telles que déterminées par les normes IFRS, la Banque les assimile à la notion d'« entrée en défaut » par application des règles internes de gestion du risque de crédit définies pour le calcul du ratio d'adéquation des fonds propres selon Bâle III.

La Banque constitue par ailleurs des « corrections de valeur sur base collective » sur les créances non identifiées sur base individuelle comme étant en défaut, afin de tenir compte du risque de crédit progressif après la date d'octroi du crédit.

Pour calculer cette correction de valeur collective, la Banque se base sur les données historiques des pertes réalisées sur le portefeuille de crédit. Elle détermine ainsi la probabilité de défaut pour les

Document émis électroniquement

différents types de prêts en fonction de la durée qui s'est écoulée dans la relation de crédit entre l'octroi du prêt et l'entrée en défaut.

La correction de valeur collective, encore appelée dépréciation « Incurred But Not Reported » (IBNR), porte sur l'ensemble des actifs qui n'ont pas subi de dépréciation individuelle et appartenant à la rubrique « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle ».

La méthodologie appliquée pour déterminer la correction de valeur collective est basée sur le concept de la perte attendue et se définit comme le produit de l'engagement à la date de calcul de la provision (EaD) par la probabilité de défaut estimée sur base des données historiques (PD) et la perte en cas de défaut telle qu'elle est calculée pour Bâle III (LGD).

En application des normes IFRS, la Banque prend en compte l'incidence de l'évolution des conditions économiques en appliquant des LGD « best estimate » qui surpondèrent les LGD du passé récent par rapport à ceux du passé plus lointain.

2.3.3.3 Dépréciations des actifs disponibles à la vente

La Banque considère les valeurs mobilières du portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » (AFS) comme dépréciées, lorsqu'elle s'attend à une baisse durable des flux de trésorerie futurs contractuels en raison d' « indications objectives de dépréciation ».

Parmi les « indications objectives » figurent :
- les problèmes de trésorerie suite à un ou des retards de paiement, respectivement remboursement,
- la baisse des notations en-dessous d'un seuil critique (B+),
- la dégradation de la solvabilité.

Dans cette optique, la chute du prix de plus de 20% déclenche automatiquement un test de dépréciation, indépendamment de la présence ou non « d'indications objectives ».

Lorsque la Banque retient une dépréciation sur des valeurs mobilières à revenu fixe, la différence entre le prix d'évaluation et le coût amorti sera renseignée au compte de résultat et ne figurera par conséquent plus dans les fonds propres sous la rubrique « réserve de réévaluation ».

De même, lorsque la Banque retient une dépréciation sur des valeurs mobilières à revenu variable, la différence entre le prix d'évaluation et le coût d'acquisition sera renseignée au compte de résultat et ne figurera par conséquent plus dans les fonds propres sous la rubrique « réserve de réévaluation ».

Document émis électroniquement

Pour ce qui est des critères objectifs de dépréciation des valeurs mobilières à revenu variable, la Banque n'enregistre une dépréciation que si la juste valeur est durablement inférieure au coût historique. Le suivi, la valorisation et la décision d'appliquer une dépréciation de ces positions se fait par un groupe d'experts en fonction des critères suivants :

- évolution du cours de bourse pour les actifs cotés, respectivement prix de transaction récent,
- évolution de l'actif net sur base des résultats publiés pour les valeurs mobilières non cotées,
- perspectives d'évolution de la contrepartie en termes de business model, chiffres d'affaires et par jugements d'experts.

2.3.3.4 Dépréciations des actifs détenus jusqu'à échéance

Pour les actifs détenus jusqu'à échéance, la Banque applique le même principe en matière de dépréciation que pour les valeurs mobilières à revenu fixe de la catégorie actifs disponibles à la vente.

2.4 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure à 90 jours.

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement.

La Banque utilise la méthode indirecte pour déterminer les flux de trésorerie. Pour ce faire, la Banque élimine du résultat net tous les flux purement comptables qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie de liquidités et présente directement les éléments du résultat net provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels.

Activités opérationnelles

Les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus. Ce sont toutes les activités autres que celles d'investissement ou de financement. Il s'agit des produits et charges d'exploitation, des flux de trésorerie rattachés aux produits et charges financiers et autres et des différentes catégories d'impôts payés au courant de l'exercice.

Document émis électroniquement

Opérations d'investissement

Les activités d'investissement comprennent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de trésorerie.

Opérations de financement

Les activités de financement sont des activités qui entraînent des changements quant à l'ampleur et à la composition des capitaux propres et des capitaux subordonnés empruntés par l'établissement.

3 INFORMATIONS SUR LES REGLES COMPTABLES APPLIQUEES AUX RUBRIQUES DU BILAN

3.1 Caisse et avoirs auprès des banques centrales

La trésorerie se compose essentiellement des postes « caisse » et de la « réserve minimale obligatoire » auprès de la Banque centrale du Luxembourg.

La réserve minimale obligatoire est alimentée de sorte à satisfaire l'exigence de réserve imposée par la Banque centrale du Luxembourg.

Ces fonds ne sont pas disponibles pour financer les opérations courantes de la Banque. La base de réserve, calculée sur base de bilans mensuels, est définie en fonction des éléments du passif du bilan selon les principes comptables luxembourgeois. Le calcul de la base qui détermine l'exigence de réserve est effectué par la Banque centrale.

3.2 Les instruments financiers

3.2.1 Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus dans le but de dégager un bénéfice sur les fluctuations à court terme des prix sont classés comme actifs, respectivement passifs détenus à des fins de transaction. Sont inclus dans cette catégorie les valeurs mobilières à revenu fixe, les valeurs mobilières à revenu variable, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments financiers ainsi que les instruments dérivés utilisés à des fins de transaction.

La notion de « court terme » n'étant pas définie par la norme IAS 39, la Banque considère une intention de détention d'une durée moyenne de six mois pour les instruments financiers non dérivés.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur avec, par la suite, la prise en compte des variations de juste valeur en « résultats sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » au compte de résultat. Les intérêts courus durant la période de détention ainsi que les intérêts perçus sont comptabilisés à la rubrique « résultats d'intérêts » et les dividendes à la rubrique « revenus de valeurs mobilières » du compte de résultat, à partir du moment où le droit au paiement devient effectif.

Document émis électroniquement

3.2.2 Valeurs mobilières à revenu fixe détenues jusqu'à échéance

Les titres cotés à échéance déterminée, que la Banque a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à échéance, sont comptabilisés sous la rubrique « titres détenus jusqu'à échéance » au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif avec intégration en résultat des primes et décotes étalées sur la durée de vie de l'actif, après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur (« impairment »). L'étalement des décotes et des primes se fait à la rubrique « résultat d'intérêts » au compte de résultat.

Les conditions de classement en actifs détenus jusqu'à échéance ainsi que les règles strictes de tenue du portefeuille en termes de conditions de transfert et de restrictions de vente ont conduit la Banque à limiter l'utilisation de ce portefeuille. Les actifs détenus jusqu'à échéance, et donc non évalués à la juste valeur, ne sont pas exposés à un risque de variation des taux d'intérêts et ne peuvent dès lors pas être couverts contre ce risque. En revanche, ils peuvent être couverts contre le risque de change et contre le risque de crédit. La Banque investit principalement en titres émis ou garantis par des émetteurs de première qualité, étatiques ou bancaires, dans le cadre de sa politique « asset liability management » (ALM).

La Banque s'est dotée d'une procédure en conformité avec la norme IAS 39 AG 22 (a) détaillant les conditions de ventes avant échéance pour satisfaire à la condition énoncée au paragraphe 9 de la présente norme et par conséquent ne pas susciter le doute quant à l'intention de l'entité de conserver ses autres placements jusqu'à leur échéance.

3.2.3 Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente correspondent aux positions qui ont été désignées initialement comme telles, respectivement ce sont les positions qui n'ont pas été classées dans l'une des trois autres catégories d'actifs « actifs détenus à des fins de transaction, actifs détenus jusqu'à échéance ou créances évaluées au coût amorti » lors de la comptabilisation initiale.

La catégorie des actifs disponibles à la vente inclut des valeurs mobilières à revenu fixe, les crédits cotés sur un marché actif ainsi que les valeurs mobilières à revenu variable, notamment les investissements en actions et en SICAV. La Banque a par ailleurs opté pour l'évaluation à la juste valeur, selon la norme IAS 39, des participations dans les sociétés associées et les filiales en assimilant lesdits investissements à la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente pour les besoins des comptes annuels individuels. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, y compris les coûts de transaction. Les intérêts sont comptabilisés en

Document émis électroniquement

utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans le résultat d'intérêts. Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique « revenus de valeurs mobilières » du compte de résultat à partir du moment où le droit au paiement devient effectif.

L'évaluation des positions disponibles à la vente se fait à leur juste valeur sur base des prix offerts (« bid price ») pour les titres cotés sur un marché actif ou par l'utilisation de modèles se basant sur des données de marché observables ou des estimations internes. Les plus ou moins-values latentes dégagées par les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées en fonds propres dans la rubrique « réserve de réévaluation ». Les dépréciations d'actifs sont renseignées au compte de résultat et ne figureront par conséquent plus dans les fonds propres sous la rubrique « réserve de réévaluation ».

Lors de la cession d'actifs financiers disponibles à la vente, le résultat réalisé est enregistré au compte de résultat à la rubrique « résultats réalisés sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat ». Si la Banque détient plusieurs investissements dans le même titre, les sorties du stock s'effectueront suivant la méthode « first in - first out » (FIFO).

Les plus ou moins-values latentes et réalisées sur valeurs mobilières à revenu fixe sont dégagées en comparant la juste valeur de l'obligation à son coût amorti. En ce qui concerne les valeurs mobilières à revenu variable, le coût d'acquisition, y compris les coûts de transaction, est comparé à la juste valeur pour dégager le résultat.

Les obligations qui font partie du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente et qui sont couvertes contre les variations du taux d'intérêt connaissent un traitement particulier exposé au point suivant.

3.2.4 Instruments dérivés utilisés à des fins de couverture

La Banque utilise des instruments dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de prix tels qu'indices boursiers ou prix d'actions. Les instruments dérivés couramment utilisés sont les « IRS – Interest Rate Swaps » et les « CIRS – Cross currency interest rate swaps » dans le cadre d'opérations de couverture standard « plain vanilla ». Parallèlement à ces contrats standardisés, la Banque couvre spécifiquement les émissions structurées « Euro Medium Term Notes » (EMTN) et les acquisitions d'obligations structurées incluses dans le portefeuille des actifs disponibles à la vente et contenant des dérivés incorporées (« embedded derivatives ») par des swaps à composantes structurées.

Document émis électroniquement

Un instrument dérivé est toujours considéré comme détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en tant qu'instrument de couverture. Lors de la conclusion d'un contrat, la Banque peut désigner des instruments dérivés en tant qu'instruments de couverture d'un instrument financier à l'actif ou au passif du bilan, lorsque ces opérations respectent les critères définis par la norme IAS 39.

La Banque classe les instruments de couverture dans les catégories suivantes :
- couverture de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme ;
- couverture de juste valeur d'un portefeuille ou d'un sous-portefeuille d'actif ;
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou passif déterminé ou à une transaction future.

La Banque a principalement recours à la couverture de juste valeur.

La comptabilité de couverture doit respecter les conditions limitatives suivantes énoncées par la norme IAS 39 :

- Préalablement à la mise en place de la couverture, une documentation précise et formalisée sur la relation entre l'élément couvert et l'élément de couverture, la nature du risque couvert, l'objectif et la stratégie justifiant l'opération de couverture ainsi que la méthode utilisée pour mesurer l'efficience de la relation de couverture doit être préparée ;
- La couverture débute avec la désignation de l'instrument dérivé de couverture et se termine, soit à la décomptabilisation de l'instrument couvert, soit si l'efficience de la couverture n'est plus donnée ;
- Efficience prospective : dès la mise en place de l'opération, les caractéristiques de l'opération de couverture doivent permettre une couverture efficace de façon à neutraliser les variations de juste valeur, respectivement de flux de trésorerie du sous-jacent couvert au cours de la période de couverture. L'efficience prospective est donnée lorsque les caractéristiques principales entre éléments couverts et de couverture sont sensiblement identiques (nominal, taux d'intérêt, échéances, devise) à l'intérieur de la période de couverture désignée par la Banque pour l'opération en question ;
- Efficience rétrospective : un test rétrospectif d'efficience de couverture (variations entre 80% et 125%) est effectué à chaque arrêté comptable.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés désignés comme faisant partie d'une couverture de juste valeur qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique « résultat sur opérations de couverture », au même titre que les variations de juste valeur des instruments couverts.

Document émis électroniquement

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, la part réévaluée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier doit être amortie par le compte de résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisés dans les fonds propres à la rubrique « réserve de réévaluation – couverture de flux de trésorerie ».

Si un instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, résilié ou exercé ou si la transaction ne satisfait plus aux critères requis pour être qualifiée de couverture, la Banque cesse de pratiquer la comptabilité de couverture. Un ajustement de la valeur comptable d'un instrument financier couvert portant intérêt est amorti par le compte de résultat, l'ajustement devant être totalement amorti à l'échéance. Si l'élément comptable est décomptabilisé, c'est-à-dire sorti du bilan, sa variation de juste valeur est prise directement au compte de résultat.

Depuis le 1er juillet 2013, la Banque applique la macro-couverture de juste valeur sur les prêts à taux fixe en se conformant aux principes de la norme IAS 39 dans sa version « carve-out » de l'Union européenne. En effet, la diminution de la courbe des taux d'intérêts a favorisé la commercialisation des prêts à taux fixe, essentiellement dans le domaine des prêts hypothécaires. La couverture se fait exclusivement par le biais d'instruments dérivés du type IRS.

3.2.5 Opérations sur titres : mises et prises en pension – prêts et emprunts de titres

3.2.5.1 Mises et prises en pension

Les titres soumis à une convention de vente avec engagement de rachat (opérations de cession-rétrocession) qui porte sur le même actif ou un actif substantiellement identique demeurent au bilan et sont considérés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, comme des actifs financiers disponibles à la vente ou comme des actifs financiers détenus jusqu'à échéance. La dette envers la contrepartie est inscrite au passif sous la rubrique « dépôts évalués au coût amorti».
La Banque conclut essentiellement des contrats avec engagement de rachat du même actif ou d'actifs identiques.

Par analogie, les titres soumis à une convention d'achat avec engagement de revente, qui portent sur un même actif ou un actif substantiellement identique, ne sont pas actés au bilan. La contrepartie des

Document émis électroniquement

titres achetés avec un engagement de revente (« prise en pension ») est inscrite sous la rubrique « prêts et avances au coût amorti ».

La Banque effectue des opérations de « triparty repo » et de « triparty reverse repo » avec des contreparties dont la notation est supérieure ou égale à la notation « A ». Un intermédiaire intervient en tant qu'entité tierce pendant toute la durée de vie du contrat pour gérer les règlements contre livraison, contrôler les critères d'éligibilité des titres, calculer et gérer les appels de marge et gérer les substitutions de titres. Les échéances des contrats varient entre « overnight » et 12 mois.

Le revenu des contrats de mise et de prise en pension se comptabilise au compte de résultat à la rubrique « résultat d'intérêts ».

3.2.5.2 Prêts et emprunts de titres

Les titres prêtés demeurent au bilan. Les titres empruntés ne figurent pas au bilan.

3.2.6 Prêts et avances évalués au coût amorti

Les prêts et avances évalués au coût amorti sont des actifs financiers émis par la Banque avec des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les prêts et avances à échéance fixe émis par la Banque sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
Ces instruments financiers font l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté comptable, c'est à dire trimestriellement, à travers différents indicateurs :

- Défaut: ce concept a été transposé suivant la définition de la CRR (Capital Requirements Regulation) et est utilisé depuis des années;

- Non-performing : ce nouveau concept a été transposé suivant la définition de l'Association bancaire européenne publiée en 2014;

- Forebearance (Restructuration) : ce concept a été transposé début 2014 conformément à la définition de l'Association bancaire européenne ;

- Contagion de groupe : en cas de défaut, le besoin d'étendre le défaut à d'éventuelles autres entités du groupe est systématiquement évalué ;

Document émis électroniquement

- Triggers basés sur le bilan de la clientèle professionnelle, comme p.ex.:

  - Fonds propres insuffisants;
  - Baisse significative du chiffre d'affaires ;
  - Capacité d'autofinancement négative ;

Sur base de ces informations à l'issu du processus, la Banque prend une décision individuelle de dépréciation ou au contraire décide de ne pas en acter. Le niveau de dépréciation dépend notamment des garanties réelles et morales, valorisées en appliquant des haircuts prudents, respectives et de la capacité de remboursement estimée du client en question.

La norme IAS 18 impose de considérer les frais de dossier comme des frais d'origination ce qui signifie qu'il faut les intégrer au calcul du taux d'intérêt effectif. La méthode actuarielle consiste à étaler les frais et commissions significatifs attachés aux créances à taux fixe sur la durée de vie de l'actif et de les comptabiliser comme un ajustement du taux de rendement effectif de l'actif auquel ils sont attachés. Dans le cas où ils ne sont pas significatifs, ils sont directement comptabilisés au compte de résultat.

Dans le cas des prêts à taux variable ou ajustable, l'étalement se fera non pas suivant la méthode actuarielle, mais suivant la méthode linéaire.

La Banque ayant opté pour l'évaluation au coût amorti des créances non représentées par un titre, l'évaluation en fonction de la courbe de taux d'intérêt ne se fait que dans le cas d'une couverture du prêt par un instrument dérivé et lorsque la Banque a formellement désigné l'opération comme opération de couverture en accord avec les normes IFRS.

3.2.7 Marché interbancaire

3.2.7.1 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur nette de frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés au coût amorti et toute différence entre le montant net reçu et le montant remboursable est comptabilisée au compte de résultat sur la durée du prêt, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Document émis électroniquement

3.2.7.2 Emissions de titres

A la base, les émissions de la BCEE sont évaluées au coût amorti. Toutefois, dans le cadre de ses programmes « EMTN », la Banque émet bon nombre d'obligations structurées contenant des instruments dérivés incorporés (« embedded derivatives ») dont les variations de prix sont couvertes par des « swaps » dont la structure est une copie conforme de celle contenue dans l'obligation.

La Banque a désigné ces opérations comme « fair value hedge » ce qui lui permet de compenser l'effet de marché au niveau du compte de résultat.

3.2.8 Dépréciation des actifs financiers

La Banque déprécie un actif financier lorsqu'il y a indication objective de dépréciation de cet actif, conformément aux instructions de la norme IAS 39.

En ce qui concerne les actifs évalués au coût amorti, le montant recouvrable est net de tout nantissement ou garantie et correspond à la valeur des flux futurs ré-estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial ou au dernier taux d'intérêt effectif disponible pour les instruments à taux variable. Le montant de la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.

Pour les instruments évalués à la juste valeur, le montant recouvrable correspond soit à la juste valeur, soit à la valeur actualisée des flux futurs estimés au taux de marché applicable à un actif financier similaire.
Les dotations pour dépréciation du portefeuille disponible à la vente et des créances sont comptabilisées à l'actif en diminution de la rubrique concernée.

On distingue 2 catégories de dépréciation :

Les dépréciations constatées par des corrections de valeur sur base individuelle : le montant de la dépréciation d'un actif est le résultat de la différence entre sa valeur bilantaire et sa valeur recouvrable. Les actifs financiers sont évalués contrat par contrat. Cependant, les actifs financiers de faible montant, tels que les prêts à la consommation, qui présentent des caractéristiques de risques similaires, sont en principe regroupés afin de procéder à une évaluation globale du taux de dépréciation.

Les dépréciations constatées par des corrections de valeur sur base collective : les normes IFRS prévoient, en l'absence de corrections de valeur sur base individuelle, la constitution de corrections de

Document émis électroniquement

valeur sur base collective pour couvrir le risque de perte potentielle lorsqu'il existe une ou plusieurs indications objectives de perte probable dans certains segments du portefeuille ou dans d'autres engagements de prêts accordés non utilisés à la date de clôture. A l'heure actuelle, la Banque n'applique ce principe qu'à la clientèle « retail » renseignée au portefeuille des « Prêts et avances évalués au coût amorti ». Afin de calculer les corrections de valeur sur base collective, la Banque se base sur l'expérience et les données historiques de pertes réalisées. La probabilité de défaut pour les différents types de prêts est calculée en fonction de la durée entre l'octroi du prêt et son entrée en défaut.

Lorsque la Direction estime, sur base d'indications objectives, qu'un actif financier est totalement irrécouvrable, il est entièrement déprécié par dotation du complément nécessaire à la dépréciation éventuelle existante. Si, par la suite, des rentrées de fonds sont actées sur cet actif, elles sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique « autres produits d'exploitation».

3.2.9 Autres actifs et autres passifs financiers

Les autres actifs se composent notamment des valeurs à recevoir à court terme. Les autres passifs se composent des valeurs à payer à court terme, des coupons à payer et des titres remboursables pour compte de tiers, des dettes envers les créanciers privilégiés et divers.

3.2.10 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés au compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction et des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat, tels que les frais de dossier, s'assimilent à des compléments d'intérêt.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés à leur juste valeur. Les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction ». Les dividendes sont enregistrés à la rubrique « revenu de valeurs mobilières », les intérêts sont enregistrés à la rubrique « résultat d'intérêts ».

Document émis électroniquement

La Banque comptabilise les commissions en fonction du type de services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché :

- Les commissions rémunérant des services continus sont étalées au compte de résultat sur la durée de la prestation rendue (frais de dossiers sur prêts, frais de transaction…),
- Les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en compte de résultat quand la prestation est réalisée,
- Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont intégralement comptabilisées au compte de résultat lors de l'exécution de cet acte.

Pour certaines opérations liées à la clientèle « Wholesale international », les commissions d'engagement et d'utilisation sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la ligne de crédit. Ces commissions sont intégrées « prorata temporis » sur la durée de vie de la ligne, sauf s'il s'agit de commissions devant être intégrées au coût d'acquisition de l'exposition bilantaire éventuelle résultant de la ligne de crédit.

3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles à usage propre ainsi que les immobilisations corporelles de placement sont comptabilisées au prix d'acquisition. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés comme partie intégrante du coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles à usage propre se composent des terrains et constructions, des aménagements intérieurs ainsi que des équipements informatiques et autres. En ce qui concerne la rubrique « immobilisations corporelles de placement » prévue par la norme IAS 40, la Banque y renseigne les immeubles donnés en location.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulées. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés et amortis comme partie intégrante du coût d'acquisition au même rythme que l'actif principal. Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. La Banque applique l'amortissement par composants selon IAS 16 sur les immobilisations corporelles de type construction. Ainsi, les composants relatifs aux immobilisations corporelles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue. Les terrains sont enregistrés au coût.

Document émis électroniquement

Durée d'utilité pour les principaux types d'immobilisations corporelles:

- constructions :	
- Composant gros-œuvre	30 – 50 ans
- Composant parachèvement 1	30 ans
- Composant parachèvement 2	10 ans
- Composant autres	20 ans
- matériel informatique:	4 ans
- aménagement des bureaux, mobiliers et matériels :	de 2 à 10 ans
- véhicules :	4 ans

Le composant parachèvement 1 regroupe entre autres les cloisons légères, les chapes, carrelages, et menuiseries, tandis que le composant parachèvement 2 regroupe les revêtements de sol souples et les peintures.

Les investissements qui sont réalisés sur les immeubles pris en location s'amortissent en fonction de la durée restant à courir du bail. Si la durée n'est pas déterminée, l'amortissement se fait sur 10 ans.

Les frais de maintenance et de réparation qui n'affectent pas la valeur productive des immobilisations sont comptabilisés au compte de résultat au moment de leur survenance.

Si la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur comptable, la valeur au bilan de cette immobilisation devra être ramenée à son montant recouvrable estimé par la constatation d'une dépréciation d'actifs.

Les dépenses qui ont pour but d'augmenter les bénéfices retirés d'une immobilisation ou d'un bien immobilier, ou qui contribuent à augmenter sa durée de vie, sont enregistrées à l'actif du bilan et amorties sur la durée de vie de l'actif sous-jacent.

Les plus ou moins-values provenant de la mise hors service ou de la sortie d'une immobilisation corporelle du patrimoine de la Banque sont déterminées par différence entre les produits de sorties nettes et la valeur résiduelle de l'actif et sont imputées au compte de résultat, à la ligne « autres produits et charges d'exploitation », à la date de la mise hors service ou de la sortie.

Le prix d'acquisition du matériel et du mobilier dont la durée usuelle d'utilisation est inférieure à une année est directement enregistré au compte de résultat de l'exercice, à la ligne « autres frais généraux administratifs ».

Document émis électroniquement

3.4 Immobilisations incorporelles

La Banque considère les logiciels, qu'ils soient acquis ou générés en interne, ainsi que les coûts de développement et de mise en place y afférents, comme des immobilisations incorporelles. Il s'agit essentiellement de logiciels qui sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

3.5 Les contrats de location

Un contrat de location qui transfère au locataire l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif est un contrat de location-financement (« financial lease »), sinon il s'agit d'un contrat de location simple (« operating lease »).

3.5.1 La Banque est locataire

La Banque a essentiellement conclu des contrats de location simple pour la location de ses immeubles ou équipements. Les loyers de location sont comptabilisés au compte de résultat. S'il est mis fin anticipativement à un contrat de location, les pénalités à payer sont comptabilisées en tant que charges de l'exercice au cours duquel la résiliation est survenue.

3.5.2 La Banque est bailleresse

Lorsque la Banque donne un bien en location dans le cadre d'un contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements dus au titre du contrat est comptabilisée en tant que créance sous la rubrique « prêts et avances au coût amorti » sur la clientèle, respectivement sur les établissements de crédit. La différence entre le montant des paiements dus et leur montant actualisé est comptabilisée comme un produit financier latent à la rubrique « résultat d'intérêts » du compte de résultat. Les loyers, de même que les coûts attribuables à la conclusion du contrat, sont répartis sur la durée du contrat de location de sorte à ce que les produits génèrent un taux d'intérêt effectif constant.

3.6 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 (révisée). La Banque accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en trois catégories :

Document émis électroniquement

3.6.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels et primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés au compte de résultat à la ligne «frais du personnel», y compris pour les montants restant dus à la clôture.

3.6.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

3.6.3 Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément à la loi organique du 24 mars 1989 sur la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, les agents-employés bénéficient d'un supplément de pension, à charge de l'établissement, s'ils se trouvent dans les conditions ouvrant droit au régime de pension des fonctionnaires de l'Etat. Les suppléments de pension concernent les prestations suivantes :

- la pension de vieillesse ;
- la pension d'invalidité ;
- la pension de survie du conjoint ou du partenaire survivant ;
- la pension de survie d'orphelin ;
- le trimestre de faveur.

Par ailleurs, les pensions des agents fonctionnaires sont également à la charge de l'établissement.

Le montant d'une prestation d'un agent fonctionnaire résulte de l'application du régime de pension des fonctionnaires de l'Etat. En revanche, le montant de la prestation d'un agent-employé résulte de la différence entre le montant de ladite prestation telle que prévue par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat et le montant de la prestation telle que prévue par le régime de l'assurance pension des employés privés.

Ainsi, ce régime est par nature un régime à prestations définies qui finance des engagements du premier pilier.

Document émis électroniquement

L'externalisation, le 1er décembre 2009, du fonds de pension vers le compartiment BCEE de la « Compagnie Luxembourgeoise de Pension (CLP) » , constituée sous la forme d'une association d'épargne-pension « ASSEP », fait que le montant inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée au régime à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs du régime, et des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

L'obligation au titre du régime à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre du régime à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Annuellement, la charge de pension de la Banque correspond au total des montants ci-dessous :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice ;
- le coût financier résultant de l'application du taux d'actualisation ;
- la totalité des écarts actuariels ;

montants desquels est retranché le rendement attendu.

Les écarts actuariels sont comptabilisés systématiquement à la rubrique « réserves » dans les capitaux propres.

Le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies est basé sur les tables de mortalité IGSS (Inspection Générale de la Sécurité Sociale) avec rajeunissement de 5 ans afin de tenir compte de la longévité croissante des ayants droit.

3.6.4 Politique d'investissement de la Compagnie Luxembourgeoise de Pension (CLP)

L'objectif de gestion du compartiment « CLP-BCEE » est triple, à savoir coordonner les différents flux de trésorerie, minimiser la volatilité du portefeuille et la probabilité d'une demande de contribution extraordinaire et, finalement, faire coïncider le rendement réel avec le rendement induit. Pour atteindre ces objectifs, le compartiment « CLP-BCEE » est autorisé à investir dans les instruments suivants :

- Instruments financiers classiques :
  - Valeurs mobilières négociables sur le marché de capitaux :
    - Actions de sociétés ou autres titres équivalents,
    - Obligations et autres titres de créances,
  - Instruments du marché monétaire comme les bons du Trésor, les certificats de dépôt, les papiers commerciaux et les billets de trésorerie,
  - Parts et actions d'organismes de placement collectif, y compris les « Exchange Traded Funds ».
- Instruments dérivés : les contrats d'option, contrats à terme, contrats d'échange, accords de taux et tous les autres contrats dérivés relatifs à des valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, d'organismes de placement collectif, des monnaies, des taux d'intérêt, des taux de change, des matières premières, des rendements, autres instruments dérivés, indices financiers ou mesures financières.
- Liquidité :
  - Toutes les formes du dépôt classique à vue et à terme.

Le compartiment « CLP-BCEE » investit plus de 50% de ses avoirs dans des obligations, des titres de créance et des instruments financiers du marché monétaire. Accessoirement, « CLP-BCEE » peut investir jusqu'à 20% de ses avoirs en actions et titres équivalents. Dans un but de diversification, les investissements ne pourront dépasser 25% des avoirs envers un même émetteur ou une même contrepartie. Le recours à des instruments dérivés est autorisé par la politique d'investissement dans un objectif de couverture et/ou de gestion efficiente du portefeuille.

Les obligations et les instruments financiers du marché monétaire éligibles porteront un rating minimum de A- (Standard&Poors) ; de même, l'émetteur devra être issu d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'OCDE.

Toute modification de la politique d'investissement est sujette à l'approbation préalable du Conseil d'Administration de la CLP et de l'Autorité de Contrôle.

Document émis électroniquement

3.7 Provisions

Une provision, selon IAS 37, est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise, mais qui représente pour la Banque une obligation à l'égard d'un tiers, résultant des évènements passés, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.
La Banque comptabilise une provision à sa valeur actualisée lorsqu'il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

En maintenant les provisions prudentielles admises en « Lux-Gaap » mais non éligibles selon IFRS, la Banque déroge à la norme IAS 37. Les provisions prudentielles comportent :

- la provision forfaitaire : il s'agit de la constitution en franchise provisoire d'impôt d'une provision à caractère général pour risque potentiel sur les postes d'actif et de hors-bilan, risques non encore identifiés au moment de l'établissement du bilan.
- la provision « Association pour la garantie des dépôts, Luxembourg » (AGDL) : il s'agit de la constitution en franchise provisoire d'impôt d'une provision visant à honorer les engagements de la Banque qui découlent de son adhésion à l'AGDL. L'objet exclusif de l'AGDL est l'établissement d'un système de garantie mutuelle des dépôts en argent et des créances résultant d'opérations d'investissement effectuées par des personnes physiques et par certaines catégories de personnes morales auprès de membres de l'AGDL. L'AGDL rembourse au déposant le montant de ses dépôts en argent garantis et à l'investisseur le montant de sa créance avec un maximum fixé à la contre-valeur en toutes monnaies de EUR 100.000 par dépôt en argent garanti et de EUR 20.000 par créance garantie résultant d'opérations d'investissement autres que celle portant sur un dépôt en argent.
- les postes spéciaux avec une quote-part de réserves : il s'agit de montants susceptibles d'immunisation fiscale correspondant à des plus-values résultant notamment de l'application des articles 53, 54 et 54 bis de la loi concernant l'impôt sur le revenu (LIR). En vertu de ces articles, des plus-values résultant de l'aliénation, de la conversion ou de la disparition d'un actif peuvent être immunisées fiscalement, moyennant le respect d'un certain nombre de conditions, lorsqu'elles sont transférées sur des actifs de remploi acquis ou constitués par l'entreprise.

Document émis électroniquement

3.8 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé. Les impôts différés afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie sont imputés sur les capitaux propres à la rubrique « réserve de réévaluation ». Les impôts différés afférents à l'écart actuariel déterminé sur les engagements de pension de la Banque sont imputés aux capitaux propres à la rubrique « réserves ».

4 NOTES AU BILAN[2]
(en euros)

4.1 Caisse et avoirs auprès des banques centrales

La trésorerie se compose de la caisse et des avoirs auprès des banques centrales. La réserve obligatoire auprès de la Banque centrale du Luxembourg est renseignée sous ce poste. Il s'agit de réserves minimales destinées à satisfaire l'exigence de réserve imposée par la Banque centrale. Dès lors, ces fonds ne sont pas disponibles au financement des opérations courantes de la Banque.

Rubriques*	31/12/2013	31/12/2014
Caisse	73.276.359	65.189.494
Réserve obligatoire	511.524.874	825.527.835
Dépôts auprès des banques centrales	213.101	10.650.672
Total	**585.014.333**	**901.368.001**

* durée inférieure à un 1an

[2] D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis.

4.2 Instruments financiers

L'analyse sur les instruments financiers est effectuée par contrepartie et par nature, en distinguant les instruments avec une maturité résiduelle inférieure à un an et supérieure à un an.

4.2.1 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Actifs	31/12/2013			31/12/2014		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments financiers non dérivés	266.384	374.324	640.708	427.936	452.667	880.603
Instruments dérivés (note 4.7.)	46.721.092	32.614.934	79.336.025	256.598.462	65.092.708	321.691.170
Total	**46.987.476**	**32.989.258**	**79.976.733**	**257.026.399**	**65.545.375**	**322.571.774**

Passifs	31/12/2013			31/12/2014		
Instruments financiers non dérivés	-	13.304	13.304	-	123.249	123.249
Instruments dérivés (note 4.7.)	137.991.541	92.830.245	230.821.786	104.566.100	95.210.445	199.776.545
Total	**137.991.541**	**92.843.549**	**230.835.090**	**104.566.100**	**95.333.694**	**199.899.794**

Actifs - Instruments financiers non dérivés	31/12/2013			31/12/2014		
Instruments de dettes	249.889	374.324	624.213	161.368	452.667	614.035
Secteur public	-	*1.347*	*1.347*	*94.238*	*1.493*	*95.731*
Etablissements de crédit	*132.682*	*312.467*	*445.149*	*67.130*	*205.672*	*272.803*
Clientèle "corporate"	*117.207*	*60.510*	*177.717*	-	*245.501*	*245.501*
Instruments de capitaux propres	16.495	-	16.495	266.568	-	266.568
Total	**266.384**	**374.324**	**640.708**	**427.936**	**452.667**	**880.603**
Résultat latent à la clôture	10.727	6.862	17.589	-	6.264	6.264

Passifs - Instruments financiers non dérivés	31/12/2013			31/12/2014		
Ventes à découvert						
Obligations	-	*13.304*	*13.304*	-	*123.249*	*123.249*
Actions	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**13.304**	**13.304**	**-**	**123.249**	**123.249**

4.2.2 Actifs financiers disponibles à la vente

Rubriques	31/12/2013			31/12/2014		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments de dettes	**2.229.281.466**	**7.056.812.438**	**9.286.093.904**	**1.839.892.884**	**7.910.288.131**	**9.750.181.015**
Secteur public	*311.636.579*	*2.102.565.299*	*2.414.201.878*	*286.736.627*	*2.406.242.581*	*2.692.979.208*
Etablissements de crédit	*1.266.858.127*	*3.103.059.661*	*4.369.917.788*	*1.164.775.869*	*3.866.456.121*	*5.031.231.989*
Clientèle "corporate"	*650.786.760*	*1.851.187.478*	*2.501.974.238*	*388.380.388*	*1.637.589.430*	*2.025.969.818*
Instruments de capitaux propres	**965.638.463**	-	**965.638.463**	**1.104.456.133**	-	**1.104.456.133**
Etablissements de crédit	*2.760.600*	-	*2.760.600*	*4.261.295*	-	*4.261.295*
Clientèle "corporate"	*962.534.452*	-	*962.534.452*	*1.099.851.426*	-	*1.099.851.426*
Autres	*343.412*	-	*343.412*	*343.412*	-	*343.412*
Total	**3.194.919.929**	**7.056.812.438**	**10.251.732.367**	**2.944.349.017**	**7.910.288.131**	**10.854.637.148**
Dépréciations d'actifs financiers ("impairment")	-12.482.716	-59.672.939	-72.155.654	-15.673.808	-47.200.815	-62.874.623
Résultat latent à la clôture	822.775.458	250.515.977	1.073.291.435	895.544.929	466.915.646	1.362.460.575

Dépréciations des actifs financiers disponibles à la vente :

	Clientèle "Corporate"		Etablissements de crédit	Total
	ABS/MBS	Autres		
Situation au 1er janvier 2013	45.946.014	10.076.212	11.200.000	67.222.228
Dotations	11.290.229	-	2.499.884	13.790.113
Reprises	-7.378.993	-154.744	-	-7.533.737
Amortissements de créances	-571.090	-	-	-571.090
Ecart de change	-548.216	-203.642	-	-751.858
Situation au 31 décembre 2013	**48.737.944**	**9.717.826**	**13.699.884**	**72.155.656**
Situation au 1er janvier 2014	48.737.944	9.717.826	13.699.884	72.155.656
Dotations	-	-	1.749.978	1.749.978
Reprises	-10.550.194	-	-2.499.884	-13.050.078
Amortissements de créances	-	-	-	-
Ecart de change	1.394.380	624.689	-	2.019.069
Situation au 31 décembre 2014	**39.582.130**	**10.342.515**	**12.949.978**	**62.874.623**

Résultat latent sur actifs financiers disponibles à la vente :

La ventilation du résultat latent à la clôture se présente comme suit :

- **Les instruments de dettes**

Les instruments de dettes regroupent des obligations à taux variable, des obligations à taux fixe, ainsi que des obligations structurées. Les obligations à taux fixe et les obligations structurées sont transformées en taux variable par l'utilisation d'instruments dérivés (« asset-swaps »). La Banque assimile ces opérations à des couvertures de juste valeur. Les efficiences prospectives et rétrospectives des opérations de couverture sont proches de 100%.

31/12/2014	Ajustement de juste valeur des instruments de dettes		Ajustement de juste valeur de la jambe du swap couvrant l'actif	
	Variation de valeur non couverte ("credit et liquidity spread")	Variation de valeur couverte (taux d'intérêt et prix)	Variation de valeur de couverture	Taux d'efficience rétrospectif
Obligations à taux fixe et structurées	58.164.031	414.328.634	-416.144.603	100,44%
Obligations à taux variable	10.239.788			

31/12/2013	Ajustement de juste valeur des instruments de dettes		Ajustement de juste valeur de la jambe du swap couvrant l'actif	
	Variation de valeur non couverte ("credit et liquidity spread")	Variation de valeur couverte (taux d'intérêt et prix)	Variation de valeur de couverture	Taux d'efficience rétrospectif
Obligations à taux fixe et structurées	-955.773	-332.899.089	332.906.377	100,00%
Obligations à taux variable	4.191.215			

Document émis électroniquement

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dette	2013	2014
Situation au 1er janvier	8.443.341.257	9.286.093.904
Acquisitions	2.965.995.365	2.544.188.484
Ventes	-39.401.364	-72.816.080
Remboursements	-2.212.094.116	-2.214.283.751
Résultats réalisés	491.030	236.042
Proratas d'intérêts	-27.659.926	-8.959.581
Evaluations latentes	128.525.885	153.068.806
Dépréciations	-5.291.814	9.905.720
Différence de change	32.187.588	52.747.470
Situation au 31 décembre	**9.286.093.904**	**9.750.181.015**

- **Les instruments de capitaux propres**

Rubriques	31/12/2013	31/12/2014
Instruments de capitaux propres	965.638.463	1.104.456.133
Total	**965.638.463**	**1.104.456.133**
Dépréciations d'actifs financiers	-9.717.824	-10.342.514
Résultat latent à la clôture	743.627.789	879.728.123

4.3 Parts dans les entreprises associées et dans les filiales

Entreprises associées et filiales	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur d'évaluation 2014
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	2.212.431
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	40.786.400
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	22,75	128.678	31.942.350
Europay Luxembourg S.C.	25,40	96.279	442.308
FS-B S.à.r.l.	28,70	3.003.694	3.003.694
FS-T S.à.r.l.	28,70	1.104.793	1.104.793
Visalux S.C.	36,26	412.506	762.329
La Luxembourgeoise S.A.	40,00	16.856.760	78.651.244
La Luxembourgeoise-Vie S.A.	40,00	12.047.625	63.558.140
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	50,00	5.000.000	-
Lux-Fund Advisory S.A.	51,92	52.406	617.751
BCEE Asset Management S.A.	90,00	1.137.500	2.001.020
Bourbon Immobilière S.A.	99,90	3.746.952	5.863.552
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	100,00	24.789	37.171.013
Spuerkeess Ré S.A.	100,00	3.900.000	11.320.150
Total		**62.367.381**	**279.437.175**

Entreprises associées et filiales	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur d'évaluation 2013
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	2.147.910
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	40.786.400
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	22,74	112.166	29.581.248
Europay Luxembourg S.C.	25,40	96.279	442.308
Visalux S.C.	36,26	412.506	762.329
La Luxembourgeoise S.A.	40,00	16.856.760	59.230.769
La Luxembourgeoise-Vie S.A.	40,00	12.047.625	50.769.230
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	50,00	5.000.000	794.169
Lux-Fund Advisory S.A.	46,83	46.831	1.577.733
BCEE Asset Management S.A.	90,00	1.137.500	1.947.544
Bourbon Immobilière S.A.	99,90	3.746.952	5.637.167
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	100,00	24.789	34.746.085
Spuerkeess Ré S.A.	100,00	3.900.000	7.749.318
Total		**58.236.807**	**236.172.210**

Les sociétés FS-B S.àr.l. et FS-T S.àr.l. sont entrées dans le patrimoine de la Banque en date du 28 mars 2014, suite à la cession intégrale de la participation dans la société Cetrel S.A..

Dépréciations des parts dans les entreprises associées et dans les filiales :

	Entreprises associées et filiales
Situation au 1er janvier 2014	-
Dotations	5.000.000
Reprises	-
Amortissements de créances	-
Ecart de change	-
Situation au 31 décembre 2014	**5.000.000**

La dépréciation a été actée sur la société BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A. et correspond à l'enregistrement d'une perte de valeur durable sur cette position.

4.4 Titres détenus jusqu'à échéance

Rubriques	31/12/2013			31/12/2014		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments de dettes						
Secteur public	67.595.632	264.848.059	332.443.691	45.272.433	680.696.311	725.968.744
Etablissements de crédit	1.103.351.013	2.285.708.489	3.389.059.502	1.275.551.495	2.000.035.246	3.275.586.741
Clientèle "corporate"	351.160.975	712.893.820	1.064.054.796	200.176.977	497.665.314	697.842.291
Total	**1.522.107.621**	**3.263.450.369**	**4.785.557.990**	**1.521.000.905**	**3.178.396.870**	**4.699.397.776**

La Banque n'a pas acté de dépréciation sur les titres détenus jusqu'à échéance.

La diminution des actifs de cette rubrique s'explique par le non remplacement d'actifs venus à échéance dans le contexte des réinvestissements de passifs à échéance inférieure à deux ans dans des obligations de même duration.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Titres détenus jusqu'à échéance	2013	2014
Situation au 1er janvier	5.315.888.145	4.785.557.990
Acquisitions	1.663.737.336	1.465.789.580
Remboursements	-2.183.196.794	-1.527.240.017
Proratas d'intérêts	-10.838.806	-24.709.777
Différence de change	-31.891	-
Situation au 31 décembre	**4.785.557.990**	**4.699.397.776**

4.5 Nantissement de titres

- Titres nantis dans le cadre d'opérations de mise en pension

Rubriques	31/12/2013	31/12/2014
Instruments de dettes émis par le secteur public	453.801.650	331.666.372
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	9.786.005	576.288.531
Instruments de dettes émis - autres	8.772.720	-
Instruments de capitaux propres	359.590	100.719
Total	**472.719.965**	**908.055.622**

Les instruments de dettes sont issus principalement des portefeuilles d'actifs disponibles à la vente ainsi que du portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance.

L'augmentation observée au niveau des instruments de dettes s'explique par le nombre croissant de contrats collatéralisés par des titres.

- Titres prêtés et autres nantissements

Rubriques	31/12/2013	31/12/2014
Prêts de titres		
Instruments de dettes émis par le secteur public	3.014.869	2.923.374
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	267.070.404	248.225.491
Instruments de dettes émis - autres	-	3.989.417
Autres nantissements		
Instruments de dettes émis par le secteur public	114.178.317	37.794.400
Total	**384.263.590**	**292.932.682**

4.6 Obligations convertibles incluses dans les différents portefeuilles

Rubriques	31/12/2013	31/12/2014
Obligations convertibles	12.766.188	9.007.436

Les obligations convertibles dans lesquelles la Banque a investi font partie du portefeuille des actifs disponibles à la vente. La diminution de l'encours s'explique par la vente partielle d'une position.

4.7 Instruments dérivés

Se référer à la page suivante

	Actif	Passif	Notionnel
Rubriques	**Soldes au 31/12/2014**		
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	**321.691.170**	**199.776.545**	**15.009.874.345**
Opérations liées au taux de change	252.004.034	92.124.749	10.464.420.562
- Swaps de change et change à terme	*251.929.937*	*92.033.363*	*10.282.689.960*
- autres	*74.097*	*91.386*	*181.730.602*
Opérations liées au taux d'intérêts	68.472.178	106.404.602	2.702.241.929
- IRS	*65.909.902*	*103.646.776*	*2.484.960.501*
- autres	*2.562.276*	*2.757.826*	*217.281.429*
Opérations liées aux capitaux propres	1.214.959	1.214.914	1.822.645.879
- Options sur actions et sur indices	1.214.959	1.214.914	1.822.645.879
Opérations liées au risque de crédit	-	32.280	20.565.976
- Dérivés de crédit (CDS)	-	*32.280*	*20.565.976*
Couverture de juste valeur (micro)	**91.252.055**	**888.634.467**	**9.918.815.985**
Opérations liées au taux de change	77.368.171	127.481.920	2.411.331.779
- CCIS	*77.368.171*	*127.481.920*	*2.411.331.779*
Opérations liées au taux d'intérêts	5.440.495	660.662.438	6.165.325.833
- IRS (taux d'intérêt)	*5.440.495*	*660.662.438*	*6.165.325.833*
Opérations liées aux autres indices	8.443.388	100.490.108	1.342.158.374
- IRS (autres indices)	*8.443.388*	*100.490.108*	*1.342.158.374*
Couverture de juste valeur (macro)	**-**	**102.608.167**	**567.821.796**
Opérations liées au taux d'intérêts	-	102.608.167	567.821.796
- IRS (taux d'intérêt)	-	*102.608.167*	*567.821.796*
Couverture de flux de trésorerie	**7.987.964**	**-**	**50.200.000**
Opérations liées au taux d'intérêts	7.987.964	-	50.200.000
- IRS	*7.987.964*	-	*50.200.000*

Rubriques	**Soldes au 31/12/2013**		
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	**79.336.025**	**230.821.786**	**10.308.275.825**
Opérations liées au taux de change	45.100.967	136.485.735	7.515.895.311
- Swaps de change et change à terme	*20.911.432*	*113.172.177*	*6.922.654.560*
- autres	*24.189.536*	*23.313.559*	*593.240.751*
Opérations liées au taux d'intérêts	33.909.647	93.879.164	2.520.754.511
- IRS	*31.539.553*	*91.460.439*	*2.296.410.919*
- autres	*2.370.094*	*2.418.725*	*224.343.592*
Opérations liées aux capitaux propres	325.411	325.411	253.462.679
- Options sur actions et sur indices	325.411	325.411	253.462.679
Opérations liées au risque de crédit	-	131.475	18.163.325
- Dérivés de crédit (CDS)	-	*131.475*	*18.163.325*
Couverture de juste valeur (micro)	**117.170.097**	**765.035.975**	**9.066.922.654**
Opérations liées au taux de change	82.689.239	46.856.628	1.277.075.141
- CCIS	*82.689.239*	*46.856.628*	*1.277.075.141*
Opérations liées au taux d'intérêts	18.461.830	563.858.117	6.255.974.495
- IRS (taux d'intérêt)	*18.461.830*	*563.858.117*	*6.255.974.495*
Opérations liées aux autres indices	16.019.028	154.321.229	1.533.873.019
- IRS (autres indices)	*16.019.028*	*154.321.229*	*1.533.873.019*
Couverture de juste valeur (macro)	**9.295.310**	**33.786.132**	**666.870.537**
Opérations liées au taux d'intérêts	9.295.310	33.786.132	666.870.537
- IRS (taux d'intérêt)	*9.295.310*	*33.786.132*	*666.870.537*
Couverture de flux de trésorerie	**5.960.559**	**-**	**56.000.000**
Opérations liées au taux d'intérêts	5.960.559	-	56.000.000
- IRS	*5.960.559*	-	*56.000.000*

Document émis électroniquement

4.8 Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux

Rubriques	31/12/2013	31/12/2014
Actif: Variation de juste valeur d'un portefeuile d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	-	76.670.572
Passif: Variation de juste valeur d'un portefeuile d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	4.621.034	-
Total	**4.621.034**	**76.670.572**

Cette rubrique renseigne la juste valeur des portefeuilles prêts et avances au coût amorti - Clientèle couverts contre le risque de taux d'intérêt par une stratégie de macro-couverture de juste valeur. La couverture mise en place concerne exclusivement un portefeuille de prêts à taux fixe couvert par des instruments dérivés du type IRS.

La variation importante de cette rubrique de 2013 à 2014 s'explique essentiellement par un effet de volume ainsi que par l'évolution des courbes d'intérêts utilisées pour déterminer la juste valeur.

4.9 Prêts et avances au coût amorti – Etablissements de crédit

Rubriques	31/12/2013			31/12/2014		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Prêts interbancaires	4.158.977.702	297.595	4.159.275.297	3.296.979.731	3.767.754	3.300.747.485
Prise en pension	3.065.875.571	36.931	3.065.912.502	2.016.751.155	195.332	2.016.946.487
Crédits Roll-over	2.183.559	-	2.183.559	1.646.396	-	1.646.396
Location financement	69.473	402.572	472.045	21.284	296.442	317.725
Autres	-	-	-	58.161.338	-	58.161.338
Sous-total	**7.227.106.304**	**737.098**	**7.227.843.403**	**5.373.559.903**	**4.259.528**	**5.377.819.431**
Crédits confirmés non utilisés			1.253.043.680			1.319.002.095
Dépréciations d'actifs financiers			-514.429			-48.631

Dans le cas des opérations de prise en pension, la Banque devient propriétaire juridique des titres reçus en garantie et a le droit de vendre, respectivement collatéraliser ces titres. En date du 31 décembre 2014, aucun titre reçu en garantie n'a été ni vendu ni collatéralisé.

La Banque, pour cette catégorie de prêts et avances, ne renseigne pas d'encours tombant sous la définition de l'Autorité bancaire européenne (ABE) d'encours restructurés.

Dépréciations sur prêts et avances – Etablissements de crédit

	Etablissements de crédit
Situation au 1er janvier 2013	516.190
Dotations	-
Reprises	-1.761
Amortissements de créances	-
Ecarts de change	-
Situation au 31 décembre 2013	**514.429**
Situation au 1er janvier 2014	514.429
Dotations	583
Reprises	-
Amortissements de créances	-466.381
Ecarts de change	-
Situation au 31 décembre 2014	**48.631**

Encours des prêts ayant généré des dépréciations : EUR 97.261 au 31 décembre 2014, contre EUR 562.477 un an plus tôt.

4.10 Prêts et avances au coût amorti – Clientèle

Rubriques	31/12/2013			31/12/2014		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Clientèle "retail"	302.281.196	10.268.884.365	10.571.165.561	358.843.068	10.963.152.638	11.321.995.706
Clientèle "corporate"	1.691.386.086	2.696.767.663	4.388.153.750	1.762.991.159	2.873.247.526	4.636.238.684
Secteur public	276.862.753	1.767.747.987	2.044.610.741	360.370.965	1.992.650.036	2.353.021.001
Sous-total	**2.270.530.036**	**14.733.400.016**	**17.003.930.052**	**2.482.205.193**	**15.829.050.199**	**18.311.255.392**
Crédits confirmés non utilisés			3.272.394.874			3.670.251.784
Dépréciations d'actifs financiers			-106.432.537			-112.977.594

Dont opérations de location financement :

Rubriques	31/12/2013			31/12/2014		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Location financement	8.346.298	84.995.883	93.342.181	9.724.090	85.156.837	94.880.927
Sous-total	**8.346.298**	**84.995.883**	**93.342.181**	**9.724.090**	**85.156.837**	**94.880.927**

Document émis électroniquement

Dépréciations sur prêts et avances - Clientèle

	Clientèle retail	Corporate	Secteur public	Total
Situation au 1er janvier 2013	25.428.061	52.253.356	1.317.399	78.998.816
Reclassement	1.314.519	-	-1.314.519	-
Dotations	7.452.884	40.169.742	-	47.622.626
Reprises	-7.650.761	-8.157.956	-2.880	-15.811.598
Amortissements de créances (*)	-1.609.516	-2.573.054	-	-4.182.571
Ecarts de change	-	-194.738	-	-194.738
Situation au 31 décembre 2013	**24.935.186**	**81.497.349**	**-**	**106.432.536**
Dépréciations d'actifs sur risques individuels	13.209.372	81.497.349	-	94.706.722
Dépréciations d'actifs sur risques collectifs	11.725.814	-	-	11.725.814
Total	**24.935.186**	**81.497.349**	**-**	**106.432.536**
Situation au 1er janvier 2014	24.935.186	81.497.349	-	106.432.536
Dotations	10.448.164	19.610.743	-	30.058.907
Reprises	-2.976.296	-18.361.295	-	-21.337.591
Amortissements de créances (*)	-516.982	-2.208.288	-	-2.725.270
Ecarts de change	-	549.012	-	549.012
Situation au 31 décembre 2014	**31.890.072**	**81.087.522**	**-**	**112.977.594**
Dépréciations d'actifs sur risques individuels	18.340.135	81.087.522	-	99.427.657
Dépréciations d'actifs sur risques collectifs	13.549.937	-	-	13.549.937
Total	**31.890.072**	**81.087.522**	**-**	**112.977.594**

(*) L'amortissement de créances représente le montant définitivement abandonné par la Banque sur des créances dépréciées.

Encours des prêts ayant généré des dépréciations : EUR 335.238.871 au 31 décembre 2014, contre EUR 367.229.536 un an plus tôt.

Les corrections de valeur couvrent le montant principal et les intérêts.

En plus des informations sur les dépréciations de valeur sur les prêts et avances au coût amorti de la clientèle, la Banque publie les encours restructurés par type de clientèle. Les restructurations financières suivent la définition de l'Autorité Bancaire Européennes (ABE) et se caractérisent par une détérioration de la situation financière suite à des difficultés financières du client et le fait que de nouvelles conditions de financement sont accordées au client, entre autres sous forme d'une prorogation de l'échéance finale au-delà de 6 mois ou de sursis de paiement partiel ou total au-delà des concessions que la Banque aurait été prête à accepter pour un client en situation normale.

au 31/12/2014	Encours restructurés non-dépréciés	Encours restructurés dépréciés			Total encours restructurés
		encours	dépréciation	total	
Clientèle "retail"	35.223.993	4.451.912	585.638	3.866.274	39.090.267
Clientèle "corporate"	147.563.298	115.924.333	36.539.768	79.384.565	226.947.863
Total	**182.787.291**	**120.376.246**	**37.125.406**	**83.250.839**	**266.038.131**

au 31/12/2013	Encours restructurés non-dépréciés	Encours restructurés dépréciés			Total encours restructurés
		encours	dépréciation	total	
Clientèle "retail"	50.801.116	-	-	-	50.801.116
Clientèle "corporate"	214.577.891	173.613.221	38.422.848	135.190.373	349.768.264
Total	**265.379.007**	**173.613.221**	**38.422.848**	**135.190.373**	**400.569.380**

Document émis électroniquement

La diminution importante des encours restructurés de EUR 400,6 millions à EUR 266,0 millions s'explique essentiellement par des remboursements effectués au cours de l'année 2014.

4.11 Immobilisations corporelles à usage propre

	Terrains et constructions	Autres matériels et mobiliers	Total
Situation au 1er janvier 2014	**242.560.439**	**53.996.779**	**296.557.219**
Entrée	3.604.290	12.287.416	15.891.706
Sortie	-816.346	-4.748.855	-5.565.201
Situation au 31 décembre 2014	**245.348.383**	**61.535.340**	**306.883.724**

Amortissements cumulés			
Situation au 1er janvier 2014	**96.938.545**	**28.128.857**	**125.067.403**
Ajustement	-	-	-
Reprises	-816.346	-4.748.855	-5.565.201
Dotations	7.743.632	7.789.227	15.532.859
Situation au 31 décembre 2014	**103.865.831**	**31.169.229**	**135.035.061**

Valeur comptable nette			
Situation au 1er janvier 2014	**145.621.894**	**25.867.922**	**171.489.816**
Situation au 31 décembre 2014	**141.482.552**	**30.366.111**	**171.848.663**

	Terrains et constructions	Autres matériels et mobiliers	Total
Situation au 1er janvier 2013	**239.496.290**	**53.177.442**	**292.673.732**
Entrée	3.064.149	8.878.955	11.943.104
Sortie	-	-8.059.618	-8.059.618
Situation au 31 décembre 2013	**242.560.439**	**53.996.779**	**296.557.219**

Amortissements cumulés			
Situation au 1er janvier 2013	**89.242.116**	**29.240.997**	**118.483.113**
Ajustement	-	-169.214	-169.214
Reprises	-	-8.059.618	-8.059.618
Dotations	7.696.429	7.116.692	14.813.121
Situation au 31 décembre 2013	**96.938.545**	**28.128.857**	**125.067.403**

Valeur comptable nette			
Situation au 1er janvier 2013	**150.254.174**	**23.936.445**	**174.190.619**
Situation au 31 décembre 2013	**145.621.894**	**25.867.922**	**171.489.816**

En date du 31 décembre 2014, la Banque a enregistré un engagement hors bilan de EUR 110 millions en vue de l'acquisition d'un bâtiment administratif.

Document émis électroniquement

4.12 Immobilisations incorporelles

Situation au 1er janvier 2014	**33.880.378**
Entrée	8.574.070
Sortie	-12.223.680
Situation au 31 décembre 2014	**30.230.768**

Amortissements cumulés	
Situation au 1er janvier 2014	**21.621.286**
Reprises	-12.223.680
Dotations	8.089.021
Situation au 31 décembre 2014	**17.486.627**

Valeur comptable nette	
Situation au 1er janvier 2014	**12.259.091**
Situation au 31 décembre 2014	**12.744.140**

Situation au 1er janvier 2013	**39.226.622**
Entrée	9.402.191
Sortie	-14.748.435
Situation au 31 décembre 2013	**33.880.378**

Amortissements cumulés	
Situation au 1er janvier 2013	**26.982.391**
Reprises	-14.748.435
Dotations	9.387.330
Situation au 31 décembre 2013	**21.621.286**

Valeur comptable nette	
Situation au 1er janvier 2013	**12.244.231**
Situation au 31 décembre 2013	**12.259.091**

La dotation à l'amortissement en relation avec les immobilisations incorporelles est enregistrée sous la rubrique du compte de résultat « corrections de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles ».

Document émis électroniquement

4.13 Immobilisations corporelles de placement

Situation au 1er janvier 2014	**30.004.894**
Entrée (acquisitions)	-
Entrée (dépenses d'investissement)	433.195
Sortie	-
Situation au 31 décembre 2014	**30.438.089**

Amortissements cumulés	
Situation au 1er janvier 2014	**13.305.799**
Reprises	-
Dotations	1.017.908
Situation au 31 décembre 2014	**14.323.707**

Valeur comptable nette	
Situation au 1er janvier 2014	**16.699.095**
Situation au 31 décembre 2014	**16.114.382**

Situation au 1er janvier 2013	**29.646.909**
Entrée (acquisitions)	-
Entrée (dépenses d'investissement)	357.984
Sortie	-
Situation au 31 décembre 2013	**30.004.894**

Amortissements cumulés	
Situation au 1er janvier 2013	**12.290.836**
Reprises	-
Dotations	1.014.963
Situation au 31 décembre 2013	**13.305.799**

Valeur comptable nette	
Situation au 1er janvier 2013	**17.356.074**
Situation au 31 décembre 2013	**16.699.095**

Les produits locatifs des immeubles de placement donnés en location s'élèvent à EUR 2.650.843 pour l'exercice 2014, contre EUR 2.553.221 un an plus tôt. Les frais d'entretien pour l'exercice 2014 en relation avec les immeubles de placement s'élèvent à EUR 512.052 contre EUR 724.365 un an plus tôt.

Document émis électroniquement

La juste valeur des immeubles de placement s'élève à EUR 61.456.644 fin d'exercice 2014, contre EUR 61.052.728 fin 2013. Cette évaluation à la juste valeur appartient au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

L'estimation de cette juste valeur est réalisée par un expert en fonction des critères suivants :

- Localisation géographique des immeubles ,
- Etat général de l'immeuble ,
- Utilisation à des fins d'habitation ou de commerce ,
- Superficie de l'objet.

4.14 Autres actifs

Rubriques	31/12/2013	31/12/2014
Débiteurs divers (1)	78.925.173	-
Autres valeurs à recevoir à court terme (2)	27.229.024	-
Autres	21.340.892	2.952.708
Total	**127.495.089**	**2.952.708**

(1) Principalement des opérations sur titres et coupons

(2) Principalement des opérations sur cartes de crédit et chèques.

La variation significative de ces trois sous-rubriques trouve son origine dans le reclassement des actifs financiers vers la rubrique « Prêts et avances au coût amorti » pour les besoins des nouveaux reportings aux autorités de supervision.

4.15 Impôts : Actifs et passifs d'impôts

Alors que l'impôt courant constitue l'impôt exigible, les impôts différés correspondent aux flux d'impôts futurs auxquels l'entreprise pourrait être assujettie en raison du décalage entre la base comptable et la base fiscale.

Au 31 décembre 2014, la Banque enregistre une dette d'impôts courants de EUR 61.347.574.

En l'absence d'une nouvelle loi fiscale incorporant les normes IFRS, la Banque calcule l'impôt exigible sur base de la variation de l'actif net des postes bilantaires évalués via le compte de résultat.

Au 31 décembre 2014, la Banque enregistre un actif d'impôts différés de EUR 67.982.229 et un passif d'impôts différés de EUR 37.716.503.

Document émis électroniquement

4.15.1 Actifs d'impôts

Rubriques	31/12/2013	31/12/2014
Impôts différés	61.060.229	67.982.229
Actifs d'impôts	**61.060.229**	**67.982.229**

Ventilation des actifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2013	31/12/2014
Instruments de dettes - application de la juste valeur	16.854.780	4.481.462
Instruments de capitaux propres - application de la juste valeur	1.556.189	840.720
Fonds de pension - écart actuariel	42.649.260	62.660.047
Actifs d'impôts différés	**61.060.229**	**67.982.229**

4.15.2 Passifs d'impôts

Rubriques	31/12/2013	31/12/2014
Impôts courants	51.064.656	61.347.574
Impôt sur le revenu	*32.513.950*	*34.420.625*
Impôt commercial	*18.550.706*	*26.926.949*
Impôts différés	28.050.091	37.716.503
Passifs d'impôts	**79.114.747**	**99.064.077**

Ventilation des passifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2013	31/12/2014
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	1.740.321	2.332.695
Instruments de dettes - application de la juste valeur	15.909.383	24.469.058
Instruments de capitaux propres - application de la juste valeur	10.400.387	5.022.513
Fonds de pension - écart actuariel	-	5.892.237
Passifs d'impôts différés	**28.050.091**	**37.716.503**

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des mutations des impôts différés actifs et passifs, selon que la variation s'est opérée via les capitaux propres ou via le compte de résultat.

Rubriques	31/12/2013	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2014
Impôts différés actifs	61.060.229	6.922.000	-	67.982.229
Impôts différés passifs	-28.050.091	-9.666.411	-	-37.716.503
Impôts différés actifs / passifs nets	**33.010.138**	**-2.744.412**	**-**	**30.265.726**

Rubriques	31/12/2012	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2013
Impôts différés actifs	78.233.821	-17.173.592	-	61.060.229
Impôts différés passifs	-10.770.776	-17.279.315	-	-28.050.091
Impôts différés actifs / passifs nets	**67.463.045**	**-34.452.908**	**-**	**33.010.138**

4.16 Emissions de titres

Rubriques	31/12/2013			31/12/2014		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Bons de caisse	384.279.286	355.133.869	739.413.154	256.646.804	311.026.466	567.673.270
Papier commercial	3.424.562.206	-	3.424.562.206	3.995.528.887	-	3.995.528.887
Medium Term Notes et autres émissions	404.303.269	609.547.443	1.013.850.711	1.282.503.215	430.521.056	1.713.024.272
Total	**4.213.144.760**	**964.681.311**	**5.177.826.072**	**5.534.678.906**	**741.547.522**	**6.276.226.429**
dont:						
- Emissions subordonnées	*20.014.845*	*155.250.955*	*175.265.801*	*23.820.069*	*128.762.299*	*152.582.368*

La Banque a émis des EMTN pour un nominal de EUR 1.468.212.722 au cours de l'année 2014, contre EUR 451.349.585 au cours de l'année précédente.

Nouvelles émissions	2013	2014
avec échéance < 2 ans	259.067.219	1.180.352.481
avec échéance entre 2 ans et 5 ans	173.605.000	57.500.000
avec échéance au-delà de 5 ans	18.677.366	230.360.242
Total	**451.349.585**	**1.468.212.722**
dont:		
- Emissions structurées (en valeur d'émission)	*451.349.585*	*1.468.212.722*

Les principales structures émises en 2014 sont de type « Interest linked ».

Emissions venues à échéance ou remboursées anticipativement pendant l'année 2014, respectivement 2013 :

	2013	2014
Échéances / remboursements	785.997.788	802.474.288
Total	**785.997.788**	**802.474.288**
dont:		
- Emissions subordonnées (en valeur d'émission)	*40.134.853*	*20.000.000*
- Emissions structurées (en valeur d'émission)	*715.862.934*	*763.474.288*

Document émis électroniquement

Au cours de l'exercice 2014, la Banque a procédé au rachat d'émissions propres pour une valeur de EUR 1.455.000 (EUR 4.200.000 au cours de l'exercice 2013).

Détail au 31 décembre 2014 des emprunts subordonnés

DESCRIPTION	Taux	Devise d'émission	Nominal émis EUR	Partie assimilée EUR	Partie non-assimilée EUR
Emprunt 2000-2015	0,458	EUR	23.800.000	4.760.000	19.040.000
Emprunt 2001-2016	2,700	EUR	25.000.000	10.000.000	15.000.000
Emprunt 2000-2020	0,448	EUR	8.600.000	8.600.000	-
Emprunt 2001-2021	0,658	EUR	11.000.000	11.000.000	-
Emprunt 2001-2021	0,658	EUR	30.000.000	30.000.000	-
Emprunt 2002-2022	0,582	EUR	50.000.000	50.000.000	-
Total			**148.400.000**	**114.360.000**	**34.040.000**

La charge d'intérêts sur les émissions subordonnées s'élève à EUR 2.539.462 au 31 décembre 2014, contre EUR 2.933.795 au 31 décembre 2013.

4.17 Dépôts évalués au coût amorti – Etablissements de crédit

Rubriques	**31/12/2013**			**31/12/2014**		
	=<1 an	**> 1 an**	**total**	**=<1 an**	**> 1 an**	**total**
Dépôts interbancaires	4.516.937.079	111.504.395	4.628.441.475	3.137.822.721	128.535.262	3.266.357.983
Mise en pension	735.650.617	17.074.705	752.725.322	878.142.548	195.332	878.337.880
Total	**5.252.587.697**	**128.579.100**	**5.381.166.797**	**4.015.965.269**	**128.730.594**	**4.144.695.863**

4.18 Dépôts évalués au coût amorti – Clientèle privée et secteur public

Rubriques	**31/12/2013**			**31/12/2014**		
	=<1 an	**> 1 an**	**total**	**=<1 an**	**> 1 an**	**total**
Clientèle privée	20.563.382.393	737.260.913	21.300.643.306	20.129.751.632	708.788.158	20.838.539.790
- Comptes à vue et à préavis	*5.733.901.982*	*-*	*5.733.901.982*	*5.862.870.842*	*-*	*5.862.870.842*
- Comptes à terme	*4.110.404.670*	*735.514.603*	*4.845.919.273*	*4.133.071.980*	*708.788.158*	*4.841.860.138*
- Epargne	*10.485.443.482*	*-*	*10.485.443.482*	*10.133.704.369*	*-*	*10.133.704.369*
- Mise en pension	*233.632.259*	*1.746.310*	*235.378.569*	*104.441*	*-*	*104.441*
Secteur public	3.811.722.273	144.232	3.811.866.505	4.279.892.133	115.177	4.280.007.310
Total	**24.375.104.667**	**737.405.145**	**25.112.509.812**	**24.409.643.765**	**708.903.335**	**25.118.547.100**

Document émis électroniquement

4.19 Fonds de pension – Plan de pension à prestations définies

Principales estimations utilisées dans la détermination des engagements de pension :

Variables	31/12/2013	31/12/2014
Taux d'actualisation pour les personnes actives	3,20%	2,00%
Taux d'actualisation pour les rentiers	2,80%	1,60%
Croissance des salaires (y inclus indexation)	3,50%	3,50%
Croissance des rentes (y inclus indexation)	2,50%	2,50%
Rendement induit	2,86%	1,75%

Le rendement induit de 1,75% en 2014 correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation pour les personnes actives et pour les rentiers tels que fixés à la fin de l'exercice 2013.

Dotation nette au fonds de pension renseignée à la rubrique « frais du personnel » au compte de résultat :

Composants	31/12/2013	31/12/2014
Coût des services rendus	6.077.693	6.393.635
Coût financier	11.809.214	12.424.677
Rendement induit	-9.284.271	-9.717.234
Total	**8.602.636**	**9.101.078**

Engagements de pension:

	2013	2014
Situation au 1er janvier des engagements	**412.582.715**	**420.123.658**
Coût des services rendus	6.077.693	6.393.635
Coût financier	11.809.214	12.424.677
Prestations payées	-11.378.391	-11.733.292
Ecart actuariel	1.032.428	68.544.130
Situation au 31 décembre des engagements	**420.123.658**	**495.752.808**

En ce qui concerne les rentes des agents fonctionnaires, la Banque ne comptabilise les paiements qu'au moment du remboursement à l'Etat qui, dans un premier temps, prend directement en charge le paiement des rentes de ces agents. Ainsi, les « prestations payées » de EUR 11.733.292 incluent les remboursements à l'Etat des rentes des fonctionnaires relatives à l'exercice 2013.

Ventilation de l'écart actuariel :

	2013	2014
Ecart actuariel résultant de changements d'hypothèses actuarielles	-3.082.375	97.411.333
- hypothèses financières	*-3.082.375*	*97.411.333*
- hypothèses démographiques	-	-
Ecart actuariel résultant des ajustements liés à l'expérience	4.114.803	-28.867.203
Total écart actuariel:	**1.032.428**	**68.544.130**

Analyse de sensibilité des engagements de pension :

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2014	diminution	augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	51.551.101	-44.588.557
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-46.521.717	65.786.533
Variation du taux de croissance des rentes(-/+ 50 bps)	-36.395.187	40.707.112
Variation des tables de mortalités (-/+ 5 ans)	90.927.444	-83.581.645
Effet cumulé:	59.561.641	-21.676.557

Analyse de l'échéancier des engagements de pension :

	31/12/2014
Duration moyenne des engagements de pension	**19,58 années**
Analyse des échéances des engagements à payer	**495.752.808**
pensions 2014 non encore remboursées	6.703.374
engagements à payer jusqu'à 12 mois	12.527.944
engagements à payer entre 1 à 3 ans	26.263.622
engagements à payer entre 3 à 6 ans	41.401.113
engagements à payer entre 6 à 11 ans	71.786.740
engagements à payer entre 11 à 16 ans	71.993.271
engagements à payer au delà de 16 ans	265.076.744

Actifs du plan de pension:

	2013	2014
Situation au 1er janvier des actifs	**324.367.897**	**328.575.131**
Paiement de pensions	-11.378.391	-11.733.292
Contribution	13.644.811	9.646.755
Rendement induit	9.284.271	9.717.234
Ecart d'évaluation	-7.343.458	20.226.030
Situation au 31 décembre des actifs	**328.575.131**	**356.431.857**

En 2014, la Banque a fait une contribution annuelle de EUR 9.646.755 contre EUR 13.644.811 intégrant une contribution exceptionnelle de EUR 4.400.000 une année plus tôt.

Investissements du plan de pension :

2014	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	157.645.849	84.760.890	50.118.155	292.524.894
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	27.660.750	27.660.750
Autres actifs (essentiellement dépôts)	36.246.213	-	-	36.246.213
Total	**193.892.062**	**84.760.890**	**77.778.905**	**356.431.857**

2013	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	162.281.736	57.109.407	69.497.692	288.888.834
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	24.205.040	24.205.040
Autres actifs (essentiellement dépôts)	15.481.257	-	-	15.481.257
Total	**177.762.992**	**57.109.407**	**93.702.732**	**328.575.132**

Engagements nets de pension:

	2012	2013	2014
Engagements de pension	412.582.715	420.123.658	495.752.808
Juste valeur des actifs du plan	-324.367.897	-328.575.131	-356.431.857
Engagements non financés	**88.214.818**	**91.548.527**	**139.320.951**

Stock des écarts actuariels:

Stock au 1er janvier 2013	**73.359.962**
variation nette 2013	8.375.886
Stock au 31 décembre 2013	**81.735.848**

Stock au 1er janvier 2014	**81.735.848**
variation nette 2014	48.318.101
Stock au 31 décembre 2014	**130.053.949**

Au titre de l'exercice 2015, la contribution annuelle estimée de la Banque au fonds de pension sera de EUR 7.718.541.

4.20 Provisions

Mouvements de l'exercice :

	31/12/2013	31/12/2014
Situation au 1er janvier	**417.313.303**	**440.545.909**
Dotations	24.576.836	60.971.337
Reprises	-1.229.035	-1.724.509
Utilisation	-115.195	-1.805.183
Situation au 31 décembre	**440.545.909**	**497.987.553**

Le poste « Provisions » renseigne les provisions prudentielles admises sous le référentiel « Lux-Gaap ». Parmi les provisions prudentielles, nous comptons d'abord la provision AGDL dont le stock s'élève à EUR 244.400.967 au 31 décembre 2014, contre EUR 229.400.967 au 31 décembre 2013. L'AGDL a pour but exclusif de constituer un système de garantie mutuelle afin de dédommager les déposants de banques de droit luxembourgeois dans le cas d'un sinistre.

Une autre provision à caractère prudentiel est la provision forfaitaire, dont le but est de constituer au fil du temps, et ce de façon anticyclique, des réserves afin de couvrir des risques de crédit imprévisibles (« unexpected losses »). Au titre de l'exercice 2014, la Banque a acté une dotation à hauteur de EUR 44.000.000 contre une dotation de EUR 22.000.000 au titre de l'exercice 2013.

Document émis électroniquement

En sus des provisions forfaitaires et AGDL, la Banque renseigne un montant de EUR 30.609.864 à la fin de l'exercice 2014, EUR 31.122.447 un an plus tôt, au titre des postes spéciaux avec une quote-part de réserves en application des articles 53, 54 et 54 bis de la loi concernant l'impôt sur les revenus (LIR).

4.21 Autres passifs

Rubriques	31/12/2013	31/12/2014
Valeurs à payer à court terme (1)	37.718.546	11.424.627
Créanciers privilégiés ou garantis	30.749.149	28.068.872
Total	**68.467.695**	**39.493.500**

(1) Les valeurs à payer à court terme représentent principalement des montants à régler par la Banque dans sa qualité de prestataire de services en relation avec les chèques, coupons, titres, virements, etc.

4.22 Transactions avec les parties liées

Les parties liées de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, sont les sociétés consolidées, les sociétés mises en équivalence, les entités étatiques et les principaux dirigeants de la Banque.

L'ensemble des transactions conclues avec les parties liées le sont à des conditions de marché.

4.22.1 Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

	31/12/2013	31/12/2014
Dépôts des filiales auprès de la Banque	38.383.919	50.396.083
Intérêts sur dépôts	15.263	32.258

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur les prêts octroyés à des parties liées.

4.22.2 Entités étatiques

La Banque, instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi organique du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Par ce fait, l'Etat luxembourgeois exerce un contrôle sur la Banque qui doit dès lors se conformer aux dispositions de la norme IAS 24.

Ainsi, la Banque publie les informations suivantes concernant ses relations commerciales avec l'Etat ainsi qu'avec les autres entités étatiques.

en euros	**31/12/2013**	**31/12/2014**
ACTIFS (principalement prêts évalués au coût amorti)	**3.226.805.251**	**3.558.439.790**

en euros	**31/12/2013**	**31/12/2014**
PASSIFS (dépôts évalués au coût amorti)	**3.132.054.651**	**3.276.311.324**

4.22.3 Rémunération des organes de direction et d'administration

Les rémunérations allouées aux différents organes de la Banque se ventilent de la façon suivante:

	31/12/2013	**31/12/2014**
Organe d'administration (9 administrateurs)	119.150	118.700
Organe de direction (5 directeurs)	973.170	987.379
Total	**1.092.320**	**1.106.079**

Les membres de l'organe de direction bénéficient des avantages liés au plan de pension à prestations définies au même titre que les agents de la Banque.

4.22.4 Avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction de la Banque

Les avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction de la Banque se présentent comme suit:

	31/12/2013	**31/12/2014**
Organe d'administration (9 administrateurs)	3.548.233	2.614.118
Organe de direction (5 directeurs)	1.410.427	1.236.653
Total	**4.958.660**	**3.850.771**

4.23 Honoraires du réviseur d'entreprises agréé

	2013	**2014**
Contrôle légal des comptes annuels	480.000	527.000
Autres services d'assurance	128.450	114.750
Services fiscaux	4.000	-
Autres	310.466	268.715
Total	**922.916**	**910.465**

Document émis électroniquement

4.24 Eléments de hors-bilan

Nature des garanties émises

Rubriques	31/12/2013	31/12/2014
Garanties d'achèvement	297.549.929	300.138.107
Lettres de crédit	43.591.979	45.245.146
Contre-garanties	362.810.650	412.772.996
Crédits documentaires	17.301.900	19.329.722
Autres	6.968.486	10.280.916
Total	**728.222.944**	**787.766.889**

Engagements

Rubriques	31/12/2013	31/12/2014
Montants à libérer sur titres, participations et parts dans des entreprises liées	2.833.482	10.503.882
Crédits confirmés non utilisés	4.525.438.555	4.989.253.879
Autres	21.369.615	33.745.926
Total	**4.549.641.652**	**5.033.503.687**

Gestion d'actifs de tiers

La Banque assure au profit de tiers des services de gestion et de représentation, notamment la gestion de fortune, la conservation et l'administration de valeurs mobilières, la location de coffres, la représentation fiduciaire et des fonctions d'agent.

5 NOTES AU COMPTE DE RESULTAT [3]
(en euros)

5.1 Résultat d'intérêts

Intérêts perçus et produits assimilés	2013	2014
Avoirs à vue	1.703.877	499.387
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	39.003.947	19.700.815
Actifs financiers disponibles à la vente	242.355.750	285.012.453
Créances évaluées au coût amorti - Prêts et créances	400.408.683	404.690.926
Placements détenus jusqu'à leur échéance évalués au coût amorti	113.914.479	93.792.709
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	128.305.817	147.836.902
Autres actifs	909.771	154.433
Total	**926.602.324**	**951.687.626**
Intérêts payés et charges assimilées	**2013**	**2014**
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-18.700.243	-9.395.423
Passifs évalués au coût amorti - Dépôts	-105.124.423	-89.463.250
Passifs évalués au coût amorti - Dettes représentées par un titre	-28.653.860	-28.725.655
Passifs évalués au coût amorti - Emprunts subordonnés	-1.824.739	-1.804.983
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	-380.205.361	-441.998.157
Autres passifs	-1.231.053	-654.103
Total	**-535.739.679**	**-572.041.571**
Résultat d'intérêts	**390.862.645**	**379.646.055**
Total des intérêts perçus et produits assimilés qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	887.598.377	931.986.811
Total des intérêts payés et charges assimilées qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-517.039.436	-562.646.148

5.2 Revenus de valeurs mobilières

Rubriques	2013	2014
Actifs financiers disponibles à la vente	42.254.015	36.093.235
Mises en équivalence	7.836.139	9.718.045
Filiales	10.937.222	360.000
Revenus de valeurs mobilières	**61.027.376**	**46.171.279**

[3] D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis

5.3 Commissions

Rubriques	2013	2014
Activités de crédit	31.754.116	33.004.016
Fonction de gestion	21.752.675	21.925.334
Comptes à vue et activités annexes	19.955.199	21.144.729
Activités liées aux fonds d'investissement	8.469.340	10.172.591
Autres	8.115.382	7.417.980
Commissions perçues et payées	**90.046.711**	**93.664.650**

5.4 Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat

Rubriques	2013	2014
Instruments financiers disponibles à la vente	636.351	32.140.092
Prêts et avances évalués au coût amorti	160.810	165.639
Passifs financiers évalués au coût amorti	77.020	61.150
Total	**874.181**	**32.366.880**

La progession des montants de la rubrique « instruments financiers disponibles à la vente » trouve son origine dans la vente de la part restante de la participation de la Banque dans la société Cetrel S.A. et de la vente partielle de la position de la Banque dans la société RTL Group S.A..

5.5 Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction

Rubriques	2013	2014
Instruments de capital et instruments financiers dérivés associés	2.392.476	2.216.820
Instruments de change et instruments financiers dérivés associés	-1.335.906	1.332.520
Instruments de taux d'intérêt et instruments financiers dérivés associés	47.211.413	18.873.089
Dérivés de crédit	168.149	99.215
Matières premières et instruments financiers dérivés associés	1.505.201	1.292.554
Total	**49.941.333**	**23.814.198**

La variation significative de cette catégorie de revenus trouve son origine essentiellement dans la désignation, début juillet 2013, de la macro-couverture de juste valeur des prêts à taux fixe par des swaps d'intérêts ainsi que dans la fluctuation des courbes de taux utilisées pour le calcul de juste valeur. A noter que le montant de EUR 23,8 millions inclut un ajustement CVA pour un montant de EUR 417.204.

5.6 Résultat sur opérations de couverture

Rubriques	2013	2014
Couverture de juste valeur		
Titres de dette à l'actif couverts par des instruments dérivés	1.176.165	-1.427.621
Emissions au passif couvertes par des instruments dérivés	143.913	-68.100
Prêts couverts par des instruments dérivés	-3.180.680	5.980.772
Total	**-1.860.601**	**4.485.051**
Résultat d'évaluation sur les instruments couverts	-64.772.546	187.564.586
Résultat d'évaluation sur les instruments de couverture	62.911.945	-183.079.535
Total	**-1.860.601**	**4.485.051**

Les opérations de couverture des risques de marché sont hautement efficientes. Les prêts couverts par des instruments dérivés le sont sous forme d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture, conformément à la norme IAS 39.

5.7 Autres résultats nets d'exploitation

Rubriques	2013	2014
Autres produits d'exploitation	12.412.845	10.118.809
Autres charges d'exploitation	-2.778.053	-1.302.902
Autres résultats nets d'exploitation	**9.634.792**	**8.815.906**

Les postes « Autres produits et charges d'exploitation » comprennent principalement :

- les loyers des immeubles donnés en location et diverses avances des locataires,
- les remboursements de TVA suite aux décomptes d'exercices antérieurs,
- les rentrées sur créances amorties.

5.8 Frais du personnel

Rubriques	2013	2014
Rémunérations	150.845.998	154.232.101
Charges sociales	8.670.156	8.723.345
Pensions et dépenses similaires	12.046.915	12.288.965
Dotation au fonds de pension	8.602.636	9.101.078
Autres frais de personnel	3.723.060	3.223.345
Total	**183.888.766**	**187.568.834**

Document émis électroniquement

5.9 Autres frais généraux administratifs

Rubriques	2013	2014
Frais en relation avec les immeubles et le mobilier	20.378.994	20.878.990
Loyers et maintenance des applications informatiques	16.238.440	17.258.611
Dépenses opérationnelles liées à l'activité bancaire	21.997.035	22.586.946
Autres	13.410.198	13.089.895
Total	**72.024.666**	**73.814.442**

5.10 Corrections de valeur sur immobilisations corporelles

- **Amortissements**

Rubriques	2013	2014
Amortissements - constructions	7.696.429	7.743.632
Amortissements - matériel et mobilier	7.116.692	7.789.227
Amortissements sur immobilisations corporelles	**14.813.121**	**15.532.859**

- **Dépréciations**

En 2013 et en 2014, la Banque n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations corporelles selon la norme IAS 36.

5.11 Corrections de valeur sur immobilisations incorporelles

- **Amortissements**

Rubriques	2013	2014
Amortissements	9.387.330	8.089.021
Amortissements sur immobilisations incorporelles	**9.387.330**	**8.089.021**

- **Dépréciations**

En 2013 et 2014, la Banque n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations incorporelles selon la norme IAS 36.

Document émis électroniquement

5.12 Corrections de valeur sur immeubles de placement

- Amortissements

Rubriques	2013	2014
Amortissements	1.014.963	1.017.908
Amortissements sur immobilisations corporelles - placement	**1.014.963**	**1.017.908**

- Dépréciations

En 2013 et 2014, la Banque n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immeubles de placement selon la norme IAS 36.

5.13 Corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs

	2013			2014		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Titres disponibles à la vente	-13.790.113	7.533.737	-6.256.376	-6.749.978	13.050.079	6.300.101
Titres détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-47.622.626	15.813.359	-31.809.268	-30.059.489	21.337.591	-8.721.898
dont dépréciations sur base individuelle	*-45.533.686*	*15.681.308*	*-29.852.379*	*-28.114.749*	*21.216.974*	*-6.897.775*
dont dépréciations sur base collective	*-2.088.940*	*132.051*	*-1.956.889*	*-1.944.740*	*120.617*	*-1.824.123*
	-61.412.739	**23.347.096**	**-38.065.644**	**-36.809.467**	**34.387.670**	**-2.421.797**

	2013	2014
Intérêts sur actifs financiers disponibles à la vente dépréciés	617.284	557.624
Intérêts sur prêts et créances dépréciés	9.925.897	8.078.289
Total	**10.543.181**	**8.635.913**

5.14 Dotations aux/Reprises de provisions

Rubriques	2013	2014
Dotation à la provision forfaitaire	-22.000.000	-44.000.000
Dotation à la provision AGDL	-	-15.000.000
Dotation aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves	-1.321.391	-687.417
Dotation/Reprise autres provision	-26.410	440.590
Dotations nettes	**-23.347.801**	**-59.246.827**

Document émis électroniquement

5.15 Charge d'impôt

Rubriques	2013	2014
Impôt sur le résultat provenant des activités ordinaires	57.063.873	32.621.577
Impôt sur le résultat de l'exercice	**57.063.873**	**32.621.577**

Le taux normal d'imposition applicable au Luxembourg était de 29,22% au 31 décembre 2014 et de 29,22% au 31 décembre 2013. Le taux d'imposition effectif de la Banque était de 12,99% en 2014, respectivement de 21,50% une année plus tôt, vu la divergence entre la base fiscale luxembourgeoise et la base comptable des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

La différence entre ces deux taux peut s'analyser comme suit :

	2013	2014
Résultat avant impôts	265.460.929	251.145.741
Taux de taxation	29,22%	29,22%
Impôt théorique au taux normal	77.567.683	73.384.786
Impact fiscal des dépenses non déductibles	691.259	64.197
Impact fiscal des revenus non imposables	-17.721.527	-20.767.689
Bonifications d'impôts et abattements	-5.982.626	-22.226.713
Reprise/supplément d'impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	157.775	-
Autres	2.351.309	2.166.996
Impôt sur le résultat de l'exercice	**57.063.873**	**32.621.577**

L'impact fiscal des revenus non imposables provient en grande partie de l'encaissement de dividendes en provenance de participations stratégiques que la Banque détient dans des sociétés résidentes, pleinement imposables, qui lui permettent d'appliquer le principe des sociétés mère et filiales afin d'éviter une double imposition économique de ces revenus. Abstraction faite de ces revenus non imposables dans le chef de la Banque et/ou du supplément d'impôt sur le résultat d'années antérieures, le taux d'imposition de la Banque se situe à 21,26% en 2014.
A l'instar de l'exercice 2013, la Banque a su profiter d'un abattement pour investissement mobilier au titre de l'exercice 2014.

Document émis électroniquement

6 GESTION DES RISQUES FINANCIERS[4]

6.1 <u>Règles générales de gestion des risques financiers</u>

Traditionnellement, la BCEE a adopté une politique prudente et conservatrice en matière de gestion des risques. Au cours des dernières années, la Banque a accentué ses efforts pour harmoniser davantage les contrôles et évoluer vers un maximum de transparence dans les méthodes de gestion.

6.1.1 Rôle du Conseil d'Administration

La Banque a mis en place le processus interne « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP), dans lequel elle identifie de manière exhaustive l'ensemble des risques auxquels elle peut être confrontée. Pour chaque risque identifié, la Banque estime la matérialité et la probabilité d'occurrence et établit une appréciation sur les moyens en place pour la gestion du risque identifié.
Ce rapport, établi sur base annuelle, est soumis pour approbation au Conseil d'Administration de la Banque et ensuite transmis à la CSSF et à la Banque Centrale Européenne.

6.1.2 Rôle du Comité de direction

La Direction de la Banque fixe les objectifs des entités commerciales, la nature des opérations à réaliser et les limites y relatives ainsi que les règles d'organisation et de contrôle interne.

6.1.3 Rôle du Comité d'Audit et des Risques

Le Comité d'Audit et des Risques de la Banque se compose de 4 membres du Conseil d'administration et a la vocation d'évaluer périodiquement l'état du contrôle interne, les travaux et conclusions des missions d'audit interne et externe, le statut de mise en oeuvre des recommandations émises, l'état de réalisation du plan annuel d'audit et du budget, ainsi que les documents relatifs au rapport annuel de contrôle interne.

Le Directeur Général, le Directeur Général adjoint et le chef du service Audit interne sont invités à toutes les réunions du Comité d'Audit et des Risques. Le Réviseur d'entreprise agréé de la Banque est

[4] D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis.

Document émis électroniquement

invité aux séances qui ont lieu en vue de la préparation et de l'approbation des comptes annuels et autres rapports émis par ce dernier.

La mission du Comité d'Audit et des Risques est de faciliter le contrôle effectif par le Conseil d'administration, en délivrant une analyse plus complète de la situation de la Banque et en mettant à disposition des membres du Conseil d'administration les informations leur permettant d'assumer leurs responsabilités de surveillance.

6.1.4 Responsabilité du département « Risk Management »

D'un point de vue organisationnel, la gestion et le contrôle des risques sont délégués au département « Risk Management» (Analyse des risques), qui forme une unité indépendante de toute activité commerciale, et qui est responsable :

- de la mise en place d'un cadre cohérent pour l'analyse des risques financiers, l'analyse proprement dite et le suivi permanent de ces risques,
- de l'approbation ou du rejet des demandes provenant des entités commerciales et la soumission des dossiers au Comité de direction pour les opérations dont l'encours dépasse le seuil défini pour être traitées par un Comité de crédit hiérarchiquement subordonné au Comité de direction,
- du contrôle du respect des limites (crédit, marché, négoce) à l'intérieur desquelles les entités commerciales doivent opérer.

Le département est composé de deux entités qui sont les services :

- Analyse et Suivi Risque : le service « Analyse et Suivi Risque » (ASR) est chargé de l'analyse et du suivi du risque de crédit, que ce soit au niveau de l'exposition individuelle ou au niveau des différents portefeuilles de la Banque.

- Risk Control : le service « Risk Control » est l'entité qui est chargée de la supervision des activités de la salle des marchés. La description des tâches inclut l'administration et le paramétrage des systèmes utilisés, la modélisation, l'évaluation des risques et le suivi des limites définies ainsi que le reporting interne des résultats réalisés par la salle des marchés. Le service « Risk Control » est rattaché au département « Risk Management » et rapporte directement au Comité de direction.

6.1.5 Compliance

Le risque de « compliance », appelé aussi risque de non-conformité, désigne de manière générale le risque de préjudices découlant du fait que les activités ne sont pas exercées conformément aux normes en vigueur.

Le risque de « compliance » est pris en charge par le service « Compliance », qui assure notamment :

- le respect des obligations d'anti-blanchiment avec l'exploitation d'un outil visant à détecter des transactions suspectes,
- de manière générale, le respect de la conformité avec l'environnement réglementaire au niveau de la Banque, avec délégation de certains éléments à d'autres services, dont l'« Audit interne »,
- le suivi des réclamations de clients.

6.1.6 Audit Interne

La fonction « Risk Management » fait l'objet de missions régulières et récurrentes de la part du service « Audit Interne ». Lors de ces missions, l' « Audit Interne » contrôle à la fois l'adéquation et l'application correcte des procédures par le département « Risk Management ».

6.1.7 Les systèmes de mesure et de contrôle des limites

6.1.7.1 Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de perte de valeur économique d'instruments détenus par la Banque, provoquée par l'évolution défavorable de paramètres de marché.

Dans le cadre de l'évaluation et du suivi du risque de marché, la Banque applique un ensemble de méthodes qui sont :

- le calcul permanent de l'indicateur « Basis Point Value (BPV) » pour les positions à risque de taux détenues par la salle des marchés. La BPV est une méthode simple et efficace qui permet de quantifier le risque de marché résultant de faibles variations de taux pour les positions détenues. Les « traders » sont tenus d'opérer en permanence dans le cadre des limites de BPV arrêtées par la Direction. Le respect de ces limites est surveillé par le service « Risk Control ».

Document émis électroniquement

- la « Value-at-risk (VaR)», pour les positions du « trading book » et du « banking book », afin d'évaluer les montants à risques liés aux positions détenues. Les montants à risque font l'objet de limites arrêtées par la Direction et supervisées par le service « Risk Control ». La VaR constitue une évolution par rapport à des indicateurs plus simples de type BPV, parce qu'elle permet à la fois :
  - d'intégrer les corrélations dans l'évolution des facteurs de risque entre les positions détenues,
  - d'exprimer la perte potentielle par un seul montant, qui peut être mis en relation avec les fonds propres de la Banque,
  - de quantifier la probabilité d'occurrence de cette perte.

6.1.7.2 Risque de crédit

Un suivi permanent de la qualité de l'ensemble des débiteurs est mis en place au sein du département « Risk Management ».
La qualité de crédit des engagements de type « retail » est suivie sur base de notations internes qui incluent une analyse comportementale. Les dossiers de type « wholesale » disposent également de notations internes qui découlent de modèles de type « expert ». Très souvent, ces engagements disposent par ailleurs de notations externes. L'analyse de l'écart entre les notations internes et externes fait partie du suivi.
La Direction est informée de manière continue et selon les besoins par le département « Risk Management » sur l'évolution de la qualité des débiteurs. L'évolution de la qualité des débiteurs pour l'ensemble des portefeuilles fait l'objet d'une analyse trimestrielle détaillée de la part du département « Risk Management » à l'attention de la Direction.

Les positions détenues au niveau de la salle des marchés font l'objet d'un suivi permanent et en temps réel du respect des limites de crédit accordées par la Direction.

Au-delà des limites par contreparties, la Banque a mis en place un système de limites sectorielles et géographiques afin de superviser le risque de concentration.

Document émis électroniquement

6.1.7.3 Risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments dérivés

La Banque a négocié des contrats-cadres « International Swaps and Derivatives Association Inc. » (ISDA) comprenant des annexes « Credit Support Annex » (CSA) en vue de limiter le risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments dérivés lorsque celles-ci présentent une évaluation « mark-to-market » positive. Fin 2014, 89% de l'encours des opérations sur instruments dérivés s'inscrivait dans le cadre de tels accords.

6.1.7.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte du problème de réconciliation des flux financiers entrants et sortants à une date précise. Le risque pour un établissement financier est celui de ne plus pouvoir, à un moment donné, assurer ses obligations de paiement pour cause de manque d'actifs liquides par rapport aux passifs devenus exigibles. De par sa structure financière, la Banque se trouve normalement dans une situation d'excédents de liquidités.

La Banque opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie ainsi qu'une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement. Les besoins de financement à court terme dans les principales devises font l'objet de limites spécifiques.

En 2014, la Banque a réalisé à un rythme au moins mensuel, les stress-tests prévus par la circulaire CSSF 09/403 pour démontrer que la Banque serait capable, par le biais des actifs liquides qu'elle détient, de faire face à une situation inattendue de retraits massifs de fonds sur une durée prolongée.

En effet, la Banque dispose de passifs stables et diversifiés, notamment sous forme d'une base de dépôts clientèle très solide et de programmes de refinancement « Euro Commercial Paper » (ECP), « US Commercial Paper » (USCP) et « Euro Medium Term Notes » (EMTN) qui lui assurent une situation confortable en matière de liquidité. De plus, le portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe de qualité élevée permet à la Banque un refinancement à la fois auprès de la Banque centrale européenne et sur le marché de la mise en pension de titres.

Dans le cas d'un besoin urgent et important de liquidités, la Banque dispose d'une ligne de crédit « intraday » et « overnight » auprès de la Banque centrale du Luxembourg (BCL) contre nantissement de titres publics ou autres titres à revenu fixe. A cet effet, la Banque vise à disposer en permanence d'un portefeuille d'un minimum de EUR 3 milliards en titres à revenu fixe pouvant servir de garantie

Document émis électroniquement

auprès de la BCL. En date du 31 décembre 2014, l'encours de ce portefeuille était de EUR 4,07 milliards. Fin 2014, l'encours du portefeuille d'actifs éligibles au refinancement auprès de la BCL ou mobilisables sur le marché interbancaire dépassait EUR 10 milliards.

La circulaire CSSF 07/301 mentionne explicitement au § II.1. « Identification des risques » le risque de titrisation dont un établissement de crédit est soit sponsor, soit initiateur. La titrisation compte parmi les techniques utilisables dans la gestion de liquidité puisqu'elle permet à une banque de sortir des éléments de l'actif du bilan afin de se procurer des fonds. La BCEE n'a participé ni comme initiateur, ni comme sponsor à une telle opération et il n'est pas prévu qu'elle y participe à l'avenir.

La Banque est membre indirect du système de règlement des transactions de change CLS[5]. La majeure partie des opérations de change est aujourd'hui réalisée via CLS. Ne sont pas opérés via CLS les flux en date de transaction des opérations de type overnight. Pour ces opérations, le dénouement des flux initiaux, c'est-à-dire, ceux qui ont lieu à la date de transaction, se fait de manière classique via les banques correspondantes. Les flux en date de maturité pour ces mêmes transactions sont en principe dénoués via CLS.

La participation au système CLS élimine largement le risque de contrepartie (« settlement risk») lié aux opérations de change par le principe du « Payment-versus-Payment ». De même, le système CLS réduit le risque de liquidité de la Banque par l'application d'un « netting » entre transactions ce qui entraîne une diminution considérable des volumes transférés pour les transactions en question.

6.2 Exposition au risque de crédit et de contrepartie

6.2.1 Objectifs et gestion du risque de crédit et de contrepartie

Chaque engagement de la Banque donnant lieu à un risque de crédit fait l'objet d'une analyse préalable par le service « Analyse et Suivi Risque » (ASR).

Dans le domaine des crédits accordés à l'économie nationale, dont les encours sont renseignés sous la rubrique bilantaire « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », la structure des décisions est hiérarchisée en différents comités de crédit en fonction de l'encours global du client. A partir d'un seuil défini, les dossiers doivent être décidés par le Comité de direction de la Banque. La structure du portefeuille se décompose en prêts hypothécaires au logement pour plus de la moitié de l'encours. En ce qui concerne le portefeuille des prêts hypothécaires au logement, le risque de crédit est couvert par

[5] Continuous-Linked Settlement

Document émis électroniquement

le processus d'évaluation de la capacité de remboursement des clients et par l'existence de garanties réelles. Pour le secteur des prêts et avances aux entreprises, la Banque s'est fixé des procédures rigoureuses pour l'analyse des dossiers et la prise de garanties. La méthodologie de Bâle III permet à la Banque d'effectuer un suivi continu de l'évolution du risque de crédit des portefeuilles.

Au cours de l'exercice 2014, la Banque n'a pas changé d'approche dans sa politique de gestion des risques de crédit.

Dans le domaine des marchés interbancaires et des crédits internationaux, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et avances au coût amorti – Etablissements de crédit » , « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle » et « Titres disponibles à la vente – Valeurs mobilières à revenu fixe », la grande majorité des contreparties est constituée d'établissements bancaires et financiers. L'attribution d'une notation interne à une contrepartie bancaire se fait à partir d'une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives. L'élément quantitatif se base sur des ratios décrivant au mieux la profitabilité, le niveau des fonds propres, la liquidité et la qualité des actifs de la contrepartie, tandis que l'élément qualitatif émane de l'analyste lui-même qui tient compte d'éléments non financiers tels que la part de marché, la qualité des dirigeants et la notation externe. En 2014, la Banque a poursuivi sa politique prudente d'investissement. Celle-ci s'est traduite notamment:

- par une forte proportion d'investissements en titres de type « covered bonds », qui présentent une sécurité d'investissement accrue par rapport à des obligations de type «senior unsecured»,
- par une concentration des investissements en éléments de dette bénéficiant de garanties, notamment de la part de l'Union européenne ou de certains de ses pays membres.

En ce qui concerne les crédits internationaux à des entités non financières, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle » et « Titres disponibles à la vente – Valeurs mobilières à revenu fixe », la priorité est accordée aux engagements classés au minimum « Investment Grade » sur des pays de l'OCDE. Ces contreparties, à l'instar de toutes les autres contreparties de la Banque, reçoivent une notation interne, basée sur des règles similaires à celles appliquées aux établissements bancaires et financiers.

Les encours de crédit font l'objet d'un suivi du risque de contrepartie et d'un contrôle régulier sur base d'analyses financières actualisées et de propositions d'ajustement des limites par contrepartie. La Banque applique également un système de limite-pays pour tous les pays dans lesquels la Banque est présente. Ces limites sont sujettes à révision périodique.

Document émis électroniquement

Les investissements en instruments dérivés sont largement réglementés via le recours aux contrats-types ISDA, qui comprennent des clauses de compensation en cas de faillite d'une des parties. La Banque s'est assurée un moyen de réduction supplémentaire du risque en négociant l'annexe CSA des contrats ISDA avec les contreparties les plus importantes dans le domaine des opérations du hors-bilan.

Cette annexe prévoit, sur la base d'une réévaluation périodique des positions bilatérales, le dépôt de garanties sous forme de liquidités ou de titres de première qualité dès que la valeur nette des contrats en cours dépasse un certain seuil.

6.2.2 Risque de crédit et de concentration

Afin d'éviter tout risque de concentration, c'est-à-dire le risque découlant d'expositions trop importantes vis-à-vis d'un débiteur, d'un groupe de débiteurs, d'un secteur économique ou d'un pays, la BCEE s'est dotée de procédures visant à assurer une gestion efficace des limites accordées. Ce risque de concentration peut être mesuré soit d'un point de vue des engagements, soit d'un point de vue des ressources de la Banque. Dans ce dernier cas, le risque de concentration présente une corrélation avec le risque de liquidité.

La Banque effectue au moins annuellement une revue des différents types de limites influant sur les composantes du risque de concentration.

La Banque a investi dans des outils de gestion des risques adaptés aux différents profils de risque et aux différents types de financement.

Au-delà des limites par contreparties, la Banque a mis en place un système de limites par pays et par secteurs afin de contenir le risque de concentration.

De manière générale, les engagements sont concentrés sur des notations élevées (AAA, AA et A), de façon à limiter l'exposition au risque et à la volatilité. Les segments plus risqués du marché sont systématiquement écartés.

Document émis électroniquement

Exposition maximale au risque de crédit	31/12/2013	31/12/2014
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	585.014.333	901.368.001
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	7.227.843.403	5.377.819.431
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	17.003.930.051	18.311.255.394
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	79.976.734	322.571.774
Instruments dérivés de couverture	132.425.965	99.240.017
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	9.286.093.904	9.750.181.015
Titres détenus jusqu'à échéance	4.785.557.990	4.699.397.776
Exposition des engagements de bilan	**39.100.842.380**	**39.461.833.408**
Garanties d'achèvement	297.549.929	300.138.107
Lettres de crédit	43.591.979	45.245.146
Contre-garanties	362.810.650	412.772.996
Crédits documentaires	17.301.900	19.329.722
Autres	6.968.486	10.280.916
Crédits confirmés non utilisés	4.525.438.555	4.989.253.879
Exposition des engagements de hors bilan	**5.253.661.498**	**5.777.020.767**
Total exposition	**44.354.503.878**	**45.238.854.175**

La Banque a recours aux techniques classiques suivantes en matière de réduction du risque de crédit et de contrepartie :

- les garanties réelles (« collaterals ») :

Décomposition par nature des collatéraux	2013	2014
Hypothèques	10.769.404.737	11.453.385.539
Opérations de prise en pension	3.809.158.458	2.937.240.552
Nantissement par des dépôts en espèces respectivement par des dépôts de titres	109.528.136	111.206.238

- les garanties personnelles : elles s'élèvent à EUR 60.993.931 fin 2014 contre EUR 59.106.802 un an plus tôt,
- les contrats « ISDA – CSA »,
- les contrats « Global Master Repurchase Agreement » (GMRA).

Document émis électroniquement

Actifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire :

	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
31/12/2014	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise/Mise en pension	1.094.835.836	-	1.094.835.836	104.441	596.081.787	498.649.607
Instruments dérivés	192.397.772	-	192.397.772	32.581.656	143.219.286	16.596.830
Total actif	**1.287.233.608**	**-**	**1.287.233.608**	**32.686.097**	**739.301.073**	**515.246.437**

	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
31/12/2013	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise/Mise en pension	745.585.203	-	745.585.203	1.848.482	742.484.103	1.252.618
Instruments dérivés	77.397.377	-	77.397.377	31.673.473	17.719.657	28.004.246
Total actif	**822.982.580**	**-**	**822.982.580**	**33.521.955**	**760.203.760**	**29.256.864**

Passifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire

	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
31/12/2014	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise/prise en pension	878.142.548	-	878.142.548	-	269.797.045	608.345.504
Instruments dérivés	1.145.762.058	-	1.145.762.058	180.851.865	882.146.368	82.763.824
Total passif	**2.023.904.606**	**-**	**2.023.904.606**	**180.851.865**	**1.151.943.413**	**691.109.328**

	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
31/12/2013	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise/prise en pension	486.247.770	-	486.247.770	-	-473.935.845	12.311.925
Instruments dérivés	980.504.262	-	980.504.262	114.131.615	792.813.016	73.559.631
Total passif	**1.466.752.032**	**-**	**1.466.752.032**	**114.131.615**	**318.877.171**	**85.871.556**

6.2.3 Analyse du risque de crédit sur actifs financiers

La Banque détermine l'exposition au risque de crédit des actifs financiers comme étant la valeur comptable en application des normes IFRS.

Dans la partie « Tableaux quantitatifs des expositions et des concentrations », l'exposition au risque de crédit est renseignée à la valeur comptable avant collatéralisation. L'application d'un taux de collatéralisation constitue une technique de réduction du risque de l'actif sous-jacent.

Document émis électroniquement

Le risque de crédit est présenté en fonction des expositions :

- par zone géographique,
- par catégorie de contrepartie,
- par classe de risque (« notations internes »).

Tableaux renseignant l'exposition par zone géographique :

Zone géographique au 31.12.2014 (en milliers d'euros)	Union Européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et pays australs	Supra - nationaux	Autres	Total
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	885.543	638	3.997	570	-	10.619	901.368
Prêts et avances au coût amorti	22.868.940	9.196	395.189	337.559	4.237	73.954	23.689.075
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	421.426	93	267	15	9	3	421.812
Titres disponibles à la vente	8.276.971	137.713	1.183.760	855.821	638.950	40.860	11.134.074
Titres détenus jusqu'à échéance	4.151.557	111.097	226.963	52.596	157.185	-	4.699.398
Autres	310.596	-	-	-	-	-	310.596
Total	**36.915.033**	**258.737**	**1.810.176**	**1.246.561**	**800.381**	**125.436**	**41.156.323**

Zone géographique au 31.12.2013 (en milliers d'euros)	Union Européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et pays australs	Supra - nationaux	Autres	Total
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	579.961	987	3.410	575	-	82	585.014
Prêts et avances au coût amorti	23.755.140	36.771	391.044	43.889	21	4.908	24.231.773
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	200.033	129	923	11.147	-	171	212.403
Titres disponibles à la vente	7.998.193	149.661	918.264	723.007	666.367	32.413	10.487.905
Titres détenus jusqu'à échéance	4.117.296	121.707	262.415	36.918	247.222	-	4.785.558
Autres	360.902	-	51	-	-	-	360.953
Total	**37.011.525**	**309.255**	**1.576.107**	**815.536**	**913.610**	**37.574**	**40.663.606**

Dans le tableau suivant, afin de répondre aux exigences de la norme IFRS 7 « Financial instruments : Disclosures », les expositions au risque de crédit au 31 décembre 2014 sont présentées en fonction des notations internes.

Document émis électroniquement

Tableaux renseignant l'exposition par catégorie de contrepartie et par classe de risque :

	2013			2014		
	Encours hors impairment	**Encours avec impairment**	**Taux de collatéralisation moyen**	**Encours hors impairment**	**Encours avec impairment**	**Taux de collatéralisation moyen**
Caisse et avoirs auprès des banques centrales						
High grade	585.014.333	585.014.333	-	901.368.001	901.368.001	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	**585.014.333**	**585.014.333**		**901.368.001**	**901.368.001**	
Prêts et avances au coût amorti						
Banques						
High grade	5.079.609.324	5.079.609.324	38,72%	3.685.486.601	3.685.486.601	36,47%
Standard grade	2.112.676.173	2.112.676.173	51,92%	1.633.632.605	1.633.632.605	41,37%
Sub-standard grade	-	-	-	190.402	190.402	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	562.477	48.048	-	97.261	48.631	-
Not rated	729.554	729.554	-	58.461.193	58.461.193	0,33%
Corporates						
High grade	1.886.468.899	1.886.468.899	29,03%	1.844.058.967	1.844.058.967	28,36%
Standard grade	1.630.618.941	1.630.618.941	60,88%	1.677.709.366	1.677.709.366	65,77%
Sub-standard grade	625.489.298	625.489.298	42,69%	669.123.270	669.123.270	38,41%
Past due but not impaired	12.969.907	12.969.907	-	96.429.685	96.429.685	69,57%
Impaired	254.053.101	172.555.749	91,32%	215.762.825	134.675.302	84,95%
Not rated	60.433.003	60.433.003	70,71%	214.242.094	214.242.094	50,18%
Souverains						
High grade	2.040.554.268	2.040.554.268	-	2.319.698.942	2.319.698.942	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Past due but not impaired	4.167.453	4.167.453	-	33.319.277	33.319.277	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	7.254	7.254	-	2.782	2.782	-
Retail						
High grade	7.244.469.526	7.244.469.526	91,42%	7.994.821.543	7.994.821.543	92,32%
Standard grade	1.765.814.068	1.765.814.068	91,75%	1.728.986.092	1.728.986.092	91,52%
Sub-standard grade	1.473.441.959	1.473.441.959	91,31%	1.312.981.124	1.312.981.124	89,47%
Past due but not impaired	8.608.889	8.608.889	-	148.233.733	148.233.733	94,08%
Impaired	113.240.983	100.031.612	84,48%	128.328.482	109.988.349	82,29%
Not rated	13.079.529	13.079.529	21,02%	26.984.866	26.984.866	7,40%
Total Rubriques	**24.326.994.607**	**24.231.773.454**		**23.788.551.110**	**23.689.074.823**	

	2013			2014		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture						
Banques						
High grade	103.321.850	103.321.850	0,42%	158.903.719	158.903.719	34,23%
Standard grade	46.703.468	46.703.468	54,18%	125.795.802	125.795.802	47,40%
Sub-standard grade	200.439	200.439	-	109.816	109.816	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	26.363	26.363	-	-	-	-
Corporates						
High grade	396.709	396.709	-	33.835.945	33.835.945	-
Standard grade	49.316.691	49.316.691	-	66.062.663	66.062.663	-
Sub-standard grade	593.861	593.861	-	5.802.062	5.802.062	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	11.326.674	11.326.674	-	30.787.093	30.787.093	-
Souverains						
High grade	3.311	3.311	-	92.823	92.823	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	1.347	1.347	-	-	-	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	2.909	2.909	-
Retail						
High grade	115.461	115.461	-	286.511	286.511	-
Standard grade	26.770	26.770	-	10.684	10.684	-
Sub-standard grade	296.054	296.054	-	49.604	49.604	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	73.701	73.701	-	72.163	72.163	-
Total Rubriques	**212.402.699**	**212.402.699**		**421.811.792**	**421.811.792**	

Document émis électroniquement

	2013			2014		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Titres disponibles à la vente						
Banques						
High grade	3.547.538.878	3.547.538.878	-	3.939.428.898	3.939.428.898	-
Standard grade	770.481.808	770.481.808	-	1.075.831.552	1.075.831.552	-
Sub-standard grade	45.526.650	45.526.650	-	15.658.201	15.658.201	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	17.515.964	3.816.080	-	17.524.611	4.574.633	-
Not rated	5.314.973	5.314.973	-	-	-	-
Corporates						
High grade	1.276.992.416	1.276.992.416	-	1.003.966.521	1.003.966.521	-
Standard grade	1.899.937.160	1.899.937.160	-	1.946.786.333	1.946.786.333	-
Sub-standard grade	63.967.243	63.967.243	-	71.922.184	71.922.184	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	12.994.650	1.161.890	-	17.221.386	96.906	-
Not rated	123.602.833	123.602.833	-	140.846.679	140.846.679	-
Souverains						
High grade	1.044.962.899	1.044.962.899	-	1.516.458.924	1.516.458.924	-
Standard grade	1.176.497.443	1.176.497.443	-	1.044.598.419	1.044.598.419	-
Sub-standard grade	192.741.537	192.741.537	-	132.269.856	132.269.856	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Titrisation						
High grade	179.262.752	179.262.752	-	116.391.184	116.391.184	-
Standard grade	104.633.009	104.633.009	-	83.481.321	83.481.321	-
Sub-standard grade	3.645.534	3.645.534	-	3.124.210	3.124.210	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	94.101.073	47.478.062	-	76.095.254	38.295.088	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Autres						
High grade	343.412	343.412	-	343.412	343.412	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	**10.560.060.232**	**10.487.904.577**		**11.201.948.946**	**11.134.074.323**	

Document émis électroniquement

	2013			2014		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Titres détenus jusqu'à échéance						
Banques						
High grade	2.501.975.695	2.501.975.695	-	2.531.051.415	2.531.051.415	-
Standard grade	799.259.673	799.259.673	-	702.754.831	702.754.831	-
Sub-standard grade	87.824.134	87.824.134	-	41.780.495	41.780.495	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Corporates						
High grade	781.763.635	781.763.635	-	461.025.588	461.025.588	-
Standard grade	282.291.161	282.291.161	-	236.816.702	236.816.702	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Souverains						
High grade	312.319.599	312.319.599	-	701.769.925	701.769.925	-
Standard grade	5.010.701	5.010.701	-	24.198.819	24.198.819	-
Sub-standard grade	15.113.392	15.113.392	-	-	-	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	**4.785.557.990**	**4.785.557.990**		**4.699.397.776**	**4.699.397.776**	
Actifs non financiers (*)	360.953.229	360.953.229	-	310.596.192	310.596.192	-
Total Rubriques	**360.953.229**	**360.953.229**		**310.596.192**	**310.596.192**	
Total	**40.830.983.089**	**40.663.606.283**		**41.323.673.816**	**41.156.322.908**	

(*) La rubrique « Actifs non financiers » représente les rubriques « Immobilisations corporelles à usage propre », « Immobilisations corporelles de placement », « Immobilisations incorporelles », « Impôts différés » et « Autres actifs ».

La Banque renseigne sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti » à la ligne « Past due but not impaired », les encours dont l'échéance contractuelle de paiement est dépassée d'au moins un jour. A la rubrique « Titres disponibles à la vente », la Banque ne connaît pas de catégorie « Past due but not impaired » et utilise les « indications objectives de dépréciation » pour déterminer les corrections de valeurs individuelles à acter.

Document émis électroniquement

L'indication du taux de collatéralisation moyen traduit le degré de couverture moyen des encours par des garanties réelles.

Une indication sur le niveau de dépréciation est fournie par les colonnes « encours hors impairment » et « encours avec impairment ».

Banques, Corporates et Souverains :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade : de AAA à A+
Standard grade : de A à BBB-
Sub-Standard grade : de BB+ à BB-

Les encours portant le libellé « Impaired » correspondent aux encours pour lesquels existent des « indications objectives de dépréciation » et dont la classe interne de risque (notation interne) est inférieure ou égale à la notation B+.

Titrisations :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade : de AAA à A+
Standard grade : de A à BBB-

Les encours portant le libellé « Impaired » correspondent aux encours pour lesquels il existe des « indications objectives de dépréciation » et dont la classe interne de risque (notation interne) est inférieure ou égale au rating BB+.

Document émis électroniquement

6.3 Risque de marché

6.3.1 Détermination des expositions au risque

Le risque de marché est le risque de perte découlant d'une variation défavorable de différents paramètres financiers, dont principalement les taux d'intérêt, les prix des actions et les cours de change.

6.3.2 Objectifs et gestion des risques

La gestion de la liquidité « court terme », c'est-à-dire jusqu'à six mois ainsi que du risque de taux jusqu'à deux ans est effectuée par le desk « Money Market » (la trésorerie) du service FIM (« Financial Markets »).

Les risques de transformation et de liquidité structurels à long terme sont pris en charge par le comité ALM (« Asset Liability Management »), qui assure d'une part l'adéquation de la gestion des fonds propres et des fonds placés et, d'autre part, le refinancement des portefeuilles des crédits nationaux et internationaux ainsi que des portefeuilles obligataires et actions propres de la Banque dans le but de minimiser les implications négatives des mouvements des courbes de taux sur les performances de la Banque. Le comité ALM se compose des membres du Comité de direction de la Banque et d'un certain nombre de chefs de Départements.

Tous les composants du risque de marché, tel le risque de taux, le risque de change ou le risque de prix sur actions, touchant les positions du bilan et du hors-bilan gérées par l'ALM ou la trésorerie sont centralisées en temps réel à la salle des marchés dans le système « front-office » et sont maintenues dans les limites fixées par le Comité de direction de la Banque. Ce dernier est informé régulièrement par le service "Risk Control", unité indépendante de la salle des marchés, du respect des limites ainsi que des niveaux de risque encourus.

Au cours de l'année 2014, la Banque n'a pas changé d'approche dans sa politique de gestion des risques de marché.

Les niveaux de risque sont principalement surveillés moyennant un modèle de « Value at Risk » (VaR). Les activités de « trading » et de trésorerie sont soumises à des limites VaR respectives. Le tableau suivant renseigne la VaR pour les différents périmètres en millions d'euros:

Document émis électroniquement

Périmètre	VaR journalière moyenne en 2014	VaR journalière maximale en 2014	Limite VaR pour le périmètre en question en 2014
ALM	6,57	8,09	12,50
Trésorerie	0,34	0,54	2,50
Trading	0,08	0,23	pas de limite

Périmètre	VaR journalière moyenne en 2013	VaR journalière maximale en 2013	Limite VaR pour le périmètre en question en 2013
ALM	5,97	8,27	12,50
Trésorerie	0,31	0,72	2,50
Trading	0,08	0,33	pas de limite

En sus de la VaR, qui permet une gestion agrégée des différents risques de marché, la Banque a recours à d'autres outils de gestion des risques en fonction des instruments financiers concernés. Ainsi, le risque de taux est géré en simulant l'incidence financière d'une variation parallèle d'un point de base (0,01%) de la courbe des taux d'intérêt sur la Valeur Actuelle Nette (ou « Net Present Value ») des positions. Les rapports quotidiens présentent donc l'incidence financière totale résultant de la variation parallèle de toutes les courbes de taux d'intérêt d'un point de base, appelée encore « Basis Point Value » (BPV) qui doit rester dans des limites fixées. De même, le risque de change et le risque sur actions sont gérés par des limites sur les positions individuelles et par des règles de « stop-loss ».

6.3.3 Analyse de la juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la comparaison par rubrique des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers de la Banque figurant dans les comptes annuels.

Rubriques au 31/12/2014	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente
Actifs financiers			
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	901.368.001	901.368.001	-
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	5.377.819.431	5.377.819.431	-
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	18.311.255.394	18.425.957.181	114.701.787
dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture	*2.022.424.141*	*2.022.424.141*	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	322.571.774	322.571.774	-
Instruments dérivés de couverture	99.240.017	99.240.017	-
Titres disponibles à la vente - valeurs mobilières à revenu fixe	9.750.181.015	9.750.181.015	-
Titres disponibles à la vente - valeurs mobilières à revenu variable	1.104.456.133	1.104.456.133	-
Titres détenus jusqu'à échéance	4.699.397.776	4.956.077.391	256.679.615
TOTAL	**40.566.289.541**	**40.937.670.943**	**371.381.402**
Passifs financiers			
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.144.695.863	4.144.695.863	-
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle et secteur public	25.118.547.100	26.406.034.544	1.287.487.444
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	199.899.794	199.899.794	-
Instruments dérivés de couverture	991.242.634	991.242.634	-
Emissions de titres	6.276.226.429	6.276.223.419	-3.010
dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture	*1.586.624.554*	*1.586.624.554*	-
TOTAL	**36.730.611.819**	**38.018.096.253**	**1.287.484.434**

Rubriques au 31/12/2013	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente
Actifs financiers			
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	585.014.333	585.014.333	-
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	7.227.843.403	7.227.843.403	-
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	17.003.930.051	18.362.410.568	1.358.480.517
dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture	*1.777.080.241*	*1.777.080.241*	
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	79.976.734	79.976.734	-
Instruments dérivés de couverture	132.425.965	132.425.965	-
Titres disponibles à la vente - valeurs mobilières à revenu fixe	9.286.093.904	9.286.093.904	-
Titres disponibles à la vente - valeurs mobilières à revenu variable	965.638.463	965.638.463	-
Titres détenus jusqu'à échéance	4.785.557.990	4.875.647.226	90.089.236
TOTAL	**40.066.480.843**	**41.515.050.596**	**1.448.569.753**
Passifs financiers			
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	5.381.166.797	5.381.166.797	-
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle et secteur public	25.112.509.811	25.150.435.383	37.925.572
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	230.835.090	230.835.090	-
Instruments dérivés de couverture	798.822.107	798.822.107	-
Emissions de titres	5.177.826.072	5.176.305.945	-1.520.127
dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture	*866.916.918*	*866.916.918*	-
TOTAL	**36.701.159.877**	**36.737.565.322**	**36.405.445**

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan est déterminée suivant les méthodes et estimations exposées ci-après.

Document émis électroniquement

Les évaluations à la juste valeur livrées pour les rubriques « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », « Titres détenus jusqu'à échéance » et « Emissions de titres » appartiennent aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

Actifs et passifs évalués au coût amorti au bilan et ayant une juste valeur proche de la valeur comptable

En ce qui concerne les actifs et les passifs financiers dont la date de maturité est inférieure ou égale à 6 mois, la Banque estime que leur juste valeur est très proche de la valeur comptable. La politique prudente de la BCEE et la proximité de l'échéance rendent le risque de crédit non matériel. La faible duration résiduelle rend par ailleurs le risque de taux négligeable.

De même, les actifs collatéralisés ont une juste valeur très proche de la valeur comptable, le risque de crédit étant couvert. Il s'agit pour l'essentiel d'opérations de mise en pension, de prêts sécurisés et de crédits d'équipement.

Actifs financiers évalués au coût amorti au bilan et dont la juste valeur est différente de la valeur comptable

Les actifs et passifs financiers envers la clientèle ainsi que les valeurs mobilières à revenu fixe détenues jusqu'à échéance sont renseignés au coût amorti au bilan.

Pour les besoins du calcul de la juste valeur, la Banque distingue les instruments cotés sur un marché des instruments traités de gré à gré.

Dans le cas des valeurs mobilières à revenu fixe faisant partie du portefeuille des titres détenus jusqu'à échéance, il s'agit d'obligations cotées en bourse.

En ce qui concerne les actifs et passifs financiers envers la clientèle, la Banque calcule la juste valeur par la méthode des flux de trésorerie actualisés (« Discounted cash flow ») en se basant :

a. sur des données de risque de crédit telles que la classe de risque à laquelle appartient le client, la probabilité de défaut ainsi que la perte en cas de défaut. Ces critères ont été établis à partir d'observations historiques de défauts réalisés et permettent de déterminer des primes de risque de crédit (« credit spreads ») par classe de risque, par échéance et par type d'instrument financier,
b. sur une courbe de taux de référence.

Document émis électroniquement

Hiérarchisation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur :

Rubriques au 31 décembre 2014	niveau 1	niveau 2	niveau 3	total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
- Instruments de dettes	614.035	-	-	614.035
- Instruments de capitaux propres	266.568	-	-	266.568
- Instruments dérivés	-	321.691.170	-	321.691.170
Actifs financiers disponibles à la vente				
- Instruments de dettes	7.032.800.312	2.510.836.271	206.544.432	9.750.181.015
- Instruments de capitaux propres	283.296.965	729.708.884	370.887.458	1.383.893.308
Instruments dérivés de couverture	-	99.240.018	-	99.240.018
TOTAL	**7.316.977.881**	**3.661.476.344**	**577.431.890**	**11.555.886.115**
Passifs financiers				
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	123.249	-	-	123.249
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	-	199.776.545	-	199.776.545
Instruments dérivés de couverture	-	991.242.634	-	991.242.634
TOTAL	**123.249**	**1.191.019.179**	**-**	**1.191.142.428**

Rubriques au 31 décembre 2013	niveau 1	niveau 2	niveau 3	total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
- Instruments de dettes	624.213	-	-	624.213
- Instruments de capitaux propres	16.495	-	-	16.495
- Instruments dérivés	-	79.336.025	-	79.336.025
Actifs financiers disponibles à la vente				
- Instruments de dettes	6.411.828.242	2.758.830.179	115.435.483	9.286.093.904
- Instruments de capitaux propres	865.955.813	-	335.854.860	1.201.810.673
Instruments dérivés de couverture	-	132.425.780	185	132.425.965
TOTAL	**7.278.424.763**	**2.970.591.985**	**451.290.528**	**10.700.307.276**
Passifs financiers				
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	13.304	-	-	13.304
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	-	230.821.786	-	230.821.786
Instruments dérivés de couverture	-	798.822.107	-	798.822.107
TOTAL	**13.304**	**1.029.643.893**	**-**	**1.029.657.197**

La Banque a supprimé les informations relatives à l'année 2013 sur les prêts et avances au coût amorti – Clientèle ainsi que sur les émissions de titres; ces instruments sont initialement évalués au coût amorti et déclarés par la suite à la juste valeur pour les besoins de la couverture. Cette information est néanmoins fournie en début de ce paragraphe.

Document émis électroniquement

L'augmentation de l'encours des actifs financiers du tableau ci-dessus d'une année à l'autre s'explique principalement par la reprise continue des marchés financiers au cours de l'année 2014. La comparaison de la répartition des actifs financiers à travers les différents niveaux fin 2014 et fin 2013 ne révèle pas d'évolution significative: 63,3% des actifs financiers sont classés au niveau 1 (68,0% en 2013), 31,7% au niveau 2 (27,8% en 2013) et 5,0% au niveau 3 (4,2% en 2013).

La Banque a eu recours à des modèles d'évaluation se basant sur des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 2 et à des modèles d'évaluation se basant sur des estimations et des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 3.

Les sorties les plus importantes du niveau 1 vers le niveau 3 ont été enregistrées suite à une reconsidération des critères d'évaluation des instruments à la juste valeur des dettes du type « Asset backed securities » (ABS) et « Mortgaged backed securities » (MBS). En effet, la Banque estimait la juste valeur de ces instruments en se basant sur des prix de contrepartie qu'elle comparait ensuite au résultat de son propre modèle d'évaluation. Au cas où les deux prix étaient sensiblement identiques, la Banque intégrait ces justes valeurs au niveau 1. Cependant, à la vue de l'importance de l'impact modélisation et des estimations, la Banque a décidé de réallouer ces positions au niveau 3.

Pour les instruments de capitaux propres, la sortie d'une position du niveau 1 vers le niveau 2 a été enregistrée suite à une reconsidération de la méthode de réévaluation : en effet, la juste valeur de cette position est déterminée indirectement à partir d'un prix de cotation et doit dans ce cas être affectée au niveau 2.

Document émis électroniquement

Détails du niveau 3 :

	Actifs financiers disponibles à la vente			Total actifs financiers	Passifs financiers		Total passifs financiers
	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres	Instruments dérivés de couverture		Emission de titres	Instruments dérivés de couverture	
Total au 1er janvier 2014	**115.435.483**	**335.854.860**	**185**	**451.290.528**	-	-	-
Total gains / pertes	7.935.631	17.109.414	-185	25.044.860	-	-	-
- Compte de résultat	*9.861.644*	*-5.000.000*	*-185*	*4.861.459*	-	-	-
- Réserve de réévaluation	*-1.926.013*	*22.109.414*	-	*20.183.401*	-	-	-
Achats	-	23.171.233	-	23.171.233	-	-	-
Remboursements/ventes	-57.208.549	-748.049	-	-57.956.598	-	-	-
Transferts du ou vers le niveau 3	140.381.867	-4.500.000	-	135.881.867	-	-	-
Total au 31 décembre 2014	**206.544.432**	**370.887.459**	-	**577.431.890**	-	-	-
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2014	9.861.644	-5.000.000	-185	4.861.459	-	-	-

	Actifs financiers disponibles à la vente			Total actifs financiers	Passifs financiers		Total passifs financiers
	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres	Instruments dérivés de couverture		Emission de titres	Instruments dérivés de couverture	
Total au 1[er] janvier 2013	**174.104.938**	**310.129.190**	-	**484.234.127**	-	-	-
Total gains / pertes	2.714.181	26.699.589	185	29.413.955	-	-	-
- Compte de résultat	*-5.977.381*	-	*185*	*-5.977.196*	-	-	-
- Réserve de réévaluation	*8.691.562*	*26.699.589*	-	*35.391.151*	-	-	-
Achats	-	268.874	-	268.874	-	-	-
Remboursements/ventes	-92.556.047	-1.354.959	-	-93.911.006	-	-	-
Transferts de ou vers le niveau 3	31.172.411	112.166	-	31.284.577	-	-	-
Total au 31 décembre 2013	**115.435.483**	**335.854.860**	**185**	**451.290.528**	-	-	-
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2013	-5.977.381	-	185	-5.977.196	-	-	-

Document émis électroniquement

Le volume total des actifs financiers de niveau 3 correspond à 5% du total des actifs financiers évalués à la juste valeur pour l'exercice 2014 (3,6% en 2013). La Banque ne renseigne pas de passifs financiers évalués à la juste valeur de niveau 3 pour les exercices 2014 et 2013.

Méthodes employées pour la valorisation du niveau 3 :

Rubrique	méthode
- Instruments de dettes	Pour les titrisations, l'évaluation à la juste valeur se base sur une estimation des flux futurs ainsi que sur un spread de base dédié (J.P. Morgan Int ABS & CB Research ou SIFMA Markit). Certaines positions intègrent une dépréciation qui ne résulte pas exclusivement d'une détermination par la méthode des flux de trésorerie, mais tient compte également d'un jugement d'experts.
- Instruments de capitaux propres	Application de la méthode de l'estimation de la juste valeur à partir de l'actif net. L'actif net se base sur des états financiers récents, et une décote, déterminée par un jugement d'experts, est appliquée. Dans le cas d'une juste valeur inférieure au prix d'acquisition, la Banque applique une dépréciation sur la position concernée.

Analyse de sensibilité pour le niveau 3 :

L'analyse de sensibilité a été réalisée exclusivement pour les instruments de dettes. A cet effet, la Banque n'a pas changé les hypothèses retenues quant à la modélisation des flux de trésorerie, mais a simulé un changement vers le haut d'un point de base du risque de crédit:

Rubrique	Juste valeur au 31/12/2014	Sensibilité à une augmentation d'un point de base du risque de crédit
Instruments de dettes	206.544.432	-50.348

Document émis électroniquement

6.3.4 Analyse du risque de change : Positions nettes en devises

Au 31/12/2014	Position nette au bilan
CNY	-6.854.927
USD	9.184.306
Autres	1.294.357
Total	**3.623.736**

Au 31/12/2013	Position nette au bilan
USD	36.428.996
GBP	-10.636.396
ZAR	-10.439.952
SEK	-2.328.879
Autres	1.517.972
Total	**14.541.741**

Seules les devises dont la contrevaleur de la position de change nette est supérieure à EUR 2 millions en valeur absolue ont été renseignées séparément.

Document émis électroniquement

6.4 Risque de liquidité

6.4.1 Echéancier des passifs

Tableaux renseignant les passifs du bilan en fonction de la durée résiduelle restant à courir jusqu'au remboursement des passifs suivant les données de l'échéancier contractuel :

Les comptes courants et les comptes d'épargne sont considérés comme échéant à vue.

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2014
Emissions de titres	2.729.239.861	2.855.525.629	**5.584.765.490**	435.228.707	326.774.571	**762.003.279**	**6.346.768.769**
Dépôts évalués au coût amorti -							
Etablissements de crédit	3.824.468.103	297.823.339	**4.122.291.442**	113.289.470	68.364.796	**181.654.266**	**4.303.945.709**
Clientèle et secteur public	22.785.606.496	1.646.378.480	**24.431.984.976**	726.546.729	142.213	**726.688.942**	**25.158.673.917**
Total	**29.339.314.459**	**4.799.727.449**	**34.139.041.908**	**1.275.064.906**	**395.281.581**	**1.670.346.487**	**35.809.388.395**

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2013
Emissions de titres	3.031.279.288	1.195.483.703	**4.226.762.992**	748.551.984	233.538.912	**982.090.897**	**5.208.853.888**
Dépôts évalués au coût amorti -							
Etablissements de crédit	5.201.416.857	76.048.548	**5.277.465.405**	55.385.920	72.023.258	**127.409.178**	**5.404.874.583**
Clientèle et secteur public	22.456.772.029	1.969.579.951	**24.426.351.979**	717.146.991	872.722	**718.019.713**	**25.144.371.693**
Total	**30.689.468.175**	**3.241.112.201**	**33.930.580.376**	**1.521.084.895**	**306.434.893**	**1.827.519.788**	**35.758.100.164**

Tableau renseignant les dépôts de la clientèle et du secteur public en fonction des échéances « attendues » déterminées dans le cadre de la politique ALM :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2014
Dépôts évalués au coût amorti -							
Clientèle et secteur public	9.039.965.546	3.937.369.106	**12.977.334.651**	6.727.959.697	5.457.631.480	**12.185.591.177**	**25.162.925.829**

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2013
Dépôts évalués au coût amorti -							
Clientèle et secteur public	9.183.286.637	4.266.856.336	**13.450.142.973**	6.590.740.429	5.124.207.215	**11.714.947.643**	**25.165.090.615**

6.4.2 Echéancier des instruments dérivés

Tableaux renseignant les instruments dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en brut

Etant donné que les durées résiduelles sont calculées à partir des données contractuelles, il n'a pas été tenu compte du caractère optionnel de certains contrats.

Les montants sont exprimés en contrevaleur EUR aux cours du 31 décembre 2014 et du 31 décembre 2013.

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au delà de 5 ans	Total 2014
Instruments dérivés utilisés à des fins de transaction					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	6.422.419.282	2.275.922.091	-	-	**8.698.341.373**
Sorties	-6.297.816.981	-2.240.630.930	-	-	**-8.538.447.911**
Instruments dérivés utilisés à des fins de couverture					
CCIS					
Entrées	126.069.547	1.398.585.106	753.170.864	131.259.292	**2.409.084.809**
Sorties	-128.822.124	-1.422.836.961	-843.899.171	-148.235.364	**-2.543.793.620**
Total des entrées	**6.548.488.829**	**3.674.507.197**	**753.170.864**	**131.259.292**	**11.107.426.182**
Total des sorties	**-6.426.639.106**	**-3.663.467.891**	**-843.899.171**	**-148.235.364**	**-11.082.241.531**

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au delà de 5 ans	Total 2013
Instruments dérivés utilisés à des fins de transaction					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	5.594.959.613	1.113.136.115	122.878.547	-	**6.830.974.275**
Sorties	-5.665.208.705	-1.134.104.712	-123.341.143	-	**-6.922.654.560**
Instruments dérivés utilisés à des fins de couverture					
CCIS					
Entrées	45.261.583	435.373.125	783.988.277	94.837.923	**1.359.460.908**
Sorties	-45.024.931	-431.318.767	-777.590.158	-97.897.131	**-1.351.830.987**
Total des entrées	**5.640.221.196**	**1.548.509.240**	**906.866.824**	**94.837.923**	**8.190.435.183**
Total des sorties	**-5.710.233.636**	**-1.565.423.479**	**-900.931.300**	**-97.897.131**	**-8.274.485.546**

Tableaux renseignant les instruments dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en net :

Les passifs nets de flux de trésorerie provenant d'instruments dérivés dont le règlement se fait en net se présentent de la manière suivante :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au delà de 5 ans	Total 2014
Instruments dérivés utilisés à des fins de transaction					
IRS	7.231.488	13.409.391	21.897.657	788.102	**43.326.638**
Instruments dérivés utilisés à des fins de couverture					
IRS	69.043.831	120.501.774	447.854.221	235.596.537	**872.996.363**
Total des sorties	**76.275.319**	**133.911.165**	**469.751.877**	**236.384.640**	**916.323.001**

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au delà de 5 ans	Total 2013
Instruments dérivés utilisés à des fins de transaction					
IRS	9.718.766	13.316.932	38.799.124	2.190.813	**64.025.635**
Instruments dérivés utilisés à des fins de couverture					
IRS	72.497.681	131.312.154	490.873.730	290.057.141	**984.740.705**
Total des sorties	**82.216.447**	**144.629.086**	**529.672.853**	**292.247.954**	**1.048.766.340**

6.5 Le capital économique

La Banque s'est engagée dans un processus de mesure économique du risque et de planification de l'allocation de ses ressources en fonds propres sur les différents métiers.

Ces réflexions et ces travaux ont été formalisés et transmis à la CSSF dans le cadre du rapport ICAAP. La circulaire modifiée CSSF 07/301 ICAAP « Internal Capital Adequacy Assessment Process » prévoit la mise en place « d'un ensemble de stratégies et de processus sains, efficaces et exhaustifs qui permettent aux établissements d'évaluer et de conserver en permanence le montant, le type et la répartition des fonds propres internes qu'ils jugent appropriés pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels ils sont ou pourraient être exposés ».

Le document ICAAP précise l'identification et les processus de gestion des différents risques auxquels est exposée la Banque, que ce soient ceux repris par le pilier I des accords de Bâle III ou d'autres risques tels que le risque de liquidité, de rentabilité, etc.

Les méthodes de quantification économique des différents risques reposent sur des ajustements et des compléments aux méthodes réglementaires ainsi que sur la valorisation de risques non considérés par le pilier 1.

La politique des fonds propres de la Banque se décline à partir de la mission définie dans ses statuts : « contribuer au développement de l'économie luxembourgeoise ». En conséquence, la BCEE a pour objectif de garder un levier modéré qui se traduit par un ratio de capitalisation cible élevé. En outre, les ressources en fonds propres sont prioritairement affectées aux activités sur le marché national.

6.5.1 Politique des fonds propres

6.5.1.1 Détermination des fonds propres

La Banque a pour mission de contribuer au développement de l'économie luxembourgeoise tout en veillant à générer une rentabilité suffisante pour renforcer sa solidité financière.

Dans le cadre du modèle de capital économique de la BCEE, la détermination des fonds propres se fait, par opposition aux fonds propres réglementaires, sur base d'une approche économique. Le principe de base retenu par la Banque pour les fonds propres économiques est une approche très prudente qui consiste à considérer comme fonds propres économiques uniquement les fonds dont la

Document émis électroniquement

Banque peut disposer immédiatement et sans restriction pour couvrir des pertes éventuelles, voire développer ses activités.

6.5.1.2 Mise en œuvre de la politique en matière d'adéquation des fonds propres internes

Pour mettre en œuvre sa politique d'adéquation des fonds propres internes, la Banque adopte la démarche suivante :

- Développement d'un modèle d'évaluation interne des différents risques (risques du pilier I de Bâle III complétés par des risques non couverts par le pilier I) ;
- Détermination d'une marge de sécurité importante entre les fonds propres disponibles et la couverture du risque, se matérialisant par un ratio de capitalisation cible élevé. A noter que la Banque a respecté tout au long de l'année 2014 les exigences de fonds propres réglementaires prévues par le pilier 1 de Bâle III ;
- Répartition des fonds propres suivant l'organisation interne des métiers de la Banque et les prévisions de résultats de la Banque ;
- Etablissement de prévisions sur l'exposition au risque par activité;
- Calcul du montant prévisionnel des fonds propres nécessaires à la couverture des risques ;
- Lorsque le ratio minimum est atteint, allocation du capital excédentaire selon les orientations stratégiques de la Banque.

En ce qui concerne la gouvernance interne, le rapport ICAAP 2014 fut présenté au Conseil d'administration de la Banque qui a approuvé les orientations proposées. Conformément à la circulaire ICAAP, le Conseil d'administration sera informé au moins annuellement, voire plus souvent en cas de besoin ou d'évolution méthodologique majeure.

Document émis électroniquement

Capitaux propres, Fonds propres réglementaires et Ratio de solvabilité (en euros)	31/12/2013	31/12/2014
Total Capitaux Propres du bilan	**3.306.198.585**	**3.687.561.511**
ajustements liés aux provisions prudentielles		349.007.522
Total Capitaux Propres ajustés du bilan	**3.306.198.585**	**4.036.569.033**
·/. Plus-values non réalisées sur valeurs mobilières à revenu variable (net d'impôts différés)	-912.718.994	-1.146.032.346
·/. Réserves - Résultats non distribués	-208.397.055	-259.921.558
·/. Cash flow hedges	-4.215.603	-5.650.518
Autres	2.290.046	-
Fonds Propres Réglementaires Tier 1 avant ajustements prudentiels	**2.183.156.979**	**2.624.964.611**
Déductions prudentielles	**-116.159.959**	**-301.520.441**
dont sur participations financières et assurances	-78.193.279	-
dont sur titrisations	-23.491.726	-
dont insuffisance de provisions selon l'approche des notations internes	-	-104.377.829
dont provision (nette d'impôts différés)	-	-184.398.472
dont autres	-14.474.955	-12.744.140
Fonds Propres Réglementaires Tier 1	**2.066.997.020**	**2.323.444.170**
Fonds Propres Réglementaires Tier 2 avant ajustements prudentiels	**1.112.618.583**	**108.689.774**
dont plus-values non réalisées sur valeurs mobilières à revenu fixe (net d'impôts différés)	21.023.153	-
dont plus-values non réalisées sur valeurs mobilières à revenu variable (net d'impôts différés)	912.718.994	-
dont emprunts subordonnés éligibles	128.120.000	108.689.774
dont excès de provisions selon l'approche des notations internes	50.756.436	-
Déductions prudentielles	**-103.900.867**	-
dont sur participations financières et assurances	-78.193.279	-
dont sur titrisations	-23.491.726	-
dont autres	-2.215.863	-
Fonds Propres Réglementaires Tier 2	**1.008.717.716**	**108.689.774**
Fonds Propres Réglementaires totaux	**3.075.714.735**	**2.432.133.944**

Exigence de fonds propres totale	**993.471.796**	**1.015.327.950**

Ratios de solvabilité		
Ratio de solvabilité Tier 1	16,6%	18,3%
Ratio de solvabilité total	24,8%	19,2%

Pour l'année 2014, les fonds propres réglementaires ont été déterminés selon la réglementation Bâle III à partir des fonds propres bilantaires IFRS et intégration des provisions AGDL, forfaitaires et immunisés.

Document émis électroniquement

ORGANES DE LA BANQUE

L'organisation de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, premier institut financier du pays fondé en 1856, est régie par la loi du 24 mars 1989 qui a défini les pouvoirs respectifs du Conseil d'administration et du Comité de direction. Suivant l'article 8 de cette loi organique « le Conseil d'administration définit la politique générale de l'établissement et contrôle la gestion du Comité de direction. Tous les actes tant d'administration que de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Banque sont de la compétence du Comité de direction, sous réserve des approbations requises en vertu de la présente loi ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT	M. Victor ROD	Directeur Honoraire du Commissariat aux Assurances
VICE-PRESIDENT	M. Patrick GILLEN	Directeur du Contrôle Financier, Ministère des Finances
ADMINISTRATEURS	M. Georges DENNEWALD	Représentant du Personnel
	M. Paul ENSCH	Directeur, Chambre des Métiers e.r.
	M. Manuel NICOLAS	Conseiller de direction 1ère classe, Ministère de l'Economie
	Mme Elisabeth MANNES-KIEFFER	Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère de l'Economie
	M. Nico RAMPONI	Représentant du Personnel
	M. Jean-Claude REDING	Président de la Chambre des Salariés (à partir du 01.04.2014)
	Mme Betty SANDT	Conseiller de Direction, Ministère des Finances
	M. Fernand Speltz	Conseiller de Direction à la Chambre des Salariés e.r. (jusqu'au 31.03.2014)

Document émis électroniquement

COMMISSAIRE DE SURVEILLANCE

	M. Georges HEINRICH	Directeur du Trésor, Ministère des Finances (jusqu'au 30.06.2014)
	M. Raoul WIRTZ	Conseiller de Direction, Ministère des Finances (à partir du 01.10.2014)

COMITE DE DIRECTION

PRESIDENT	M. Jean-Claude FINCK	Directeur Général
MEMBRES	M. Michel BIREL	Directeur Général adjoint
	M. Gilbert ERNST	Directeur
	M. Guy ROSSELJONG	Directeur
	Mme Françoise THOMA	Directeur

REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, Luxembourg

Approuvé par le Conseil d'administration dans sa réunion du 25 mars 2015.

Luxembourg, le 25 mars 2015

Pour le Conseil d'administration

Victor Rod
Président